

Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 mars 2023 à 19 h, le conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mardi 28 février 2023 :

Étaient présents: Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Rebourg (pouvoir donné à M. Grégoire), M. Romero-Michel (pouvoir donné à Mme Slama).

Était absent : M. Belghith.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2023-001), 25 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Sortie, à, 20h25, de Mme Coffin, M. Marque et de M. Paris, après le vote de la délibération DAC 20230341;

Retour, à, 20h28 de Mme Coffin, après le vote de la délibération DAE 20230036;

Retour, à, 20h37 de M. Marque, après le vote de la délibération DDCT 20230012;

Sortie, à, 21h00, de Mme Rocca, après le vote de la délibération DLH 20230072;

Retour, à, 21h09, de Mme Rocca, après le vote de la délibération DLH 20230072;

Sortie, à, 21h12, de Mme Rocca et de M. Delmestre, après le vote de la délibération SG 20230007;

Sortie, à 21h15, de M. Grégoire et retour, de Mme Rocca et de M. Delmestre, après le vote du vœu 122023-001, relatif aux activités d'Ile-de-France Énergies, présenté par Éléonore Slama et les élu-es de la majorité du 12ème arrondissement de Paris;

Retour, à, 21h30, de M. Grégoire, après le vote du vœu 122023-002, relatif aux conditions de travail dans les hôpitaux parisiens, déposé par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen du 12^{ème} arrondissement de Paris;

1



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Départ, à 21h45, de M. Bonnet-Oulaldj, après le vote du vœu 122023-004, relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris, présenté par Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12ème;

Sortie, à 21h55, de M. Teisseire, après le vote du vœu 122023-005, relatif au réaménagement de la place Felix Éboué, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème};

Sortie, à 22h05, de M. Martial et de M. Marque, après le vote du vœu 122023-006, relatif à l'installation de VMC dans le parc social, présenté par Corinne Atlan-Tapiero, Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12ème;

Retour, à 22h08, de M. Martial et de M. Marque, après le vote du vœu 122023-008, relatif aux JOP 2024 dans le quartier Bercy, présenté par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12ème;

Sortie, à 22h15, de M. Paris et départ de M. Grégoire et M. Delmestre, après le vote du vœu 122023-008, relatif aux JOP 2024 dans le quartier Bercy, présenté par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, merci à vous pour votre présence pour cette première séance du conseil d'arrondissement, qui s'annonce particulièrement riche. Comme nous venons de terminer un CICA, je vous propose de commencer dès maintenant. Ce conseil nous amène à examiner 34 délibérations, 10 vœux et 3 questions orales. Je remercie sans plus attendre notre collègue Anouchka Comushian de bien vouloir procéder comme de coutume à l'appel des membres du conseil. Mme Comushian, c'est à vous."

<u>Délibération n° 12-2023-002</u>: Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 29 novembre 2022.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

"Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre. Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 29 novembre 2022. M. Seingier, vous avez souhaité vous inscrire."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Bonsoir. Cette délibération est parfois un prétexte pour évoquer des sujets d'organisation générale. Nous savons que le Plan local d'urbanisme fait l'objet de débats, et nous avons vu qu'il devrait être adopté et qu'il était envisagé un conseil de Paris extraordinaire pour ce PLU. Je voulais savoir si, avant le conseil de Paris, nous pourrions évoquer le Plan local d'urbanisme dans un conseil d'arrondissement, sachant qu'il y a un souci de calendrier. C'est ma question."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Emmanuel Grégoire pour vous répondre."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Merci beaucoup, madame la maire. D'abord, c'est une obligation légale. Tous les conseils d'arrondissement devront être saisis. Le sujet a été évoqué en conférence d'organisation vendredi dernier. La maire de Paris souhaitera ou pas l'inscrire à un conseil de Paris ad hoc, ce qui est plutôt l'orientation prioritaire, ou de le greffer au conseil de Paris de juin. On verra en fonction du calendrier. Ce qui est certain, c'est que le calendrier est très difficile à organiser à cause des vacances d'avril-mai et à cause des ponts de mai. Je reçois le président du groupe LR cette semaine pour en parler. Les présidents de groupe seront informés bien en amont de la convocation pour que les conseils d'arrondissement puissent être organisés en conséquence. Mon souhait personnel étant que ce soit le plus rapidement possible."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Grégoire. Je peux donc mettre l'approbation du procès-verbal aux voix. Qui vote pour? Qui vote contre? Qui s'abstient? Mme Atlan-Tapiero s'abstient. Qui ne prend pas part au vote? Le procès-verbal est approuvé. Je vous en remercie."

Personnes présentes à la séance du lundi 6 mars 2023 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 29 novembre 2022.

M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		
Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir		
Pour: 25	Contre : 00	
Abstentions : 00	NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée		

(DELIB 12-2023-002 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Communication</u> sur la révision du Contrat de Prévention et de Sécurité du 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle une communication sur la révision du Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, celle-ci ayant déjà été présentée et discutée à l'occasion du Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement, le CICA, que j'évoquais tout à l'heure. Je laisse la parole à mon adjoint Pierrick Paris, si vous jugez nécessaire de redire un mot en présentation, avant d'entendre M. Seingier et Mme Atlan-Tapiero. M. Paris, c'est à vous."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, **conseiller d'arrondissement,** rapporteur :

Le précédent Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (CPSA) du 12^{ème} signé le 12 janvier 2017 résultait de la déclinaison du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) signé quant à lui le 5 mai 2015 par la Maire de Paris, le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Recteur de l'Académie de Paris et le Préfet de Paris.

Depuis la signature de ces contrats, et pour faire face à de nouveaux enjeux et besoins identifiés à Paris, deux dispositifs partenariaux avec des actions et des gouvernances propres ont été mis en œuvre sur le territoire :

- Le Schéma Départemental d'Aide aux Victimes (SDAV), signé le 2 mai 2016, qui vise à coordonner, mettre en cohérence et développer l'ensemble des actions et mesures relatives à l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes à Paris.
- La Stratégie Parisienne de Prévention des Rixes (SPPR), présentée en 2019 et actualisée par un Acte II en 2021, qui œuvre dans le sens d'une mobilisation et coordination accrues des acteurs institutionnels et associatifs engagés dans le champ de la prévention et de la lutte contre les phénomènes d'affrontements entre jeunes.

En 2020, une nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) a, de plus, été élaborée par l'État, définissant plusieurs priorités que sont la prévention de la délinquance des plus jeunes, la protection des personnes vulnérables, une implication renforcée de la population et de la société civile, ainsi qu'une gouvernance renouvelée et coordination accrue des acteurs mobilisés. Cette stratégie couvre la période 2020-2024 et sa déclinaison concrète s'appuie notamment sur les actions financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Enfin, à ces grands dispositifs, s'ajoute à Paris le déploiement progressif d'une police municipale, lancée officiellement le 18 octobre 2021. Nouvel acteur de la prévention et de la sécurité, elle sera une police municipale d'ultra-proximité, formée à l'exercice de ses missions et aux grands enjeux sociétaux, et exemplaire dans sa pratique professionnelle.

Pour ancrer la police municipale au plus près des habitants, 17 divisions de tranquillité publique, une par arrondissement, ont été installées, chacune placée sous l'autorité fonctionnelle des



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Maires d'arrondissements. Cette nouvelle organisation territoriale marque la volonté de fonder une police municipale tournée vers le service aux Parisiennes et aux parisiens.

Les policières et policiers municipaux de Paris sont engagés sur le terrain avec une feuille de route et des priorités claires : protéger les piétons, sécuriser les Parisiennes et les parisiens, apaiser la ville et en garantir la propreté. Leur mobilisation se fait en lien étroit avec la police nationale et l'ensemble des acteurs locaux et parisiens engagés dans le champ de la prévention et sécurité. Ses actions s'inscrivent dans une dynamique forte de partenariat, dans le strict respect des compétences de chacun, véritable garantie d'une efficacité collective dans la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

C'est donc forte de ces dispositifs, stratégies ou outils renouvelés que s'est engagée la démarche de réécriture des Contrats de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement. Une démarche qui s'établit en pleine cohérence avec le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité en cours de finalisation, dont les grands axes de travail et enjeux de partenariats sont d'ores et déjà structurés et définis par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance aux priorités évoquées supra, et qui sera présentée au Conseil de Paris en juin prochain.

Dans ce cadre, une nouvelle méthodologie a été proposée, répondant à une volonté partagée de travailler au plus près des territoires et de leurs enjeux.

Les nouveaux contrats d'arrondissement ont vocation ainsi à être plus opérationnels, plus territorialisés et plus concertés. Ils doivent être établis et déployés en cohérence avec le Contrat Parisien grâce à la coordination menée par les acteurs centraux (ville de Paris, Préfecture de Police, Préfecture de Paris, Rectorat, Parquet) chargés d'entretenir un dialogue constructif et riche entre les arrondissements et l'échelon central. Les Contrats locaux ont vocation à alimenter le Contrat parisien, engagé dès lors sur les problématiques nécessitant une prise en charge et une mobilisation à une échelle plus globale.

Sous l'impulsion de la maire d'arrondissement, l'ensemble des signataires et partenaires du 12ème ont donc œuvré à la définition de priorités et d'objectifs communs, à l'élaboration de réponses concrètes et adaptées aux problématiques du territoire, à la création ou au développement de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et de sécurité. Les fichesactions du nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité d'arrondissement détaillent les engagements et actions à mener pour faire collectivement face aux défis propres au 12ème arrondissement, et ce dans une approche transversale et partenariale renforcée, et dans le strict respect du champ de compétences de chacun.

Les habitants et collectifs ont été parties prenantes de cette démarche d'élaboration du nouveau Contrat – la nécessité d'associer les habitantes et habitants faisant écho à l'ambition des signataires d'établir un Contrat au plus près des besoins exprimés par la population, s'inscrivant aussi pleinement tant dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 que dans l'actuelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

Le Contrat de Prévention et de Sécurité du 12^{ème}arrondissement est donc le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des signataires et acteurs du territoire : il porte la volonté et l'exigence



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

d'une action collective déterminée, plus efficace et concertée de prévention et de lutte contre toutes les formes de délinquance.

La présente communication en conseil d'arrondissement constitue la dernière étape avant la finalisation du document puis sa signature officielle avec l'ensemble des partenaires locaux.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Mes chers collègues, je vais redire un mot, puisque nous étions beaucoup moins nombreux en CICA qu'en conseil d'arrondissement. Je voudrais quand même que les collègues qui étaient absents précédemment aient le plaisir de m'entendre, en m'excusant d'ores et déjà auprès des autres de devoir vous infliger une redite un peu plus courte que ce que j'ai dit précédemment. Nous renouvelons pour la période 2022-2026 le Contrat de sécurité et de prévention d'arrondissement avec, d'abord, je vous l'ai signalé, un point de méthode sur le choix qui a été fait par l'exécutif parisien dans l'élaboration de ce contrat, puisque le précédent contrat avait été élaboré en 2017 et s'inscrivait totalement dans la trame, dans l'état d'esprit, et là encore, ce sera le cas, mais dans un sens différent, du contrat parisien qui a été voté en 2015. Il y avait eu un contrat parisien en 2015 et des contrats d'arrondissement deux ans plus tard, qui n'étaient que la déclinaison de ce qu'imposait le contrat parisien. Là, le choix d'Anne Hidalgo et de Nicolas Nordman en particulier a été, et c'est aussi tout l'esprit du Pacte de proximité que nous avons voté il y a quelques mois, d'avoir une démarche plus ascendante, c'est-à-dire qu'on commence par les contrats d'arrondissement qui inspirent, même si les deux s'écrivent en parallèle, et qui abonderont le contrat parisien qui sera voté en juin et où les contrats d'arrondissement pourront figurer en annexe.

La deuxième chose, c'est que, comme son nom l'indique, c'est un contrat donc avec divers partenaires, notamment des signataires que seront, outre la mairie du 12ème arrondissement, la ville de Paris, la préfecture via le commissariat, le parquet et l'Éducation nationale. Donc, cela ne doit pas nécessairement faire l'objet d'une délibération. Certains arrondissements l'ont fait malgré tout. Je pense par exemple au 20ème qui a fait le choix d'une délibération. Nous avons fait le choix d'une communication. Pourquoi? Parce que ce contrat n'est pas encore signé. Il sera signé dans les prochaines semaines dans un format CSPDA, pour anticiper une question de Matthieu Seingier sur laquelle nous avons échangé, mais je lui laisse le soin de m'interpeller sur le sujet. Donc, comme il n'est pas encore signé, il y a encore la possibilité de l'amender, certes à la marge parce que les principaux partenaires ont donné leur accord sur la version qui vous a été transmise. Mais malgré tout, je souhaite pouvoir entendre les divers groupes qui le souhaiteraient du conseil d'arrondissement et pouvoir prendre en compte dans ce contrat des amendements constructifs, des oublis que nous aurions pu avoir dans la rédaction de ce contrat. D'où le choix de cette communication. Ce contrat, vous le savez, c'est un travail partenarial très fructueux qui a été construit sur de longs mois en 2022, donc dans une coproduction entre les différents acteurs que je ne nommerai pas car, sinon, je serai encore plus long. Depuis le précédent contrat, ce qui a changé notamment, parce que c'est de ce point de vue-là que je vais le présenter, pour la ville de Paris et la mairie d'arrondissement, c'est la création de la police municipale à fin 2021 et début 2022, qui ne change pas fondamentalement les missions de l'ancienne DPSP, mais qui permet à l'ensemble des agents anciennement ASP ou ISVP, qui deviennent policiers



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

municipaux en attendant la sortie des promotions des nouvelles recrues, de couvrir l'ensemble des missions et non plus d'être figés spécifiquement qui dans la répression du stationnement, qui dans la répression des incivilités, qui dans la prévention de telle ou telle chose. Cela nous permet de démultiplier notre action sur le terrain avec une montée en puissance qui se fera jusqu'à la fin de la mandature.

Ce contrat, nous avons choisi, comme nous le disions en CICA, non pas de le rédiger à la manière d'un pensum, mais de le centrer autour des fiches actions, qui sont facilement lisibles, dans lesquelles on peut se plonger, si j'ose dire, dès qu'on a une question sur telle ou telle problématique, avec l'identification des publics cibles, des objectifs de la fiche action, des moyens qu'on se donne pour les atteindre, des pilotes de la fiche action, de ses partenaires, et enfin les acteurs d'évaluation, là encore, que nous utiliserons chaque année lors de la réunion du CSPDA chargé d'animer et de faire vivre ce contrat. Donc, ces 11 fiches actions sont intégrées sur trois axes. On a essayé de problématiser notre pensée et notre action en essayant de couvrir au maximum et je pense le plus complètement possible les champs d'action communs à la police municipale, à la ville et aux différents partenaires que j'ai cités. Champs d'action qui sont aussi en général ceux qui remontent le plus dans les doléances des riverains ou les suggestions des riverains.

Le premier axe, « agir en direction des jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ». C'est vraiment la priorité, notamment en s'inscrivant dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes. Il y en a eu plusieurs en 2021, avec des événements dramatiques. Je pense au jeune Yuriy dans le 15ème, mais également dans le 12ème un jeune grièvement blessé avec une commotion cérébrale assez violente. Donc, il fallait agir en termes de prévention, d'accompagnement, mais aussi de présence humaine pour prévenir ces rixes. On connaît les rixes dans notre arrondissement entre la bande dite de la passerelle Érard-Charenton et la bande dite des arcades du côté de la porte de Vincennes. En 2022, mais nous en avons déjà parlé, il y a quelques conseils d'arrondissement, il n'y en a pas eu. Je dis « pourvu que ça dure », mais sont décrites dans ladite fiche action toutes les actions que nous mettons en place et sur lesquelles je ne reviens pas. Je les ai évoquées en détail pendant le CICA. J'insiste, et je veux que ce soit redit en conseil d'arrondissement, sur des initiatives que je considère particulièrement importantes quant à l'éducation à la citoyenneté et au respect du vivre-ensemble autour de deux initiatives. D'abord, le rallye citoyen. Il y en avait eu un en 2019. La crise Covid n'a pas permis d'en mener d'autres à partir de 2020-2021. Après, il a fallu le temps de relancer les choses. Il y en aura un cette année en avril, a priori le 14, avec le collège Jules Verne. Un rallye citoyen, c'est l'ensemble d'une classe d'âge, de quatrième en l'occurrence, qui part dans les rues du 12ème à la rencontre des diverses institutions, de différentes structures partenaires : les pompiers, le commissariat, la protection civile, la RATP, le GPIS, la mairie du 12^{ème}, la DPMP, bien évidemment. Et ce, pour avoir, comme dans tout rallye, un questionnaire sous le bras et plusieurs questions pour sensibiliser ces jeunes à la citoyenneté. Et puis, nouvelle initiative, c'est le partenariat que nous venons de nouer avec l'association Prox'Aventure, qui est une association de policiers bénévoles qui vise à promouvoir le dialogue, la citoyenneté et les valeurs de la République à travers des activités ludiques, sportives et citoyennes. Le premier rendez-vous aura lieu le 21 mars avenue Lamoricière entre 13h30 à 17h30, en partenariat avec le collège Germaine Tillion. Là encore, c'est toute une



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

classe d'âge qui participera à ces activités autour de la citoyenneté dans la «rue aux écoles» Lamoricière. Il était très important à mes yeux que cela se passe dans l'espace public, et non pas dans une enceinte sportive, même si cela avait des côtés beaucoup plus pratiques en matière d'organisation. Au-delà de cet accès à la citoyenneté dans des endroits où il y a parfois des nuisances, des doléances légitimes des riverains quant à l'utilisation qui peut être faite de l'espace public, c'était aussi important de montrer aux riverains, et pas seulement à leurs enfants, que nous ne baissions pas les bras, que nous voulions nous réapproprier, au bénéfice de tous, cet espace public. Nous avons également le projet de mener un deuxième événement avec Prox'Aventure du côté d'Érard-Charenton Vivaldi, avec un lieu un peu difficile à trouver en raison des configurations un peu contraintes du quartier. Mais je pense qu'en mai, il y en aura un deuxième dans ce quartier.

Le deuxième axe s'intitule «aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger». Personnes vulnérables, si vous avez bien lu les fiches actions, que sont les seniors, avec le dispositif mis en place par exemple par la police municipale d'accompagnement des seniors qui souhaitent qu'on vienne les chercher et qu'on les raccompagne, notamment pour aller chercher de l'argent au guichet, parce qu'ils ont du mal à se déplacer, ou quelques fois, ils ont peur de se déplacer seul pour ce genre de démarche. C'est un beau dispositif. J'en rencontre quelques fois dans les rues, mais je trouve que là, nous avons à progresser, parce que, pour ne rien vous cacher, cela concerne une dizaine de seniors dans l'arrondissement. Je pense qu'on a des marges de progression, qu'il y a beaucoup plus de seniors que cela qui pourraient être intéressés. Donc, il nous faut populariser ce dispositif. Les publics fragiles, ce sont aussi les personnes à la rue et les personnes en situation de grande exclusion. Sujet partagé, puisque c'est d'abord évidemment une question sociale plus qu'une question de sécurité, donc c'est un sujet partagé entre la DPMP et la Direction des solidarités, que je partage avec ma collègue Éléonore Slama. Donc, c'est un sujet difficile, comme chacun sait, et je voudrais une fois encore rendre hommage aux équipes de la DPMP, de la DPE, des maraudes, du commissariat qui font deux fois par semaine, et notamment la DPMP et la DPE, les opérations dites PAR, « personnes à la rue ». Et je renouvelle mes encouragements aux élus que vous êtes si vous voulez y aller, le lundi matin ou le jeudi matin, si les jours n'ont pas changé depuis quelques jours, pour les accompagner, parce que c'est une expérience, une visite de terrain assez édifiante et on voit toutes les difficultés et toute la détresse humaine qu'on peut rencontrer dans les rues de Paris et la difficulté que peuvent avoir les équipes à effectuer leur travail. Notre travail commun sur les personnes sans-abri, ce sont aussi plusieurs mises à l'abri ces deux dernières années, notamment. Je pense au tunnel Van Gogh, au passage Hennel, au parc de Bercy, à la place de la Bastille. Avec des opérations extrêmement lourdes, dont je reconnais qu'elles sont souvent longues, trop longues. Nous en sommes les premiers mécontents, souvent. On comprend certaines exaspérations, mais il faut d'abord mener les enquêtes sociales, trouver les solutions d'hébergement, ce qui est du ressort de l'État et de la préfecture de région, et après mobiliser toutes les équipes pour pouvoir faire ces mises à l'abri. Ce n'est pas toujours facile. Et puis, je voudrais signaler un nouveau dispositif qui est entré en œuvre il y a seulement quelques jours, quelques semaines, qui est le protocole « petits campements » que la ville de Paris vient de signer avec la préfecture de région et la préfecture de police, pour la ville de Paris sous l'égide de Nicolas Nordman. Vous savez qu'on a la problématique des sans-abri isolés vers lesquels on va, qu'on gère comme on peut. Il y a les grands campements qui



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

nécessitent ces mises à l'abri que j'évoquais et ces petits campements, c'est-à-dire un regroupement de plusieurs personnes. Des petites installations dans l'espace public qui sont souvent sources d'importants troubles à l'ordre public, qui suscitent l'exaspération là encore des riverains et dont les occupants ont refusé à plusieurs reprises... Et je dis bien « à plusieurs reprises », parce que quand on intervient, cela veut dire qu'on leur a proposé de nombreuses fois des solutions d'hébergement ou d'accompagnement social qu'ils ont refusées. Donc, la police municipale a aujourd'hui davantage d'initiatives pour le faire seule. Et cela a été notamment le cas la semaine dernière, ou il y a 10 jours, autour de l'avenue Courteline et du campement qui s'était implanté depuis plusieurs mois et dont on parlait souvent dans le quartier, pour lequel je recevais beaucoup de plaintes. Ce campement qui s'était installé le long du talus du périphérique avec des tas de rats et a priori des maraudes qui n'étaient pas uniquement sociales dans le quartier. Vous constaterez, je pense par exemple à Mme Marcin qui me parle souvent de ce quartier, que ce campement a disparu, et c'est notamment grâce à ce dispositif que cela a été permis.

Autre public vulnérable en cette avant-veille du 8 mars, évidemment, les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes, nous continuons à faire vivre le RAV, le « réseau d'aide aux victimes », pour mettre en lien les différents partenaires du territoire, pour travailler sur l'amélioration du parcours de la victime, pour faire des campagnes de sensibilisation dans l'espace public, ce que nous avons fait notamment le 25 novembre dernier avec la DPMP et la distribution de flyers. Et la ville finance, au sein du commissariat, une intervenante sociale qui est dans un petit bureau au rez-de-chaussée, pour ceux qui ont déjà pu la rencontrer, qui est malheureusement débordée et qui fait un travail qui mérite d'être cité et d'être reconnu. Nous avons un même principe de réseau d'aide aux victimes pour les personnes LGBTQI+ qui sont victimes de violences. Je ne développe pas. C'est le même principe que le réseau d'aide aux victimes précédent. Et dernier sujet particulièrement prégnant dans le 12ème arrondissement, la question de la prostitution, avec une coordination prostitution qui fonctionne plutôt bien. Là, ce n'est pas une nouvelle initiative. Il faut poursuivre ce qu'on fait avec le « bus des femmes », avec l'association MIST, avec l'association Aux captifs la libération, le Barreau de Paris qui est très impliqué, qui tient des permanences dans un bus régulièrement, une permanence juridique à destination des femmes prostituées. Donc, toutes ces associations, c'est le sens de la coordination pour partager nos expériences et nos retours sur la physionomie de la prostitution à tel ou tel moment. Elles permettent l'accès de ces femmes à la santé, à la prévention, aux droits, aux parcours linguistiques, à des formations, ce qui n'épuise pas le sujet. Parce que, là, on parle d'accompagnement des victimes, mais cela n'empêche pas que la police nationale continue, dans le cadre de la loi actuelle, de verbaliser quotidiennement des clients et que la police municipale, notamment dans le secteur Carnot-Lamoricière où le sujet est particulièrement prégnant, enlève régulièrement les voitures épaves, les voitures ventouses qui servent à la prostitution, qui malheureusement reviennent aussi vite qu'on les enlève, mais il ne faut jamais renoncer à rien.

Le dernier axe est constitué de deux fiches actions. C'est « améliorer la tranquillité publique ». Comme je le disais au CICA, la fiche action 10 est particulièrement dense et vaut bien trois fiches actions, puisqu'elle s'intitule « améliorer le partage de l'espace commun, lutter contre les



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

incivilités et prévenir les nuisances du quotidien ». Cela regroupe énormément de sujets, et ce sont ces problèmes du quotidien dont les élus que nous sommes et le commissariat font particulièrement l'objet de la part des habitants du 12^{ème} arrondissement. Ce sont des sujets qui, parfois, peuvent être considérés, quand ils n'arrivent que de manière ponctuelle, comme simplement gênants, mais qui, lorsqu'ils se cumulent ou lorsqu'ils s'enkystent trop sur la durée, peuvent pourrir la vie d'un quartier ou d'une rue. Donc, j'y attache une grande importance. D'ailleurs, ce ne sont pas les sujets les plus faciles à régler, même si l'inverse semble vrai. Je pense par exemple aux attroupements bruyants dans l'espace public, notamment en période estivale. Les regroupements dans les halls ou parkings d'immeuble, c'est plutôt en période hivernale. Il y a des incivilités saisonnières. Je pense aux rodéos urbains, aux nuisances sonores des publics alcoolisés, etc. Cette fiche sur l'espace public inclut la question des incivilités, mais aussi celle de la régulation des déplacements dans notre ville et les conflits d'usages entre piétons, trottinettes, vélos, deux-roues motorisées et voitures, et la façon dont nous entendons y répondre, entre autres avec la police municipale. C'est un sujet qui passionne les parisiens, donc c'est au sein d'une fiche action. Cette fiche action est particulièrement dense. Je n'oublie pas la question des ventes à la sauvette dans cette fiche action, toujours chère Mme Marcin puisque vous m'interpellez régulièrement par des questions orales au sein de ce conseil d'arrondissement, notamment porte de Vincennes dont nous constatons avec le commissaire que la situation est plutôt maîtrisée en ce moment par rapport à d'autres périodes. Là encore, pourvu que cela dure. On y veille par des interventions coordonnées de police nationale et de police municipale, avec un partenariat que le directeur territorial de la police municipale du 12ème a noué, et c'est une très belle initiative, avec la RATP pour qu'elle intervienne aussi aux abords immédiats des stations de la porte de Vincennes. Même s'ils ne peuvent pas aller beaucoup plus loin dans l'espace public, cela permet d'avoir une vigie en permanence sur place. Et puis, évidemment, sur les nuisances du quotidien, nous nous appuyons beaucoup sur le GPIS, puisqu'aujourd'hui, la police municipale, et je le rappelle souvent parce qu'il y a ambiguïté, n'est pas habilitée à intervenir dans les espaces privés, fussent des espaces appartenant à des bailleurs sociaux. Donc, au-delà de l'espace public et des bâtiments municipaux, la police municipale ne peut pas intervenir, ce qui fait que nous nous reposons beaucoup sur le GPIS. Et leurs comptes rendus quotidiens montrent qu'il y a en la matière encore du travail.

Je termine sur l'intervention de la police municipale dans l'espace public pour rendre aussi hommage aux médiateurs, qui ne sont pas et ne seront pas policiers municipaux, mais qui font un travail remarquable de présence dans l'espace public et d'aller-vers les jeunes. Très récemment, et c'est nouveau par rapport à la création de la police municipale, mais cela correspond tout à fait à ce que nous avions en tête quand nous l'avons créée, il y a eu la division de l'arrondissement en 14 secteurs, donc environ deux par quartier, qui seront pris en charge à pied par les agents, qui seront fidélisés autour de ces secteurs pour faciliter le contact avec les riverains, pour mieux réguler l'espace public, pour mieux assurer la tranquillité publique. C'est vraiment cet esprit d'îlotage que nous souhaitions mettre en œuvre avec cette force de tranquillité publique et que nous développons à travers ce découpage et cette fidélisation des équipes. Enfin, la dernière fiche concerne l'apaisement de la vie nocturne, et je ne reviens pas longuement sur la question des terrasses estivales qui vont bientôt recommencer et pour lesquelles la police municipale est très vigilante à ce qu'elles soient rentrées à 22h maximum,



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

comme s'y sont engagés les commerçants. Sur les terrasses en elles-mêmes, la répression est peut-être un bien grand mot, mais la sanction des nuisances sonores qui peuvent parfois s'y dérouler et qui suscitent des plaintes des riverains... Parfois, c'est assez peu souvent le cas car ce sont des procédures très lourdes, cela peut aller jusqu'à des procédures administratives, voire des fermetures. C'est arrivé deux ou trois fois l'année dernière. Voilà les diverses actions que nous avons développées dans ce nouveau Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Je suis ouvert à toutes vos suggestions et à toutes vos questions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Paris. Je donne désormais la parole à M. Seingier pour le groupe Changer Paris."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues. Merci à M. Paris d'anticiper nos questions. Je vais aller très vite sur la question méthodologique. Effectivement, nous aurions souhaité que ce contrat puisse faire l'objet d'une délibération pour une raison très simple, c'est que la délibération permet notamment de faire des amendements, puisque c'est un sujet 12^{ème} arrondissement. Dans la réunion précédente, on nous opposait le fait que les fiches ne puissent pas être modifiées. Eh bien, cela aurait été l'occasion de le faire.

Sur le CSPDA, même remarque. Vous nous annoncez enfin la réunion, je vous en remercie. Mais je me demande à quoi il sert puisqu'on a une réunion par an et la fiche consacrée au CSPDA rappelle précisément que le CSPDA peut organiser des groupes de travail ou des réunions thématiques. Il aurait pu être l'occasion, justement, de nous permettre de travailler aussi sur ce contrat puisque, malheureusement, c'est en conseil d'arrondissement qu'on doit faire nos remarques, et nous le regrettons pour la démocratie. Vous nous parlez de la police municipale. C'est la grande avancée par rapport au dernier contrat. Mais il y a un paradoxe, puisque vous parlez souvent au futur au début du contrat alors que la police municipale existe déjà. D'ailleurs, il y a un petit bilan, et c'est peut-être la première remarque d'amélioration. Le bilan est très précis sur les verbalisations en matière de circulation, notamment routière, entraves à la circulation, etc. Il y a des verbalisations. Vous nous rappelez qu'il y a des verbalisations pour les terrasses, ce qui n'est pas une critique. Par contre, sur le reste, on parle uniquement d'interventions. Sur les incivilités, on a l'impression que la police municipale, à part passer, faire de l'îlotage, comme vous le rappelez, ou de la présence rassurante, elle ne prend pas de mesures. Pas forcément sanctionner systématiquement, mais peut-être parfois mettre fin aux incivilités. On a l'impression que c'est plus de la présence et de la discussion que de vraies mesures pour mettre fin à l'incivilité. D'ailleurs, à ce propos, il y a un focus sur l'Arsenal. Je suis un peu rancunier, puisque j'avais été un des premiers à dire qu'il y avait de gros problèmes. Vous aviez nié les problèmes. On le retrouve dans le CSPDA. Nous avons toujours une solution à ces problèmes. C'est de fermer la nuit l'Arsenal. C'est une petite parenthèse.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Sur le système des fiches, je ne vais pas toutes les reprendre. On connaissait, c'était déjà le cas du dernier contrat. Je trouve cela très bien d'avoir mis le premier axe sur les phénomènes de bandes. Il était déjà évoqué dans le dernier contrat. On a l'impression qu'il n'y a pas encore d'amélioration. Donc, c'est très bien.

Il y a un point que je ne comprends pas, c'est de ne pas voir de mesures spécifiques à un sujet qui n'existait peut-être pas avant, mais qui est assez prégnant et effrayant pour les habitants – on a beaucoup de remontées – sur l'utilisation des engins pyrotechniques. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de mesures spécifiques, avec peut-être des sanctions aussi, plutôt que de la prévention, pour que ces jeunes pris en flagrant délit en train de jeter ce genre d'engin dangereux aient des formations sur les conséquences que peuvent avoir ces engins pour les personnes, mais aussi sur les biens, puisque cela a pu provoquer, pas dans le 12^{ème} heureusement, mais dans d'autres villes, de graves incendies. C'est une suggestion. J'aurais aimé voir des mesures là-dessus.

Je reprends vos termes, sur l'amélioration du partage de l'espace commun, il y a un petit pléonasme. Là encore, on a l'impression que vous avez la politique du flyer, la politique des bornes. Vous nous parlez des totems où l'on peut aller voir la police municipale. Vous revenez souvent sur « cibler les doléances des usagers ». Je pense que les doléances des usagers, vous les connaissez très bien. D'ailleurs, je ne vois pas beaucoup d'écart entre ce sur quoi nous pouvons parfois vous alerter au cours de nos vœux sur des quartiers spécifiques. On retrouve ces mêmes quartiers dans le contrat. Les problèmes, vous les avez. Je ne vais pas faire le tout répressif, il faut de la prévention, mais il faut aussi des mesures pour parfois mettre fin physiquement aux désagréments et qu'il y ait une intervention rapide. Il n'y a pas de mention d'interventions rapides de la police municipale, puisque souvent, ce sont des sujets d'incivilités où la police nationale n'intervient pas. Donc, la police municipale a tout son rôle.

Sur le GPIS, c'est très bien, de mentionner que vous vous appuyez sur eux pour la partie logements sociaux. Mais on peut regretter que le GPIS voie son budget en baisse. C'est une grave critique. Alors qu'il est, comme vous le reconnaissez, très utile.

J'arrête là, parce que sinon, je vais prendre le temps de parole de ma collègue."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. La prochaine fois, assistez au CICA, comme c'était le sujet. Vous auriez eu les chiffres des verbalisations de la police municipale. Je vous invite à vous rapprocher de vos collègues pour en prendre connaissance. Vous auriez aussi pu constater la coordination entre notre police municipale et la police nationale, qui font des opérations conjointes de verbalisations, non seulement sur les incivilités, mais qui sont souvent des sentiments d'insécurité, voire de l'insécurité en elle-même, surtout quand on parle d'insécurité routière. Merci. Mme Atlan-Tapiero, c'est à vous."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Je vais essayer de faire court et concis. D'abord, parce que je me suis déjà exprimée en CICA, donc je vais essayer de synthétiser. Je peux, comme mon collègue M. Seingier, regretter que nous n'ayons pas été associés à cette concertation sur ce Contrat de prévention et de sécurité, puisque nous aurions demandé qu'il puisse y avoir une fiche action concernant la prévention de la lutte contre les drogues et les toxicomanies.

J'ai bien entendu, madame la maire, votre évocation du Forum de la parentalité, qui est certainement très intéressant à destination des familles pour identifier les problématiques, mais je pense que ce sujet mérite une volonté politique qui puisse enjoindre à la fois la municipalité et la police nationale, ainsi que la police municipale, puisque dans le cadre de la parentalité, ni la police municipale ni la police nationale, sauf erreur de ma part, n'était présente et n'était là pour acter. Je crois qu'il faut un acte fort. Je regrette que M. Paris nous ait indiqué qu'il allait être difficile de modifier les choses, même à la marge. Je pense qu'il faut vraiment écrire une fiche sur ce sujet, avoir une action qui puisse être posée et qui montre une vraie volonté. Cela participe de ce climat d'insécurité, qui est fortement ressenti par les riverains.

Ensuite, c'est vrai que quand on écrit un contrat de prévention, c'est bien de partir d'un constat chiffré. Certes, tous les chiffres ne sont pas communicables ou ne sont peut-être pas en votre possession, mais je trouve que c'est plutôt pas mal de partir d'un constat chiffré pour voir d'où on est parti et où on va arriver à l'issue de ce contrat.

Voilà pour mon intervention sur le sujet. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Effectivement, la volonté de lutter contre l'ensemble des addictions est bien réelle. J'entends votre envie de l'élargir. Et je vous rassure, la police nationale comme la police municipale, en termes de prévention, sont également associées sur ce sujet. Je laisserai M. Paris vous répondre."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je vais répondre de manière un peu itérative aux diverses questions posées. D'abord, une délibération aurait permis des amendements que ne permet pas la communication. Comme je le disais, pourquoi ne pas avoir fait une délibération? Parce qu'il y a un contrat. Par définition, il faut que des contractants acceptent tous de le signer. Imaginez un conseil d'arrondissement qui voterait des amendements qui seraient contraignants pour l'exécutif du 12ème arrondissement qu'il ne serait pas en mesure d'imposer soit à la préfecture, soit au parquet, s'ils avaient un désaccord profond avec telle ou telle question. C'est pour cela que je trouve la méthode de la communication plus efficace, avec l'engagement que j'ai pris et que je réitère, et vous pourrez m'interpeller car c'est un engagement personnel de pouvoir prendre en compte toutes les suggestions qui pourraient être faites et de les apporter au pot commun de nos partenaires en



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

demandant qu'elles soient intégrées dans la version finale, ce que je ferai, et j'y reviendrai sur la question de la toxicomanie portée par Mme Atlan-Tapiero.

Sur le CSPDA, ce contrat est un document-cadre. Je reviendrai aussi sur les tirs de mortier. Il y aura peut-être des phénomènes nouveaux qui vont apparaître d'ici 2026 et qui ne seront pas mentionnés dans le contrat rédigé en 2022. Ce n'est pas pour cela qu'on ne les traitera pas. Tout cela est quand même à la fois contraignant et souple. On n'est pas figés au point de ne pas constituer des groupes de travail sur des questions qui pourraient se poser ou qui n'auraient pas été préalablement assez approfondies. Donc si, au prochain CSPDA, vous souhaitez provoquer des réunions thématiques, je suis tout à fait preneur pour les animer en vous y associant.

Sur le bilan, je ne sais plus quelle était votre remarque. Vous disiez qu'il fallait partir d'un bilan. Le bilan est par définition évolutif. C'est ce que je disais en CICA, puisque les chiffres d'aujourd'hui ne seront plus vrais dans six mois. C'est pour cela qu'on ne les a pas nécessairement mis dans le contrat qui court sur la période 2022-2026. On le fera tous les ans. C'est en général le commissaire qui présente la physionomie de l'arrondissement dans le cadre du CSPDA.

Sur les verbalisations, vous avez raison sur la liste des verbalisations qu'effectuait la police municipale sur les incivilités, les jets de mégots, le stationnement, etc. Mais la police municipale fait ces verbalisations et pas d'autres, parce que les autres n'entrent pas dans ses compétences, parce qu'elle n'est pas habilitée à verbaliser autre chose. La police municipale n'est par exemple pas habilitée à verbaliser un échange de produits stupéfiants. Cela n'est pas dans ses compétences. Donc, elle verbalise là où elle est compétente. Si elle pouvait verbaliser au-delà, elle le ferait. J'ai bien conscience que ce n'est pas suffisant. Quand vous prenez un peu de haut l'évocation de la présence rassurante, je trouve que c'est un sujet très sérieux. Oui, la présence physique dans l'espace unique contribue à la tranquillité de l'espace public et à rassurer les citoyens. On ne va pas revenir à des débats d'il y a une dizaine d'années, mais ce n'est pas en supprimant 13 000 policiers nationaux et en retirant les policiers de l'espace public pour les consacrer à d'autres missions, certes essentielles... Si l'on n'en avait pas supprimé 13 000, ils auraient pu faire autre chose, y compris de la présence rassurante. On sait que les citoyens l'ont beaucoup reproché à ceux qui avaient pris cette décision. Donc, je revendique cette idée d'îlotage, de présence physique dans l'espace public. Si vous la trouvez mineure, ce n'est pas notre cas.

Vous me dites que je niais le problème de l'Arsenal. Il se trouve que je me souviens très bien de ce débat. C'était Mme Montandon qui avait posé la question. Elle m'avait même remercié de reconnaître qu'il y avait des problèmes à l'Arsenal. On n'était pas d'accord sur le fait d'ouvrir ou de fermer. Donc, je ne nie pas qu'il y a des problèmes sur le bassin de l'Arsenal. Il y en a effectivement. Je pense que cela fera l'objet, je ne vais pas faire plus long, d'autres questions et débats au sein de notre conseil. On pourra y revenir.

Après, vous sortez du texte le « totem », le « recueil des doléances » que vous prenez comme un gadget. Vous sortez deux mots d'un document d'une cinquantaine de pages. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Encore une fois, en termes de présence physique, le fait d'avoir un rendez-vous



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

régulier signalé par un totem, que vous trouvez trop gadget, ce n'est pas non plus totalement inutile par rapport à ce que je disais précédemment.

Sur les tirs de mortier, il se trouve que la semaine dernière, sous l'impulsion de Nicolas Nordman, il y a eu une réunion de la ville de Paris, de la préfecture de police, de la brigade des sapeurspompiers, du rectorat de Paris, du GPIS et des mairies d'arrondissements qui vont être mobilisées dans les semaines prochaines sur cette question, sachant qu'elle se pose principalement aux alentours du 14 juillet, parfois aussi du 31 décembre. Cela dépend un peu du temps qu'il fait. Notamment le 14 juillet 2021, puisqu'il pleuvait, c'était un 14 juillet plutôt calme. Mais en 2022, les 13, 14 et 15 juillet ont été en la matière particulièrement pénibles, non seulement dans le 12ème arrondissement, mais dans tout Paris, il faut bien le reconnaître. Les partenaires que j'ai cités, dans les jours qui viennent, vont se réunir pour lancer ce Plan de lutte contre l'usage des pétards et mortiers. En mars-avril, il y aura la constitution d'un kit pédagogique sur la prévention des pétards et mortiers, avec des formations au sein de la police municipale et de la police nationale de futurs intervenants en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes aux dangers de cette pratique. En maijuin, les intervenants formés iront dans les établissements scolaires. Comme ils ne peuvent pas aller partout, on nous a demandé d'en cibler quelques-uns dans l'arrondissement. Cela ne sera qu'une première année et un début. On verra comment l'élargir. Il y aura des interventions de sensibilisation. Il y aura une campagne en juin et juillet d'information et de sensibilisation des commerçants, notamment les petites épiceries qui vendent dans les arrière-boutiques les artifices et les mortiers pour qu'elles renoncent à cette pratique. Et en juin-juillet, notamment début juillet, il y aura le déploiement du dispositif opérationnel de prévention et de sécurisation avec des opérations coordonnées, ce qui est très important, police municipale, police nationale et GPIS sur les secteurs ciblés, donc les ensembles sociaux parce qu'on sait que les mortiers, les feux d'artifice ne sont pas stockés en général chez les parents. Ils sont stockés dans les caves, les parties communes des immeubles, parfois dans les armoires électriques que les jeunes s'amusent à ouvrir pour sortir les mortiers. En plus, ils mettent tout le quartier dans le noir. C'est souvent le cas allée Vivaldi notamment. Il y aura une campagne de fouilles dans les parties communes des immeubles du parc social, dans les espaces verts, dans les trappes Enedis, autres lieux de caches bien identifiés notamment par la police. Les éducateurs spécialisés, les médiateurs, feront des tours de rue de manière très intensive auprès des jeunes dans les quartiers concernés. En septembre, on fera le bilan. Il y aura des choses qui auront marché, des choses qui n'auront pas marché. Vous pourrez m'interpeller, et on verra. Voilà sur les tirs de mortier, nous ne prenons pas les choses à la légère.

Sur le chiffrage, Mme Atlan-Tapiero, chaque fiche action est accompagnée des indicateurs de suivi. Donc là encore, peut-être qu'il n'y a pas assez de chiffres pour comparer à l'année dernière. Là, nous serons très attentifs, et ce sera aussi votre rôle au sein du CSPDA pour nous les réclamer, et je sais pouvoir sur vous. Nous aurons des indicateurs de suivi qui nous permettront de voir là où cela a bien marché, là où nous avons bien travaillé et là où cela pêche un peu, où des efforts sont encore à fournir.

Sur la fiche action, et je boucle avec la première remarque de M. Seingier sur la question de délibération ou de communication, vous parlez d'une action sur la prévention de la toxicomanie.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Moi, je suis tout à fait d'accord pour intégrer un item dans une des fiches actions de l'axe 1 de ce contrat en direction des jeunes. Parce qu'elle est faite, cette prévention de la toxicomanie, notamment par la mission de prévention, d'écoute et de communication du commissariat au sein des établissements scolaires. C'est un oubli malencontreux. On pourra aussi renforcer par des suggestions. Ce qui est important, c'est que vous avez dit : « Action de prévention de la toxicomanie ». La lutte contre la toxicomanie, quand elle ne relève pas des actions de santé publique, mais quand cela relève de la répression policière, cela relève aujourd'hui exclusivement de la police nationale. La police municipale n'a ni les moyens, ni les compétences, ni les autorisations. Ce qui ne nous empêche pas d'en parler avec le commissariat et de mener des opérations. Je pense que pour faire une fiche action, c'est un peu court. Mais oui, je développerai et je soumettrai aux partenaires un chapitre particulier dans une des fiches actions sur votre suggestion."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Paris. La signature de ce contrat, je le rappelle, sera organisée d'ici le passage du Contrat parisien de prévention et de sécurité au conseil de Paris de juin 2023."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DAC 091</u>: Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association We Love Green pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous débutons désormais l'examen des délibérations émanant de l'Hôtel de ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire.

L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DAC 091, sur laquelle Mme Havet, Mme Montandon et M. Margain ont souhaité s'inscrire et à laquelle le vœu 7 du groupe Changer Paris est rattaché. Mme Taïeb pour la présenter."

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, madame la maire. En effet, c'est un avenant à la convention d'occupation, sachant que depuis 2011, l'association We Love Green organise, en coproduction avec la société par actions simplifiées We Love Green, son festival musical à Paris. Les quatre premières éditions se sont déroulées au parc de Bagatelle et dorénavant, depuis 2016, au bois de Vincennes.

En 2020, le conseil de Paris a signé avec l'association We Love Green une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation des éditions 2021 à 2023 d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes. J'ai envie de vous dire que c'est un festival qui attire beaucoup de public, des musiques plutôt d'aujourd'hui, mais avec de grands artistes nationaux et internationaux. Par ailleurs, tout au long des trois jours, puisque c'est vendredi, samedi et dimanche, il y aura des projections et des débats autour de l'écoresponsabilité, être citoyen écoresponsable. Il faut savoir que les dernières années, la pandémie et les restrictions sanitaires ont perturbé très fortement le festival We Love Green. L'association a dû annuler son festival en 2020 et en 2021. C'était l'année d'entrée en vigueur de la convention d'occupation du domaine public actuelle.

En outre, vous avez sans doute qu'en 2022, même si sur les trois jours, ils ont accueilli à peu près 105 000 festivaliers, l'association a dû annuler les concerts du samedi 4 juin en fin d'après-midi en raison d'un violent orage qui a nécessité l'évacuation du public et la fermeture du site du festival. En raison de ces difficultés rencontrées dans l'organisation de son festival, l'association a sollicité une prolongation d'une année de la durée de la convention d'occupation du domaine et la ville en profitera pour les déplacer du terrain de foot numéro 1 de La Faluère à un terrain de foot qui se trouve plaine Saint-Hubert. Donc, les espaces resteront à peu près identiques aux éditions précédentes.

Je vous propose par cette délibération de signer cet avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'organisation du festival dans le bois de Vincennes en 2023 et en 2024. Je vous remercie."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Taïeb. Mme Montandon, c'est à vous. Voulez-vous présenter votre vœu numéro 7 à cette occasion?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Oui, madame la maire, je veux bien intervenir sur la délibération et présenter en même temps le vœu. J'ai envie de dire que les séances se suivent au conseil d'arrondissement du 12ème et se ressemblent, particulièrement lorsque nous abordons les délibérations des conventions d'occupation dans le bois de Vincennes. À chaque fois, nous alertons sur les nuisances engendrées dans le bois, qui n'a pas vocation à accueillir tous les événements, notamment ceux qui ne sont pas adaptés à sa nature et à sa fragilité. Chaque fois, il y a débat, mais rien ne change dans les actes.

Je voulais revenir sur le débat que nous avions eu sur la convention le 3 novembre 2020 dans ce conseil d'arrondissement. Il y avait eu plusieurs interventions, notamment celle de mon collègue Franck Margain qui avait alerté sur les nombreuses fois où chaque fois qu'il y avait une convention, que ce soit pour le Chalet de la Porte Jaune ou pour la Foire du Trône, nous vous alertions sur les impacts engendrés sur le bois et les nuisances effectuées. C'est vrai qu'il s'interrogeait sur le fait qu'aucune de nos alertes n'était prise en compte. Il allait même jusqu'à dire : « Est-ce que le bois va être le récipiendaire de toutes les activités qu'on ne peut pas mettre ailleurs?» J'étais intervenue aussi pour souligner les problèmes écologiques, notamment impactés par les conventions d'occupation, que ce soient les concessions ou les événements qui ne respectaient pas les différents documents qui existent dans le bois. Nous avons voté, que ce soit au conseil d'arrondissement ou en conseil de Paris, depuis des années, nombreux documents, des plans d'aménagement, des chartes, des plans climat, des normes. Mais chaque fois, nous sentons qu'une concession ou une convention d'occupation ne respecte pas les documents et les principes qui ont été édictés pour le bois de Vincennes. Je souligne aussi que lors de cet échange, le groupe communiste à nos côtés s'était abstenu sur cette délibération de convention en soulignant les mêmes impacts écologiques et la nécessité de relocaliser le festival We Love Green, notamment avec une proposition sur l'hippodrome de Vincennes. Mme Havet, vous aviez répondu qu'il y avait une étude faite sur la faisabilité.

J'ai envie de vous interroger: combien d'années d'études vous faut-il pour répondre? À savoir si l'on peut délocaliser, ne serait-ce que pour une première fois au moins dans l'hippodrome de Vincennes et éventuellement sur d'autres lieux plus adaptés à recevoir un tel événement, qui est un événement apprécié par la jeunesse, qui a en effet une vocation et un principe de pédagogie, mais qui n'est pas forcément adapté à la conception du bois. Un festival fait des nuisances sonores, des nuisances de passage, de fréquentation qui impactent un bois déjà fragilisé.

Donc, le vœu que j'ai déposé dresse avant tout un constat, celui qu'il y a un véritable décalage entre les documents votés en conseil de Paris et en conseil d'arrondissement, à savoir la charte d'aménagement du bois de Vincennes, le plan de gestion arboricole du bois de Vincennes, le plan



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

de biodiversité, le nouveau plan air-climat-énergie, bientôt le PLU bioclimatique, sans compter toutes les normes, notamment ISO 14001, qui régissent le bois de Vincennes. Il y a un véritable décalage entre tous ces principes théoriques et la mise en pratique dans le bois lors de la signature de concessions ou de conventions d'occupation.

Donc, mon vœu vous rappelle que le bois de Vincennes est un site classé au titre des sites naturels pittoresques depuis 1960. Nous savons tous en tant qu'élus parisiens, mais encore plus en tant qu'élus du 12^{ème}, qu'il représente le véritable poumon vert de l'Est parisien, qu'il doit être protégé et valorisé aussi bien pour les parisiens d'aujourd'hui que pour les générations futures. L'ensemble des espaces concédés couvre 163 ha du bois de Vincennes. Cela représente 16 % de sa superficie. Ce n'est pas anodin. Cela concerne des manifestations ou activités telles que la Foire du Trône, le festival We Love Green, le Chalet de la Porte Jaune pour ne citer que les plus grands. Il est vrai que de conseil en conseil, je ne vois pas d'amélioration depuis les remarques et les préconisations, notamment celles qui ont été faites par la CRC en 2017. Je rappelle qu'elle soulignait plusieurs manquements sur la gestion du bois de Vincennes, notamment la mise en évidence des études parfois trop lacunaires sur les dossiers des concessions des bois, en particulier sur l'évaluation du suivi des travaux annoncés par les titulaires. Ce même rapport, je le précise, révélait que les différentes chartes que j'évoquais tout à l'heure prévoient la mise en place d'un observatoire du bois destiné à faciliter l'analyse de l'impact de la gestion sur le milieu naturel pour estimer le degré de satisfaction du public et pour apprécier l'adéquation sociale, économique et environnementale. Bien sûr, cet observatoire n'a toujours pas été créé.

Je voulais revenir sur un vœu qui a été adopté au conseil de Paris en novembre 2018. C'est le vœu 2020 qui demandait que la ville analyse l'implantation du festival We Love Green et son impact environnemental afin de garantir une implantation qui soit en accord avec le respect de l'environnement et des pratiques habituelles du site, et qu'avant toute reconduction expresse prévue annuellement par la convention, les détails des travaux d'entretien, de protection et de remise en état du site ainsi que les frais engagés par l'occupant seraient portés à la connaissance du conseil de Paris. Aujourd'hui, nous y sommes, mais voilà que le vœu voté n'a pas été respecté. Je vous le dis de façon très insistante. Le bois de Vincennes fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs en plein air. Le maintien des événements tels que les festivals ou événements tels la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly est aussi en contradiction avec une politique écologique, responsable et volontariste.

C'est pour toutes ces raisons qu'avec Franck Margain et mes collègues du groupe Changer Paris du 12^{ème}, nous vous demandons que le conseil du 12^{ème} arrondissement demande à la maire de Paris la création d'un audit indépendant pour évaluer la conformité des appels d'offres concernant les concessions relatives aux activités du bois de Vincennes, avec les engagements écologiques pris par la ville, formalisés par tous les documents que j'ai cités en amont, la création d'un observatoire du bois tel que préconisé par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2017, que soit étudiée la possibilité de classer en ZNIEFF de type 1 certaines des unités paysagères du bois de Vincennes définies par la cartographie, dans un souci de protection du bois. Et enfin, que la ville analyse l'implantation du festival We Love Green et son impact



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

environnemental afin de garantir une implantation sur un autre site, qui soit en accord avec le respect de l'environnement et des pratiques habituelles de ce site. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. M. Margain, vous vouliez intervenir sur la délibération DAC 091."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"C'était simplement pour vous dire que l'intervention détaillée et longue de ma collègue Valérie Montandon doit suffire à apporter des lumières extrêmement importantes à ce débat, que vous allez, je l'espère, nous entendre.

Cela fait quand même des années et des années que nous répétons que ce bois est surexploité. Le bois est fragile. C'est un bois particulièrement fragile. Tout le monde le reconnaît, tous les experts le reconnaissent. Je citerai deux chiffres. 110 décibels pendant trois jours, cela fait fuir toute la faune, tous les insectes. C'est tout à fait inadmissible qu'on ne prenne pas la mesure de l'impact que peut avoir un énorme festival comme celui-ci. Je rappelle que 110 000 festivaliers, quand bien même on les encadre et on fait attention, c'est extrêmement important. Également pour la faune et la flore, qui est extrêmement malmenée. Nous sommes dans une situation où l'on a l'impression qu'on ne veut pas de ce festival We Love Green, alors que c'est un très bon festival. Nous y sommes très attachés. Vraiment, on ne comprend pas pourquoi vous laissez toujours cela au milieu du bois de Vincennes qui est très fragile.

Voilà ce que je dirais plus simplement, moins techniquement, mais avec beaucoup de cœur sur cette délibération. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Margain. Mme Taïeb, avez-vous quelque chose à ajouter avant que je donne la parole à Mme Havet?"

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Je vais laisser ma collègue, Manon Havet, si elle le veut bien. Moi, je considère que c'est un événement important et qui, étant orienté sur l'écoresponsabilité, a aussi sa vocation pédagogique. En ce sens, il remplit ses missions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Marque, avez-vous une explication de vote? Je rappelle que c'est une minute de prise de parole."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

M. Sébastien Marque, **conseiller d'arrondissement, délégué auprès de** la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, madame la maire. Je ne vais pas revenir sur les effets délétères que peuvent avoir 110 000 personnes massées entre les quelques arbres du bois de Vincennes. Argument qui a déjà été donné.

En revanche, je vais insister sur le fait que pour un festival qui est accessible à tous, il coûte en fait 50 euros la journée, je viens de regarder, donc plus cher que la Fête de l'Humanité pour toute la durée du festival, qui est plus que les trois jours. Là, c'est 110 euros pour les trois jours. Il y a plusieurs choses derrière. Il y a l'utilisation à des fins de marketing commercial uniquement de la conscientisation de l'urgence écologique. C'est quelque chose qui pourrait être très bien fait ailleurs, notamment dans l'hippodrome de Longchamp, sans massacrer les terrains publics de foot utilisés pour faire du foot ou les promenades dont on a déjà parlé précédemment.

On comprend très bien que le festival et la culture sont essentiels, l'apprentissage et la maintenance de la conscience écologiste sont importants, mais cela pourrait très bien être fait ailleurs et dans des conditions écologiques vraiment responsables."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Marque. Mme Havet."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement

"Merci, madame la maire. Mme Montandon et M. Margain, tout d'abord, un point sur les concessions du bois qui s'inscrivent bel et bien dans le cadre des différents plans environnementaux de la ville de Paris que vous citez dans votre vœu.

La ville intègre au cahier des charges des concessions un dossier avec des prescriptions qui traitent de tous les aspects environnementaux. À l'occasion de chaque renouvellement, en amont de la rédaction du cahier des charges, les directions opérationnelles sont consultées pour recueillir des prescriptions spécifiques selon les thèmes, donc la DEVE, la DTEC, la DU, etc., et les obligations contractuelles sur ces thèmes concernent aussi bien les travaux, l'amélioration des performances thermiques et énergétiques, les chartes pour les chantiers faibles nuisances, l'économie circulaire, la protection de la biodiversité, la désimperméabilisation et la désartificialisation des sols, mais aussi pour l'exploitation. Le dispositif est pratique pour diminuer les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, pour aller vers une alimentation durable, pour réduire les déchets, pour abandonner totalement le plastique à usage unique, pour réduire les nuisances sonores et lumineuses, pour respecter la norme ISO 14001 qui est l'outil de référence pour prendre en compte les enjeux environnementaux. Il y a aussi des clauses d'insertion sociale, mais cela ne faisait pas, il me semble, l'objet de votre vœu. Depuis 2020, la rédaction des cahiers des charges et des projets de contrats a été renforcée pour mieux intégrer l'ensemble des réglementations et des plans, afin notamment d'inscrire les concessions



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

dans les objectifs du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables et d'informer encore davantage que cela n'était fait auparavant les candidats dès la phase de consultation. Un schéma incluant tous les liens interactifs vers les plans environnementaux de la ville de Paris est bien entendu joint aux dossiers de consultation, ainsi que la charte pour des événements écoresponsables à Paris. Plus récemment, on a tenu à y joindre le calendrier de protection des espèces.

Les critères d'appréciation des porteurs de projets intègrent ces aspects et le service des concessions associe la DTEC, la Direction de la transition écologique et du climat, et la DEVE, la Direction des espaces verts, à l'analyse des offres sur ces sujets. De plus, une attention toute particulière est portée dès l'élaboration du cahier des charges au respect de la vocation de la zone naturelle et forestière au sens du PLU, Plan local d'urbanisme, favorisant les activités récréatives, culturelles et de restauration et à la préservation du bois en tant que Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, ZNIEFF, dont vous parlez également dans votre vœu sur un autre aspect. En cas de non-respect des engagements environnementaux et de non obtention de la certification ISO 14001, des pénalités sont prévues dans les contrats les plus récents. Il y a un gros progrès réalisé. Et l'obtention de la certification ISO 14001 dépend d'un organisme indépendant et pour une durée limitée. Tous les établissements concédés par la Direction des finances et des achats du bois ont actuellement obtenu cette certification ISO 14001.

Je voudrais rappeler par ailleurs que le dernier atelier du bois, qui avait été organisé par l'adjoint à l'Hôtel de ville Christophe Najdovski, a d'ailleurs eu lieu le 26 janvier, et portait sur le thème des usages et des concessions. Les concessionnaires avaient été invités lors de cet atelier à présenter certains aspects de leurs concessions et les élus concernés étaient invités. Les élus des communes limitrophes au bois étaient bien évidemment conviés, comme à chaque fois qu'il y a un atelier sur le bois. Tous n'étaient pas présents.

Au sujet de l'Observatoire des bois que vous proposez, je voudrais souligner qu'il existe déjà deux observatoires qui remplissent des missions particulières au sein notamment de deux directions, l'Observatoire de la biodiversité au sein de l'Agence d'écologie urbaine de la Direction des espaces verts et qui permet d'avoir un suivi de la biodiversité au sein des bois, et l'Observatoire des mobilités au sein de l'Agence de la mobilité de la Direction de la voirie et des déplacements. Ces observatoires permettent d'avoir de nombreuses données sur les aménagements et la gestion environnementale du bois de Vincennes, tandis qu'une étude de l'APUR avait permis d'estimer le degré de satisfaction du public, ses usages, ses attentes, et d'avoir un certain nombre de données.

Troisième point en ce qui concerne votre proposition de classement en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 de certaines unités paysagères du bois, je voudrais rappeler tout d'abord que cet inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité à préserver et que cet inventaire vise la connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels régionaux les plus remarquables. Actuellement, une ZNIEFF de type 2 couvre une grande partie, la majeure partie du bois de Vincennes, et la richesse



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

écologique de ce bois pourrait potentiellement justifier d'un classement en type 1 de certaines unités. Bien évidemment, absolument aucune objection. Toutefois, ce classement ne dépend pas de la ville de Paris, mais des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des services déconcentrés de l'État. Donc, les DREAL sont les maîtres d'œuvre de cet inventaire et les observations sont transmises par l'ensemble du réseau naturaliste, les associations d'études de protection de la nature, l'ONF, etc. qui participent activement à cet inventaire par la transmission de données.

Au sujet de l'impact environnemental du festival We Love Green, tout d'abord, je rappelle que c'est un festival qui bénéficie du soutien de la Région Île-de-France, donc il me semble que c'est un sujet que vous pourrez porter aussi dans cette assemblée où vous siégez. Bien sûr, la ville analyse d'ores et déjà l'impact environnemental de l'implantation d'un festival sur le site. La maire du 12ème arrondissement et la maire de Paris sont entièrement mobilisées pour la tenue de ce festival et pour donner les orientations permettant au festival de réduire le plus possible son impact carbone, son impact sur le bois. Et le travail se fait main dans la main avec les organisateurs. La ville ne ferme aucune porte à des possibilités de relocalisation du festival. Des réflexions ont lieu, des réflexions sont menées à ce sujet.

Mme Montandon, vous avez évoqué un site en particulier, celui de l'hippodrome. Comme vous le savez, il y a un renouvellement de la concession qui va avoir lieu. Ce changement n'aurait pas pu avoir lieu de toute façon avant un renouvellement. Je pense que c'est clair pour tout le monde. Le bois étant certifié ISO 14001, le festival est tenu au respect de strictes règles de protection du site qui l'accueille et, en l'occurrence, des terrains sportifs au sein du bois. Les organisateurs travaillent avec la ville et les services de la Direction des espaces verts, qui étudient l'impact environnemental du festival et donnent des recommandations pour le limiter au maximum, en cohérence avec cette certification. Par exemple, en 2023, des protections de sol, des placages amovibles, seront mises en place autour du site pour en protéger les espaces en bordure. Et comme lors des éditions précédentes, aucun véhicule motorisé ne sera accueilli sur le site. En 2022, quelque chose de pionnier avait eu lieu, une collaboration avait été réalisée avec la Ligue pour la protection des oiseaux. C'est une première pour un festival. Cela a permis d'avoir une étude d'impact du festival sur l'avifaune du bois, avec des recommandations. Et en 2023, ce diagnostic s'élargira pour s'établir à d'autres aspects, afin de renforcer ce volet."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Havet, je vais vous demander de conclure."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Toutes mes excuses, madame la maire. C'était un vœu avec de nombreuses dimensions différentes. Effectivement, l'impact à ce stade n'est pas complètement nul et la ville étudie également d'autres options. Elle réfléchit à des sites alternatifs qui pourraient se prêter à recevoir pertinemment tout ou partie du festival.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Ce qu'il faut vraiment retenir pour conclure, c'est que nous sommes soucieux d'aller plus loin encore dans ces orientations pour préserver au mieux ces espaces qui font partie de notre poumon vert. Il faut retenir que la préservation du bois reste notre priorité et que nous nous encourageons à continuer à avoir une diversité des usages dans le bois, tout en gardant le principe de respect des sites.

Pardon si j'ai été trop longue."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. Je rappelle que la concession de l'hippodrome date de 1975 et ne peut pas accueillir le festival en l'état. D'ailleurs, les études montrent qu'il serait trop petit. Mais effectivement, il y a une piste d'évaluation dans le renouvellement de la concession qui aura lieu en 2025. Je rappelle que j'attends aussi les propositions de la Région, qui est partenaire de ce festival, pour demander un autre site. Pour la Foire du Trône, j'ai bien entendu, Mme Montandon. Je crois qu'on aimerait bien aussi que vous nous aidiez sur ce sujet.

Les explications de vote, on les a eues. Je vais mettre la délibération aux voix, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui vote pour? Qui s'abstient? Trois voix communistes. Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Cinq voix LR. Elle est adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs		
Pour : 21	Contre: 05	
Abstentions: 03	NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée		

(DELIB 12-2023-003 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>V122023-007</u>: **Vœu rattaché à la délibération DAC** 091 – relatif à la Protection du bois de Vincennes, rattaché à la délibération 2023 DAC 91, présenté par Valérie Montandon, Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Vu la Charte d'Aménagement du bois de Vincennes signée par le maire de Paris le 26 avril 2003;

Vu le Plan de Gestion Arboricole du bois de Vincennes 2006-2020;

Vu la délibération 2018 DEVE 33 votée par le conseil de Paris le 20 mars 2018 adoptant le Plan Biodiversité 2018 -2024 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 54 votée par le conseil de Paris le 21 mars 2018 adoptant le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050;

Vu l'arrêté de la maire de Paris publié le 20 décembre 2018 portant sur la réglementation générale des bois de Boulogne et de Vincennes appartenant à la ville de Paris ;

Vu le vœu 2020 V. 118 adopté par le conseil de Paris le 18 novembre 2020 relatif à l'implantation du Festival We Love Green;

Considérant que l'ensemble des activités menées par les services de la ille de Paris ainsi que les grandes concessions dans le périmètre du bois de Vincennes est aussi certifié ISO 14001 depuis 2010;

Considérant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique qui a l'ambition d'intégrer avec un très haut niveau d'exigence, tous les sujets environnementaux et que le bois de Vincennes est un élément clefs à Paris pour appréhender les changements climatiques;

Considérant que le bois de Vincennes est site classé au titre des sites naturels pittoresques depuis 1960 et représente un véritable poumon vert de l'Est parisien qui doit être protégé et valorisé aussi bien pour les parisiens d'aujourd'hui que les générations futures;

Considérant la cartographie et l'analyse détaillée des unités paysagères du bois établi par la DEVE en se basant sur la méthodologie de l'Atlas des Paysages établie en 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie;

Considérant les 18 unités paysagères établies dans cette cartographie pour le bois de Vincennes, distinguant la «zone forestière», des «unités paysagères non clôturées» et des «unités paysagères clôturées»;

Considérant que si le bois de Vincennes est actuellement classé ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 2, il n'existe aucune incompatibilité à ce



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

que certains de ses espaces, comme délimité par la cartographie de la DEVE déjà mentionnée, soient classés ZNIEFF de type 1 comme cela est déjà le cas au bois de Boulogne;

Considérant que l'ensemble des espaces concédés couvre 164 ha du bois de Vincennes (soit 16 % de sa superficie) et concerne des manifestations ou activités telles que la Foire du trône, le festival We Love Green, le Chalet de la Porte Jaune, etc.;

Considérant le rapport de la Chambre régionale des Comptes (CRC), délibéré le 9 mai 2017 et le troisième depuis 2006, qui souligne plusieurs manquements sur la gestion du bois de Vincennes, notamment la mise en évidence des études parfois trop lacunaires sur des dossiers des concessions des bois, en particulier sur l'évaluation et le suivi des travaux annoncés par les titulaires;

Considérant que ce même rapport relève que les chartes prévoient la mise en place d'un Observatoire des bois destiné à faciliter l'analyse de « l'impact de la gestion sur le milieu naturel pour estimer le degré de satisfaction du public et pour apprécier, l'adéquation sociale, économique et environnementale » et que cet observatoire n'a toujours pas été créé;

Considérant la délibération 2023 DAC 91 proposant un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association We Love Green pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes (12^{ème});

Considérant que le vœu 2020 V. 118 adopté par le conseil de Paris en novembre 2018 demandant que « la ville analyse l'implantation du festival We Love Green et son impact environnemental, afin de garantir une implantation qui soit en accord avec le respect l'environnement et des pratiques habituelles du site » et « qu'avant toute reconduction expresse prévue annuellement par la convention, les détails des travaux d'entretien, de protection et de remise en état du site ainsi que les frais engagés par l'occupant seront portés à la connaissance du conseil de Paris », n'a pas été respecté;

Considérant que le bois de Vincennes fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air;

Considérant que le maintien des événements tel que les festivals ou les événements tels que la foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly sont aussi en contradiction avec une politique écologique responsable et volontariste;

Considérant que l'application de ces systèmes suppose que les exploitants d'établissements concédés comme les organisateurs d'événements et de manifestations doivent mettre l'environnement au cœur de leurs préoccupations en participant à ce processus;

Considérant la pétition mise en ligne « SAUVONS LE BOIS DE VINCENNES! » mise en ligne en février 2023 par des collectifs de riverains et d'associations de protection du bois de Vincennes, qui a déjà recueilli plus de 30 000 signatures;



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Sur proposition de Valérie Montandon, Franck Margain et des élus du groupe Changer Paris, le conseil du 12^{ème} arrondissement demande à la maire de Paris :

- La création d'un audit indépendant pour évaluer la conformité des appels d'offre concernant des concessions relatives aux activités du bois de Vincennes avec les engagements écologiques pris par la ville formalisés dans des documents tels que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, le Plan biodiversité, le Plan de Gestion arboricole du Bois de Vincennes, la charte d'aménagement du Bois de Vincennes, la norme ISO 1401, etc.;
- la **création de l'Observatoire des bois tel que préconisé par la C**hambre régionale des comptes dans son rapport de 2017;
- que soit étudiée la possibilité de classer en ZNIEFF de type 1 certaines des unités paysagères du bois de Vincennes définies par la cartographie de la DEVE ;
- que la ville **analyse l'implantation du festival We Love Green et son impact** environnemental, afin de garantir une implantation sur un autre site qui soit en accord avec **le respect l'environnement et des pratiques habituelles du site.**

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je mets aux voix le vœu numéro 7 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Il n'est pas adopté. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs		
Pour : 05	Contre : 24	
Abstentions: 00	NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable.		
Le vœu est rejeté		

(DELIB 12-2023-004 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DAC 341</u>: **Cession à titre gratuit de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen en vue de son implantation dans l'église du** Saint-Esprit, dans le 12ème arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DAC 341 sur laquelle M. Bouigue et Mme Marcin se sont inscrits. M. Bouigue, vous avez la parole."

M Richard Bouigue premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller **d'arrondissement rapporteur** :

"Merci, madame la maire. Mme Marcin, vous êtes inscrite sur cette délibération qui est assez explicite dans ce qu'elle évoque et qui vise notamment à céder l'un des orgues qui est aujourd'hui à l'église Saint-Nicaise de Rouen et qui va être installé dans l'église du Saint-Esprit avenue Daumesnil.

Cet orgue, pour la petite histoire, est aujourd'hui démonté. C'est un orgue qui ne joue plus. Quand on sait qu'un orgue qui ne joue plus est un orgue mort, l'idée était de lui donner une seconde vie. Il y a eu un protocole d'accord négocié entre la ville de Paris, la ville de Rouen, la DRAC Île-de-France et la DRAC de Normandie, qui a permis à ce que cet orgue puisse avoir une deuxième vie dans une église qui n'en avait pas au sein du 12ème arrondissement et qui va pouvoir en bénéficier sachant qu'elle dispose, c'est précisé dans la délibération, des dimensions nécessaires pour l'accueillir. C'est un orgue qui va devoir être restauré, puisque voilà plus de 20 ans qu'il n'a pas sorti un son. C'est un orgue remarquable construit dans les années 1940, notamment par M. Eugène-Rochesson qui était très connu à l'époque dans ses constructions d'orgues. Ce n'est pas l'orque de chœur. C'est l'orque de tribune que nous allons avoir. Il y avait deux orques dans l'église de Rouen. L'autre est accueilli dans un autre établissement, la Halle aux Toiles de Rouen. C'est un moment qui va parfaire une rénovation engagée depuis des années par la ville de Paris autour de cette église du Saint-Esprit. La maire et Karen Taïeb, adjointe de la maire de Paris en charge du patrimoine, y étaient récemment pour inaugurer tous les travaux faits au niveau des coupoles. En fait, il y a eu le projet de cette construction d'église qui a été largement engagée dans les années 1920, 1928 exactement. En 1929, la crise, et on n'a pas pu aller au bout de la construction de cette église qui s'inspirait des plans de la basilique de Sainte-Sophie de Constantinople. Il manquait donc toute une partie sur les coupoles qui manquaient d'étanchéité, de ce qui avait été sa caractéristique, à savoir des dômes en zinc. Un travail, avec l'adjonction de bois de peuplier et de zinc, a permis une rénovation complète. Elle a été inaugurée récemment. Il y avait déjà eu des travaux sur les fresques à l'intérieur, car elles sont assez remarquables, là aussi, même si elles sont un peu dans l'ombre, et c'est ce qu'on peut reprocher. Mais c'était le plan initial. On a maintenant une église qui a été rénovée, restaurée, embellie, qui a quasiment retrouvé les plans initiaux de son concepteur Paul Tournon, puisque ce n'étaient pas les plans qu'on voyait jusqu'à récemment. On voit une église qui revient sur ces plans initiaux et qui s'enrichit d'un nouvel orgue qui arrive de Rouen. C'est plutôt une belle histoire. Dans ce qui est le patrimoine de notre arrondissement, on pourra s'en féliciter."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bouigue. Mme Marcin."

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Merci, M. Bouigue, pour ce rappel. J'ai bien pris connaissance du contrat de cession à titre gratuit. Cette cession est intéressante, mais se pose la question du coût final de cette décision, puisque reviennent à la ville de Paris les dépenses de démontage, de transport, d'installation de l'orgue dans l'église du Saint-Esprit et de l'entretien sur le long terme. Tout cela sans précisions chiffrées.

On se demande si, avant d'installer de nouveaux orgues dans les églises parisiennes, il ne serait pas plus intéressant de se préoccuper de ceux qui s'y trouvent déjà et qui sont en mauvais état. Je prendrai à titre d'exemple un projet de relevage d'orgue qui a proposé sans succès au budget participatif de 2022. Il s'agit de l'orgue de l'église de l'Immaculée Conception, dont l'état défectueux est plus que préoccupant.

Le groupe Changer Paris votera pour, mais nous avons à cœur d'attirer votre attention sur ces questions du coût d'entretien, de démontage, de transport. Voilà. En espérant avoir une réponse."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Marcin. M. Bouigue pour vous répondre."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci. Il ne s'agit pas pour la ville de Paris de mettre en concurrence des projets, mais d'être un peu cohérente sur ce qu'on peut y faire. Nous sommes sur des travaux de rénovation qui ont été lourds au sein de l'église du Saint-Esprit. Il est normal que l'on poursuive et que l'on achève le travail engagé.

Avec le père Étienne de l'Immaculée Conception, nous avons imaginé ensemble qu'il puisse inscrire la rénovation de l'orgue au budget participatif, ce qu'il n'avait pas fait précédemment car l'idée ne lui était pas venue. C'est la mairie du 12^{ème}, l'équipe municipale, qui lui a suggéré cette idée qu'il a acceptée. Vous m'accorderez qu'il a aussi ajouté un autre projet beaucoup plus ambitieux, celui de la rénovation de la devanture qui a un coût un peu plus important et qui est compliqué à faire voter au budget participatif. L'an dernier, pour que ce budget soit popularisé auprès de la population, il a même été accepté qu'une boîte à vote soit installée dans le quartier, de manière à sensibiliser l'ensemble des habitants sur ce qui était autour de la rénovation de l'orgue.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Donc, il y a plutôt du côté de la ville l'envie de donner complètement sa chance à cette rénovation qui, si elle ne parvient pas à se réaliser dans le cadre du budget participatif, je suis sûr, donnera l'occasion au père Étienne de rencontrer Karen Taïeb et de voir avec elle dans quel calendrier, au regard des finances de la ville, pourra être exécutée la rénovation de cet orgue, avec peut-être d'autres compléments que ceux de la ville de Paris. Je pense notamment à la partie de l'État. Sur les rénovations de l'église du Saint-Esprit, si une partie a été prise en charge par la ville, environ 4 millions d'euros, 1,2 million aura été le fait de l'État. Il faudrait aussi que l'État joue sa part sur la rénovation de l'orgue, ce qui n'a pas encore été engagé. Des discussions devront peut-être être engagées avec la DRAC et d'autres ministères pour pouvoir le faire. Loin de nous l'idée de ne pas le faire du côté de l'église de l'Immaculée Conception de la rue du Rendez-Vous et de la rue Marsoulan. Au contraire, c'est nous qui avons donné cette chance qu'il soit inscrit au budget participatif. Mais le père Étienne vous donnera, j'en suis sûr, l'ensemble de ces éléments si vous allez le voir. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs.		
Pour: 29	Contre: 00	
Abstentions: 00	NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté		

(DELIB 12-2023-005 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DAE 036</u>: Subventions, d'un montant de 1499 000 euros et conventions avec dix-**huit structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande** exclusion.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DAE 036 sur laquelle M. Margain s'est inscrit. Mme Slama, vous avez la parole pour nous la présenter."

Mme Éléonore Slama adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement rapporteure** :

"Merci, madame la maire. La présente délibération prévoit de renouveler et d'étendre le système « dispositif premières heures ». Qu'est-ce que c'est? C'est un dispositif de soutien aux parisiens qui connaissent ou ont connu la rue et pour qui les contrats au sein des structures d'insertion par l'activité économique ne sont pas immédiatement adéquats. Ce dispositif permet la reprise progressive d'une activité adaptée aux besoins et aux capacités de chaque salarié allant de 1 heure à 72 heures par mois pour une durée de 12 mois au maximum. L'intégration dans le dispositif se fait sur la base de la motivation, ne nécessite pas de prérequis et doit être validée au préalable par la ville de Paris. Ce dispositif impulsé par la ville en 2010 s'inscrit dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

Pour cette année, la délibération propose de couvrir l'intégralité des demandes faites lors de l'appel à projets idoine, soit le financement de plus de 73 000 heures de travail en sus du coût de l'encadrement calculé à hauteur de 30 % du coût horaire. Par ailleurs, un dispositif complémentaire va être initié, appelé « premières heures en chantier », qui fait que les heures financées entrent dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Le 12ème arrondissement est concerné dans cette délibération à plusieurs titres, à la fois grâce à l'association La Chorba bien connue pour ses actions en faveur de l'aide alimentaire dans l'arrondissement, au financement au titre du SAMU social pour financer des travaux d'aménagement intérieur et liés aux espaces verts qui se déroulent à l'ESI Saint-Michel dans le 12ème, avenue Courteline, et au financement pour l'association Aurore pour des activités de conciergerie, notamment au bastion de Bercy, avec également la création d'un jardin de la biodiversité. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Slama. M. Margain."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"On est là dans un exemple très frappant que je dénonce depuis des années, c'est de nous faire voter des tas de subventions sur des associations que nous ne connaissons pas particulièrement.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Dans cette délibération, il s'agit justement de ce problème-là. Il nous a été remonté par notre groupe une association qui est dans cette délibération, à laquelle le groupe ne veut pas apporter son soutien et qui va demander une dissociation en conseil de Paris. On ne peut pas demander de dissociation en conseil d'arrondissement. À regret, puisque La Chorba, nous connaissons bien. Toutes les associations du 12ème, on n'a pas de problème avec cela. On va être obligés de s'abstenir.

Voilà notre position, à cause de cette association qui est dénoncée par le groupe. Je laisse mon groupe le faire dans le conseil d'arrondissement, qui sera informé. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. Je mets donc aux voix la délibération. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Elle est adoptée. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		
Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs.		
Pour : 20	Contre: 00	
Abstentions : 05	NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée		

(DELIB 12-2023-006 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DDCT 012</u>: Attribution d'une subvention l'association "PIMMS" de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DDCT 012, sur laquelle M. Seingier a souhaité s'inscrire. Mme Slama, vous avez la parole pour la présenter."

Mme Éléonore Slama adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement rapporteure** :

"L'association PIMMS, Point d'information, de médiation multiservices de Paris, a été créée en 2004 et gère actuellement cinq sites, dont un dans notre arrondissement. Vous le savez, les PIMMS sont des outils précieux qui proposent des services d'information, d'orientation et d'aide pour faciliter les démarches des usagers.

En 2022, les PIMMS ont reçu plus de 46 000 usagers. La présente délibération propose de continuer le financement des PIMMS, dont une antenne se situe dans notre arrondissement, pas très loin d'ici, à la MVAC, avec une subvention de 150 000 euros pour 2023. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci beaucoup. M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mme Slama, vous me permettez de corriger, puisque sur le document, j'avais 145 000. Maintenant, c'est 150 000. Vous avez l'habitude de mon expression sur cette délibération. En 2021, la France a dépensé 7,5 points de PIB de plus que la moyenne de l'Union européenne pour ses services publics, sans démontrer une efficacité supérieure. L'accès à l'administratif des services publics fait partie de la critique.

Je pense encore une fois que cette subvention démontre qu'il y a un vrai problème d'accueil et qu'on pourrait résoudre le problème en luttant réellement contre la fracture numérique en formant les agents du service public dans les guichets. Je ne nie pas qu'il y a beaucoup de personnes perdues et de demandeurs. Vous venez de sortir le chiffre. Beaucoup de personnes craignent de se rendre seules devant les guichets administratifs. Ce n'est pas acceptable. Donc, je pense qu'on devrait mettre cet argent à améliorer l'accueil directement à l'accès du service public, et non pas confier une mission de service public à une association, à un tiers. C'est ce qui motive mon vote contre."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. Je mets donc aux voix la délibération. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre? La délibération est adoptée. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		
Nombre de votants : 26 dont 3 pouvoirs.		
Pour : 21	Contre : 05	
Abstentions: 00	NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée		

(DELIB 12-2023-007 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DFPE 067</u>: Subvention, d'un montant de 68 377 euros, avenant n° 3 à **l'association "Relais 59", pour la halte**-garderie, 1 rue Hector Malot, dans le 12ème arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Dallot, je vous donne la parole pour nous présenter la délibération DFPE 067, sur laquelle Mme Montandon a souhaité s'inscrire."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, madame la maire. C'est une subvention de fonctionnement de 68377 euros pour la halte-garderie qui peut accueillir 18 enfants, dont 8 enfants sur toute la journée, avec la présence de deux heures hebdomadaires d'une psychologue. Mme Montandon, voulez-vous dire quelque chose à ce propos?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci, Mme Dallot. Je vais donner la parole à Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris:

"Merci, madame la maire. Si je peux me permettre, comme j'ai cinq minutes, je voulais revenir très rapidement, je vous rassure, sur le vœu que j'ai présenté et sur la délibération de la convention avec We Love Green."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris:

"Dois-je faire un rappel au règlement?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris:

"J'ai cinq minutes. J'ai le droit de m'exprimer, c'est comme cela. C'est le temps imparti. Je serai très rapide, de toute façon. Juste pour remarquer que cela doit être difficile pour des élus écologistes de défendre une telle position dans un tel déni de réalité. La forte fréquentation du festival et sa localisation en plein cœur du bois de Vincennes, c'est un problème écologique. Vous avez beau essayer pendant 10 minutes de tergiverser en donnant des explications, c'est un problème écologique.

Je voulais vous dire qu'on ne remet pas en cause le festival en tant que tel, ni sa programmation, ni même ses ateliers pédagogiques écologiques. Si la Région le finance, c'est tant mieux. Là où la ville de Paris a une responsabilité, c'est que la ville de Paris signe la convention sur sa localisation notamment. Donc, ce que nous remettons en cause, c'est sa localisation. Je voulais vraiment



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

revenir là-dessus. Je ne voulais pas que ce soit une mésinterprétation. Mais sachez que nous doutons en effet que vous soyez si soucieux de la protection du bois de Vincennes puisqu'à chaque fois, vous nous promettez réflexions, pistes ou quoi que ce soit, et chaque fois, ce sont les mêmes erreurs qui seront reconduites. C'est exactement la même politique qui est reconduite.

Je viens, Mme Dallot, à notre sujet. Nous avions eu l'occasion déjà de nous prononcer sur une délibération similaire avec Relais 59. Là encore, je vais être très précise pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous ne remettons pas du tout en cause l'utilité de l'association Relais 59, mais là où nous nous interrogeons, c'est sur son administration et son fonctionnement. Vous savez que l'association est en redressement judiciaire, en cessation de paiement. Il est d'ailleurs noté dans la délibération, et c'est sur quoi j'aimerais vous interroger, que le rapport du commissaire aux comptes 2021 relève une « incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation ». Qu'en est-il? Le rapport dit que l'association n'a formulé aucune demande au titre des aides gouvernementales en matière de prise en charge de sa masse salariale. Elle n'a pas non plus formulé de demandes au titre de fonds de solidarité et n'a pas sollicité un prêt garanti par l'État. Si l'association n'a pas formulé les aides auxquelles elle avait droit au niveau de l'État, est-ce que c'est à l'argent du contribuable parisien de compenser ces manquements au niveau administratif? C'est ma question. Il y a une autre délibération où je ne me suis pas inscrite, mais vous savez aussi qu'au titre de cette association, il y a une autre subvention dont le montant conséquent va être versé. À un moment donné, jusqu'où la ville doit pallier les manquements?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Montandon. Mme Dallot ou Mme Slama?"

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Je vais donner la parole après à Mme Slama, mais je voulais dire que 68 000 euros pour accueillir des petits-enfants alors que les places de crèche sont très difficiles, je ne pense pas que ce soit une grande dépense."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Peut-être quelques mots pour rappeler tout le soutien à l'association Relais 59 dans le cadre malheureusement des sujets qu'on a connus récemment. Redire que l'association du Relais 59 est un acteur historique, vous l'avez dit, de la vie de quartier dans le secteur de la gare de Lyon, implantée depuis 1980. Elle gère un centre social et socioculturel agréé par la CAF depuis 1980, ainsi qu'une halte-garderie dont on parlait à l'instant.

Cet agrément a été renouvelé pour la période 2022-2025 par la CAF de Paris. Le bilan social du Relais 59, le bilan chiffré 2021 sur huit programmes d'activités du centre social dans un contexte de crise sanitaire, est vraiment révélateur de son utilité sociale. L'ancienneté, l'ancrage et



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

l'envergure du centre social au travers de ses équipes, de son offre et de ses espaces d'intervention génèrent aujourd'hui un impact social déterminant pour le 12ème arrondissement, et c'est bien ce qui nous a guidés dans le traitement de ce dossier. Confronté aux effets sociaux de la crise, le Relais 59 a été très sollicité en accompagnement social des familles les plus fragiles, déstabilisant ainsi l'équilibre budgétaire et l'organisation de l'association durant les années 2020 et 2021, vous le savez.

Dans le cadre de son nouvel agrément de la CAF 2022-2026, le centre social s'inscrit dans une nouvelle dynamique territoriale prenant appui sur un conseil d'administration et une équipe de professionnels fortement renouvelée en 2022. Ce travail a été mené avec sérieux, précision, comprenant des enjeux d'organisation et de qualité de gouvernance. Cette redéfinition de projet ainsi que la restructuration financière de l'association sont accompagnées par la CAF, mais aussi par la ville de Paris, et nous en sommes fiers, dans le cadre de comités de suivi. C'est pour cela qu'un certain nombre de subventions exceptionnelles destinées à répondre aux besoins de financement immédiat du Relais 59 sont attribuées. Vous le savez, il y a eu également des épisodes judiciaires. Aujourd'hui, nous sommes dans une période d'observation avec des échéances régulières de discussions avec la justice qui sont régulièrement renouvelées. Ce travail fin est mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs, bien évidemment d'abord les principaux financeurs, historiques, j'ai envie de dire, du Relais 59 que sont en particulier la ville de Paris et la CAF. C'est pourquoi nous continuons à soutenir en tant que financeurs principaux depuis le début cet acteur majeur de l'arrondissement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Je vais donc mettre la délibération au vote. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Vous vous abstenez? D'accord. Merci beaucoup. Elle est adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 24	Contre: 00
Abstentions: 05	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable	
La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-008 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DLH 048</u> : Location de l'immeuble 23, boulevard Soult, dans le 12ème arrondissement de Paris, à la RIVP – Bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen conjoint de deux délibérations, la DLH 048 et la DLH 072, sur lesquelles Mme Montandon a souhaité s'inscrire. Mme Slama, je vous propose de les présenter avant de laisser intervenir Mme Montandon."

Mme Éléonore Slama adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement rapporteure** :

"Merci. Deux délibérations sur le logement. La première, permettant de créer 23 logements sociaux grâce à la préemption. Oui, c'est bien la préemption d'un immeuble situé 23 boulevard Soult. La seconde étant une délibération technique et financière qui concerne plusieurs opérations Paris Habitat dans différents arrondissements, dont le 12^{ème}.

Je profite d'avoir la parole, madame la maire, pour faire la promotion d'une initiative importante tout à fait en lien avec le sujet qui nous préoccupe maintenant, puisque la mairie du 12ème organise le premier Forum du logement et de l'habitat ce samedi 11 mars de 10h à 18h en mairie du 12ème: tables rondes, stands d'information, les habitants sont vraiment invités à venir s'informer et découvrir les dispositifs existants. Nous avons fait le choix de mettre en avant certaines thématiques particulièrement prégnantes, comme l'adaptation de son logement au vieillissement ou au handicap, l'inflation et les coûts de l'énergie, la politique des échanges du logement dans le parc social, les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés ou encore la prévention des expulsions locatives. Ce forum n'a qu'un but, qu'un objectif, permettre à chacun de mieux connaître ses droits en matière de logement. J'en profite pour remercier l'ensemble des partenaires qui seront présents tout au long de cette journée, les bailleurs sociaux, RIVP, Paris Habitat, Elogie, ICF, mais aussi le CROUS et l'ALJT, ou encore le RILH, le Relais information logement habitat de la mairie du 12^{ème}, la Direction du logement et de l'habitat de la ville de Paris, l'Espace parisien des solidarités, l'Agence parisienne du climat et l'ADIL. Un merci particulier à Geoffroy Coiffard et à l'ensemble du cabinet et des agents de la mairie du 12^{ème} pour leur travail important pour permettre à ce forum d'exister. J'espère vraiment avoir le plaisir de vous y retrouver nombreux ce samedi. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci beaucoup, Mme Slama. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Cette délibération, la première, la DLH 048, est une préemption en effet, et là encore l'illustration d'une opération de préemption non justifiée. Pourquoi? Déjà, parce qu'il n'y a pas de travaux lourds identifiés et il y a très peu de logements vacants, seulement deux.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Donc, vous décidez de préempter, de continuer à utiliser des logements du secteur privé pour en faire des logements sociaux, sans aucune création de logements. Ce n'est pas la première fois que nous le dénonçons. C'est pour cela que nous voterons négativement.

Ce que l'on aurait pu espérer de cette majorité c'est qu'avec l'augmentation de 52 % de la taxe foncière, on aurait pu attendre une sorte de mea culpa en disant : « Nous avons fait une mauvaise politique, nous allons devoir nous financer en augmentant les impôts et en reniant notre promesse de campagne. Mais nous avons compris et nous allons changer de trajectoire. » Mais non, pas du tout. Au contraire, la trajectoire s'accélère. Toujours plus de préemption, qui ne résout en rien et qui en plus ne vous implique même pas dans un travail d'introspection sur la fuite des parisiens.

Donc, pour toutes ces raisons, je ne vais pas rouvrir de longs débats sur le logement, mais vous l'aurez bien compris, nous voterons contre.

En ce qui concerne l'autre DLH, il s'agit simplement de garanties d'emprunt finançant des programmes de rénovation de logements sociaux. Là, sur cette délibération, nous voterons favorablement. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. Mme Slama pour vous répondre."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Tout de même un petit mot, Mme Montandon. Le 12^{ème} arrondissement compte 11 000 demandeurs de logement. Donc, votre proposition, c'est de ne pas créer de logements subventionnés, de ne pas créer de logement social? C'est ce que vous proposez aux parisiens? C'est pour bien comprendre. Vous vous opposez à la création de logement social? Parce que vous croyez qu'en préemptant des logements dans le parc privé qui ne sont pas forcément accessibles à tous les parisiens, et en particulier aux premières lignes dont nous avons besoin dans la capitale... Vous pensez que c'est en vous opposant à la création de logements sociaux que vous allez régler le problème du logement à Paris et de la fuite des parisiens, comme vous le dites? Je ne crois pas. En tout cas, notre réponse, c'est justement de se battre par tous les moyens pour créer du logement social, du logement pour tous. 70 % des parisiens y sont éligibles. Nous en sommes fiers et nous continuerons. Je pense que cela n'a absolument pas besoin d'introspection, mais au contraire de continuer cet effort important pour permettre à Paris de continuer d'être une ville accueillante et inclusive. Je vous remercie."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Slama. Je vais mettre les deux délibérations de manière dissociée aux voix. Je mets d'abord la DLH 048 au vote. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre? Elle est donc adoptée. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 24	Contre: 05
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-009 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DLH 072</u>: Modification et réitération de **garanties d'emprunts** finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

Mme Éléonore Slama adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH 072, qui est pour? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote.

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 29	Contre: 00
Abstentions : 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-010 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DU 46</u>: Approbation du bilan de la concertation préalable relative à **la modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bercy**-Charenton, dans le 12ème arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DU 046. Je laisse d'abord le soin à M. Rouveau de la présenter. Ensuite, Mme Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, madame la maire. Il nous est proposé ici d'approuver le bilan de la concertation préalable à la modification de la ZAC Bercy-Charenton. Comme vous le savez, dès le début de la mandature, nous avons souhaité remettre à plat ce projet pour intégrer les enjeux de demain. Il s'agit de traduire les ambitions du futur PLU qui, j'espère, sera bioclimatique, pour en faire un démonstrateur de la ville de demain inclusive, solidaire, qui valorise son patrimoine historique et végétal, qui est sobre en carbone, attractive, innovante et qui favorise les coopérations entre le territoire et la métropole.

Dès le début, nous avons mis les citoyens et les citoyennes au cœur de cette réflexion, en rassemblant dès 2021 un jury citoyen pour réfléchir aux nouvelles orientations. En juin 2022, nous avons voté dans cette même assemblée puis en conseil de Paris les nouvelles orientations. La concertation préalable s'est organisée en trois temps. Un premier temps d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis de juillet à septembre 2022 qui prenait part au sein de Bercy Beaucoup avec des expositions qui ont été déployées, une journée d'inauguration, des balades urbaines qui ont été faites sur le site et des cafés urbains avec des jeux comme la Fresque de la ville, des questionnaires, des débats, etc. Et un temps dédié aux enfants a été fait avec 22 enfants d'un centre de loisirs de proximité. Le deuxième temps était un temps d'échange et de travail pour approfondir les nouvelles orientations du projet de septembre à novembre avec trois ateliers participatifs sur les thèmes de la préservation de la biodiversité et des usages, la notion de quartier accueillant et convivial, les thèmes de densité et de forme urbaine. Et une réunion a été organisée dans cette même salle le 26 novembre dernier. Enfin, un temps continu de juillet à fin octobre s'est tenu avec la démarche de recueil d'avis et d'attentes par voie numérique et papier. En tout, c'est plus de 300 participants qui ont pris part à ces événements, et on a eu plus de 250 questionnaires en ligne ou sous format papier, ou idées sur le site idee paris.

Donc, les enseignements de cette concertation sont en quatre points. D'abord, de continuer à renforcer les liens entre le projet et son territoire. Le projet doit permettre de désenclaver ce territoire, ce quartier, et de créer des liens entre les différents quartiers du 12ème, mais aussi et surtout avec Charenton, avec la métropole. Chose que nous faisons depuis le début de la mandature. Et à travers les liens du 12ème pour à la fois prolonger la promenade de la Petite Ceinture, les liaisons douces, vélos, piétons et bus, les liaisons avec les transports en commun et avec le bois de Vincennes. Le deuxième point s'inscrit autour d'un quartier s'inscrivant dans le



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

paysage urbain. Le quartier de Bercy-Charenton sera un futur quartier à vivre avec une diversité de logements et d'activités pour s'adapter aux besoins de la population à venir. La qualité des logements est capitale. Les bâtiments en quinconce pour préserver les vues sont aussi plébiscités. Le troisième point est un quartier répondant aux défis climatiques et renouvelant le rapport à la nature en ville. L'accès des espaces verts, la valorisation de la végétalisation, la qualité écologique des sols et les continuités vertes sont largement plébiscités également. Le projet doit trouver un juste équilibre entre préservation de la biodiversité et usages au sein du futur quartier. L'idée de créer un lien entre le bois de Vincennes et la Seine apparaît essentielle aux yeux des participantes et participants, tout en libérant les sols minéralisés en végétalisant au maximum en pleine terre, favorisant le développement d'un écosystème naturel dans ce quartier. Les cœurs d'îlots doivent aussi être plantés dans les secteurs Lamé et Poniatowski, même si ces usages sont limités aux seuls habitants. Personne ne s'est inscrit sur la DEVE 005 qu'on va voter juste après, mais cela va dans le sens de développer aussi la végétalisation dans les cœurs d'îlots. Le dernier point est un quartier animé et convivial qui favorise les liens urbains et sociaux pour les participants et les participantes, créer du lien entre le quartier et concevoir une ambiance urbaine rassurante. Ce sont des points essentiels dans un quartier inclusif, avec une qualité des espaces publics, mais aussi pour un travail sur le bien-vivre ensemble pour favoriser le lien social. Ils souhaitent une offre suffisante en commerces de proximité et accessible à toutes et tous, et un réseau de placettes et d'espaces publics agréables et calmes pour faire des supports de petits événements locaux.

La prochaine étape de ce projet de ZAC Bercy-Charenton, après le vote de cette délibération, sera le début de l'évaluation d'impact en santé qui va débuter très prochainement. C'est une évaluation que nous avons demandée fortement au niveau de la mairie du 12ème, puisque dans tous ces grands projets urbains, nous devons penser à la santé des habitants et des habitantes de ces quartiers. D'autres études vont avoir lieu : l'étude d'impact environnemental du projet, une étude de ligne à haut niveau de services pilotée par Île-de-France Mobilités, un nouveau protocole foncier avec la SNCF, etc."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. La parole est désormais à M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mme Montandon voulait aussi s'exprimer sur cette question, elle le fera en conseil de Paris, je n'en doute pas. Sur ce bilan, c'est un vote plutôt symbolique puisqu'on nous demande juste d'approuver. Il n'y a pas d'aspect décisionnaire dans cette délibération.

Cependant, je note que la vie, manifestement, commence avec votre mandat puisque vous nous expliquez que, dès le début, vous auriez fait participer les habitants. Je regrette dès la lecture de ce bilan que vous êtes un peu en train de reconstruire l'histoire en nous faisant croire que c'est la modification du PLU qui aurait été à l'origine de la remise à plat du quartier, alors que pas du tout. C'était une vision pour moi totalement absurde de l'urbanisme, une densification, des tours de 180 m de haut et une menace pour le patrimoine existant. Je pense évidemment à la gare de la



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Rapée inférieure. Nous avons déjà eu un débat ici. Nous avions eu le mérite de reconnaître que c'était bien de remettre à plat le projet. Et vous n'aviez pas eu la même courtoisie de reconnaître en retour que, dès 2012, nous avions proposé un quartier qui ressemble bien plus à ce que vous proposez aujourd'hui, c'est-à-dire moins dense et plus en adéquation avec ce qu'attendent les habitants aujourd'hui.

Je ne vais pas rentrer dans le débat de la concertation des citoyens. On a déjà évoqué cette question, mais je vais jouer le jeu de vos objectifs. Le premier objectif, c'est le désenclavement. Ce que je remarque dans le bilan de cette concertation, c'est que beaucoup de personnes sont revenues ou ont regretté l'abandon des pas japonais vers la rue Nicolaï. Je partage non seulement ce point de vue, mais j'estime qu'il est important dans le cadre de cet objectif de désenclavement de réfléchir, non pas à une couverture des voies comme on le souhaitait, bien que je maintienne toujours cette idée, mais de réfléchir tout de même à une circulation qui puisse désenclaver cette partie du quartier entre la rue Nicolaï et le nouveau quartier Bercy-Charenton. Deuxième point qui m'a étonné en lisant, c'est l'abandon des protocoles fonciers. Vous expliquez qu'il y a de nouveaux débats entre la SNCF et ses entités, la ville de Paris et la SEMAPA. Je pense que ce serait justement l'occasion d'évoquer cette réflexion et de rediscuter du rôle de la Petite Ceinture.

M. Rouveau, vous venez d'expliquer que les gens sont attachés à ce qu'il y ait une circulation de la Petite Ceinture. Je partage aussi cet avis. Mais cela reste ambigu en raison de la réversibilité de la Petite Ceinture. Cela peut être l'occasion, cette remise à plat, de rediscuter cette question.

Dans le même esprit, je regrette vraiment qu'il y ait un manque de sincérité sur le coût du projet. On nous dit page 20 qu'un nouvel équilibre financier doit rester à trouver pour ce nouveau projet urbain, mais à aucun moment, vous ne présentez de tableaux, d'estimations, de tableaux financiers ou d'indications du coût de votre nouveau projet. On a un bilan, mais on ne peut pas réellement se positionner sur le coût de cette nouvelle mise à plat.

Autre question, l'idée d'utiliser des matériaux écologiques et de renouvellement durable. J'insiste, et nous insistons, sur le fait de maintenir le patrimoine existant et les frigos naturels qui existent dans la gare de la Rapée. On parle vaguement de préserver le patrimoine, mais je pense que ce bilan manque de précision parce que dans les débats qui ont eu lieu, beaucoup de personnes revenaient sur ce débat.

Enfin, j'ai bien noté les objectifs futurs, mais quelque chose m'a étonné, qui n'est pas dans ce bilan. Un permis de construire a été déposé au 67 rue Baron Le Roy. Cette adresse, d'ailleurs, on ne la trouve pas sur le cadastre puisque la rue Baron Le Roy s'arrête au 65. Je suis très surpris de cette demande. C'est une demande de changement de destination avec la création de bâtiments pour plus de 1998 m² sur plusieurs étages. C'est une demande de permis. Elle n'a peut-être pas été instruite pour le moment. Mais je suis surpris de voir ce type de demande de permis, alors même que vous venez d'expliquer que le projet doit encore faire l'objet de discussions et de nouveaux objectifs ou de plans guides au niveau de la ZAC. Pourriez-vous nous éclairer sur ce permis de construire en marge de ce bilan sur lequel nous allons nous abstenir?"



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. M. Rouveau pour vous répondre."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. M. Seingier, sur la remise à plat du quartier que j'ai lié dans ma présentation au PLU, vous savez très bien que les écologistes se sont battus depuis de nombreuses années pour remettre à plat ce projet. Et c'est notre majorité unie qui, aujourd'hui, le remet à plat. Ce n'est pas la droite, vu ce qui est fait du côté de Charenton, avec la couverture des voies et une tour de 180 m de haut qui va être faite, qui a remis à plat ce projet. Nous avons pleinement conscience dans cette majorité des enjeux de demain, et notamment de faire des quartiers écologiques, contrairement à ce qui se fait de l'autre côté. Sur les liens dans l'arrondissement, que ce soit via la passerelle ou tout le reste, c'est-à-dire le boulevard Poniatowski, le quartier de Bercy, la Petite Ceinture, etc. Tout cela va être réfléchi pour arriver à un projet qui soit le plus accessible possible pour toutes et tous, et notamment via des cheminements piétons, vélos, etc. Cela va permettre de désenclaver, j'en suis sûr, ce projet.

Sur le rôle de la Petite Ceinture, je ne pense pas qu'il y ait de débat dans le 12^{ème}, vu que la Petite Ceinture a été ouverte dans le 12^{ème} arrondissement. Nous allons aller dans la continuité de ce qu'il se passe sur le reste de cette Petite Ceinture dans le 12^{ème} arrondissement.

Sur les tableaux financiers, ce n'est pas du tout l'objet de cette délibération. On est sur un bilan de concertation. Mais ne vous inquiétez pas, vous aurez des chiffres sur les prochaines étapes, puisque la ZAC va devoir être revotée prochainement, et d'autres temps de concertation avec les habitants et les habitantes seront également organisés. Ce n'est pas fini."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. Je vais donc mettre la délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre?"

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Je suis porteur du pouvoir de Patrick Rebourg, et il s'abstient sur cette délibération. Pour le reste, il vote comme moi."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Grégoire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 22	Contre: 00
Abstentions : 06	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-011 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

" Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions."

<u>Délibération n° 12-2023-DAJ 001</u>: Subvention d'un montant de 296 750 euros et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies **d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements** Pécuniaires des Avocats de Paris (CRPAP).

M. Guy Tabacchi adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseill**er d'arrondissement** rapporteur :

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"J'ai juste une précision. Je ne vais pas participer à la délibération sur la CRPAP et l'Ordre des avocats."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"C'est bien noté. Merci de cette précision."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs	
Pour: 28	Contre : 00
Abstentions: 00	NPPV : 01
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-012 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Vote globale des délibérations :

<u>Délibération n° 12-2023-003</u>: Choix **de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 43, rue des Meuniers à Paris 12**^{ème} arrondissement et autorisation à la maire du 12^{ème} arrondissement de demander à la maire de Paris de mettre **en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article** R.2123-1-3 du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. (DELIB 12-2023-013 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DAC 001</u>: Subventions, d'un montant de 457 500 euros – Convention et avenants, pour dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

(DELIB 12-2023-014 AVIS)

<u>Délibération n 12-2023-DAC 013</u>: Subvention, d'un montant de 139 000 euros et avenant à convention avec **l'association "La Maison Ouverte" pour le Théâtre Dunois, du** 13ème arrondissement et le Théâtre du Parc, dans le 12ème arrondissement de Paris. (DELIB 12-2023-015 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DAE 028</u>: Budget Participatif – Subventions d'un montant de 327 000 **euros et conventions avec sept structures de l'économie circulaire.** (DELIB 12-2023-016 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DAE 077</u>: Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 19 3 17 2 euros. (DELIB 12-2023-017 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DASCO 001</u>: Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement, d'un montant de 29 304 euros, subventions d'équipement de 2062 885 euros et subventions pour travaux, d'un montant de 190 952 euros. (DELIB 12-2023-018 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DEVE 005</u>: Dispositif CoprOasis: **Règlement d'attribution des aides** pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, **convention avec l'Agence Parisienne du Climat (L'APC)**.

(DELIB 12-2023-019 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DEVE 012</u>: Protocole pour le remboursement par la ville de Paris, des travaux de ravalement des façades du Viaduc des Arts à Paris, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, à la SEMAEST.

(DELIB 12-2023-020 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DFA 007</u>: **Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'établissement dén**ommé Le Grand Bleu dans le 12ème arrondissement de Paris – Avenant n° 2. (DELIB 12-2023-021 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DFPE 001</u>: Subvention d'un montant de 252 000 euros et convention **pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation "Olga SPITZER" pour le fonctionnement de la** Maison des Liens Familiaux, dans les 12^{ème}, 16^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris. (DELIB 12-2023-022 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DFPE 018</u>: Subvention d'un montant de 1347840 euros et avenant n° 2 avec l'Association "Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE)", ayant son siège social dans le 11ème arrondissement de Paris, pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2023-023 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DFPE 045</u>: Subventions, d'un montant de 297 000 euros, avec une convention annuelle, une convention pluriannuelle d'objectifs et avenants à convention à huit associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de Ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents – enfants dans les 9ème, 12ème, 13ème, 17ème, et 18ème arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2023-024 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DFPE 057</u>: Subvention, d'un montant de 827 688 euros – Convention **d'équipement et avenant n° 2 à l'association "ESPEREM"** pour ses quatre établissements **d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2023-025 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DFPE 060</u>: Subvention, d'un montant de 107 405 euros, avenant n° 3 **avec l'association "Les Pieds Tendres", pour la crèche parentale, dans le** $12^{\text{ème}}$ arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-026 AVIS)

<u>Délibération n 12-2023-DFPE 072</u>: Subvention, d'un montant de 7 134 846 euros, avenants n° 2 à l'association **"ABC PUERICULTURE", ayant son siège dans le 16**ème arrondissement de Paris, pour ses vingt-**quatre établissements d'accueil de la petite enfance et son service de** garde à domicile.

(DELIB 12-2023-027 AVIS)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Délibération n° 12-2023-DPE 004</u>: Subventions, d'un montant de 407500 euros, à onze associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions.

(DELIB 12-2023-028 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DSOL 004</u> Aide alimentaire – Seize subventions de fonctionnement pour douze associations et le Centre d'Action Social de la ville de Paris (CASVP), pour un montant de 690 725 **euros et deux subventions d'investissement d'équipement, d'un montant** de 119 960,00 euros pour une association – Conventions.

(DELIB 12-2023-029 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DSOL 016</u>. Subventions, d'un montant de 154 500 euros et conventions avec six associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

(DELIB 12-2023-030 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DSOL 018</u>: Subventions, d'un montant de 244 140 euros et conventions avec dix-**huit associations pour leurs actions d'insertion sociale.** (DELIB 12-2023-031 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DSOL 024</u>: **Subventions, d'un montant de 15** 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

(DELIB 12-2023-032 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DSOL 037</u>: Subventions, d'un montant de 319 068 euros et avenant à la CPO avec l'association "Relais 59" pour le fonctionnement global de son centre social au titre de l'exercice 2023.

(DELIB 12-2023-033 AVIS)

<u>Délibération n° 12-2023-DU 34</u> : Régularisation foncière – Cession et acquisition de volumes au 61-69 rue de Bercy, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. (DELIB 12-2023-034 AVIS)

**

<u>Délibération n° 12-2023-SG 007</u>: Transformations Olympiques – Subventions, d'un montant de 100 000 euros et convention de partenariat pour 2023 entre la ville de Paris, la Fédération Française de Basketball (FFBB) et MAIF.

(DELIB 12-2023-035 AVIS)

**



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je mets toutes les autres délibérations aux voix. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas par votre vote? Elles sont donc adoptées. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote.

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 29	Contre: 00
Abstentions : 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-001</u>: **Vœu relatif aux activités d'Ile**-de-France Énergies, présenté par Éléonore Slama et les élu-es de la majorité du 12^{ème} arrondissement.

Considérant que selon l'Institut Paris Région, 45 % du parc francilien de résidences principales (2,3 millions de logements) avaient en 2018 un mauvais diagnostic de performance énergétique (E, F ou G) – chiffre bien plus important que dans les autres régions (40 %);

Considérant que selon l'Institut Paris Région, sans travaux de rénovation énergétique, près d'un logement francilien sur deux sera bientôt interdit à la location;

Considérant les efforts importants de la ville de Paris pour rénover énergétiquement le parc social parisien (dont plus de la moitié a fait l'objet de rénovations énergétiques ces dernières années dans le 12^{ème} arrondissement), mais aussi le parc privé avec le dispositif Écorénovons Paris;

Considérant que la crise écologique est un amplificateur d'inégalités, les habitant·es des quartiers populaires étant les plus exposé·es à la précarité énergétique;

Considérant que l'accélération de la rénovation de l'habitat collectif est une priorité et que les collectivités territoriales comme les régions ont un rôle majeur à jouer aux côtés de l'État dans la rénovation;

Considérant la dynamique engagée par la ville de Paris depuis l'adoption de son premier Plan Climat en 2007, et les objectifs de réduction des consommations qu'elle se fixe à l'horizon 2030 et 2050 :

Considérant qu'IDF Énergies avait été créé en 2013 pour accompagner de bout en bout (de l'audit de départ jusqu'au suivi post-travaux) les copropriétés privées dans leur rénovation énergétique globale; avec pour ce faire la capacité d'être tiers financeur (spécificité rare), en avançant le coût des travaux aux copropriétés qui n'en ont pas les moyens;

Considérant l'annonce de réorientation des activités d'Île-de-France Énergies vers la rénovation de bureaux, au détriment de la rénovation des copropriétés, alors même qu'en cette période de flambée des prix de l'énergie, de précarité et de crise, la demande est en train d'exploser;

Considérant que la Région casse ainsi un outil unique en Europe qui rend des services importants aux Francilien nes et sert de modèle à l'étranger;

Considérant qu'à l'heure où la massification de la rénovation énergétique est un impératif, la rénovation des logements ne peut être sacrifiée sur l'autel de la rentabilité.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Le conseil du 12^{ème} arrondissement émet le **vœu que** :

- La maire de Paris interpelle la Présidente du conseil régional **d'île**-de-France, actionnaire **majoritaire de la société d'économie mixte Île**-de-France Énergies, afin que soient revues les orientations stratégiques de cette SEM vers sa mission principale : réduire la vulnérabilité énergétique des Francilien-nes en proposant une offre de rénovation énergétique des copropriétés.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous arrivons désormais à l'examen des vœux nombreux, en commençant par celui proposé par l'ensemble des élus de la majorité du 12^{ème} relatif aux activités d'Île-de-France Énergies. Mme Slama, vous avez la parole pour nous le présenter."

Mme Éléonore Slama adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement rapporteur**e :

"Merci, madame la maire. À l'heure d'une flambée inédite des prix de l'énergie et alors que le logement représente déjà le plus gros poste de dépenses des ménages, à un moment où la précarité énergétique n'a jamais été aussi forte, tout comme la volonté de mettre un coup d'accélérateur inédit sur la rénovation des logements, Île-de-France Énergies a fait un choix plus que surprenant, celui de recentrer son action sur les bâtiments tertiaires.

Pour bien comprendre le sujet de notre indignation, Île-de-France Énergies, c'est quoi? Un outil précieux qui avait été créé en 2013, un autre temps, pour accompagner de bout en bout, de l'audit de départ jusqu'au suivi post-travaux, les copropriétés privées dans leur rénovation énergétique globale, avec pour ce faire la capacité d'être tiers financeur, spécificité rare, en avançant le coût des travaux aux copropriétés qui n'en ont pas les moyens. Le choix surprenant d'Île-de-France Énergies fait aujourd'hui, chose rare une fois encore, l'unanimité contre lui. La raison alléguée, l'absence d'équilibre économique, ne prend en aucun cas en considération ce que devrait être la mission fondamentale de service de l'intérêt général d'une société d'économie mixte. C'est une décision politique incompréhensible alors que chacun doit au contraire renforcer son aide aux copropriétés dans cette période de précarité et de crise. Franchement, est-ce que les propriétaires de bureaux à la tête de milliers de mètres carrés ont vraiment besoin d'un tiers financeur au même titre que les petits copropriétaires? Alors même que des milliers de ménages ont d'énormes difficultés à se chauffer?

Oui, chers collègues, ce choix d'Île-de-France Énergies est irresponsable et à courte vue. Cette décision à contre-courant est un gâchis immense. C'est un acteur de qualité qui innovait et tirait le marché vers le haut. Un acteur qui défendait un modèle intégré avec un pilotage complet d'un bout à l'autre de la rénovation avec des architectes, des ingénieurs thermiciens jusqu'au suivi post-travaux. C'est tout un savoir-faire qui risque là de se détériorer. Ce n'est pas un bon signal envoyé aux copropriétés alors qu'elles sont plus que jamais demandeuses d'aide avec la hausse des coûts de l'énergie.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Ce désengagement de la Région Île-de-France est très regrettable. L'accélération de la rénovation de l'habitat collectif est une priorité, doit être une priorité, devrait être une priorité. Cette décision à contre-courant interroge alors que les régions ont un rôle majeur à jouer aux côtés de l'État et des autres collectivités dans la rénovation. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci, Mme Slama. Mme Montandon, vous avez la parole."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Les finances de la SEM Île-de-France Énergies sont dans le rouge depuis 10 ans, et ce, malgré une recapitalisation en 2018. La situation ne s'améliore pas et les pertes de 2022 dépasseront 700 000 euros. Elles seront donc les plus importantes que la société ait connues, bien supérieures à celles anticipées. Et pourquoi? Parce que cette mauvaise surprise est due en partie à des chantiers annulés, à un contentieux avec la ville de Paris et des retards dans les décisions des votes des copropriétés.

La Région Île-de-France a tout de même fait le choix de préserver l'activité de la SEM là où d'autres régions confrontées aux mêmes difficultés ont fait le choix de liquider les entreprises, comme en Nouvelle Aquitaine, pourtant présidée par un président socialiste. La Région recentre la SEM là où elle est le plus efficace, et c'est là où les besoins sont aussi immenses, le tertiaire. Le tertiaire, notamment celui géré par les collectivités, les TPE et PME, subit de plein fouet le double impact de la crise économique et énergétique. Mais cela ne veut pas dire que la Région abandonne aussi les copropriétés et le secteur du logement. Au contraire. Elle a décidé de poursuivre le travail avec les copropriétés dont les contrats sont signés, et notamment de focaliser sur des dispositifs qui sont plus efficaces avec le secteur du logement et du logement social.

En 2020, la Région a décidé de focaliser son action sur les logements les plus précaires, à savoir les passoires thermiques du parc social classées F et G, avec une aide de 2 000 euros par logement et 10 millions investis pour permettre la rénovation de plus de 50 000 logements en 10 ans. Ce dispositif a été élargi en 2022 pour l'ouvrir aussi aux logements classés E. Cet objectif a été renforcé par le Plan régional d'adaptation au changement climatique qui prévoit une résorption des passoires dès 2028. Depuis trois ans, ce sont plus de 12 000 logements qui ont été rénovés dans le parc social pour plus de 24 millions d'euros de crédits, donc il est difficile de parler d'abandon. C'est juste que la Région focalise sur des dispositifs qui sont plus efficaces pour ce secteur-là.

J'aurais pu continuer à énumérer, mais sachez que la Région se concentre sur les dispositifs les plus efficaces, et notamment des dispositifs plus efficaces avec l'argent public afin qu'il soit vraiment profitable aux parisiens, aux Franciliens, un mantra que la gauche ne connaît pas, notamment au vu des finances parisiennes."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Montandon. Je précise, si cela était nécessaire, qu'il reçoit un avis favorable de l'exécutif avant de le mettre aux voix. Donc, je mets aux voix ce vœu de la majorité. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Le vœu est adopté. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs	
Pour : 22	Contre: 05
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable	
Le vœu est adopté	

(DELIB 12-2023-036 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-002</u>: Vœu relatif aux conditions de travail dans les hôpitaux parisiens, déposé par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen du 12ème arrondissement.

Considérant le cas récent d'une infirmière de l'hôpital Saint-Antoine ayant refusé d'accéder à la demande d'un médecin, lui-même sous pression de la famille d'un patient, pour organiser un déplacement de chambre du patient alors que son service était en sous-effectif;

Considérant que le changement de chambre d'un patient nécessite de multiples étapes essentielles au respect du fonctionnement de service concerné, et de la sécurité des patient-e-s;

Considérant la pression exercée par la direction de l'AP-HP à exiger de la part de la hiérarchie directe de l'infirmière à rédiger un rapport dans les plus brefs délais sur l'incident;

Considérant que ce rapport a mené à un entretien disciplinaire au motif de mise en danger du patient et d'insubordination, sans respecter la hiérarchie habituelle des mesures prises pour ce cas:

Considérant que la professionnelle de santé est une fonctionnaire dévouée au service public, et au fonctionnement le meilleur possible avec les moyens à sa disposition, et qu'elle alerte par ses fonctions électives, régulièrement de la dégradation des conditions du service hospitalier;

Considérant que la charge de travail pesant sur les épaules d'équipes réduites augmente considérablement, particulièrement les jours de week-end;

Considérant la désaffection pour les professions hospitalières, mal reconnues et mises en difficultés permanentes au non d'une rentabilité qui n'est pas du ressort d'un service public de santé;

Considérant que les logiques de rentabilités sont devenues la norme et n'ont amenés qu'à un système tenu à bouts de bras par les fonctionnaires restant-e-s, exténué-e-s par des années de déni des difficultés rencontrées;

Considérant que l'événement arrivé à l'hôpital Saint-Antoine s'ajoute à la longue liste des incidents liés à la pénurie de moyens que la France subit nationalement depuis des années ;

Considérant que les élus locaux ne siègent plus qu'au sein de comité de surveillance des hôpitaux, sans pouvoir ni moyens.

Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et **citoyen, le conseil d'arrondissement** du 12^{ème} **émet le vœu** :

- que le conseil d'arrondissement du 12^{ème} déclare son soutien à l'infirmière affectée par la mesure disciplinaire ;



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

- que la maire de Paris exige de l'ARS que les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital de jour, comme de nuit et les week-end soit assuré en rétablissant entre autres les postes d'agents hospitaliers;
- que la maire de Paris alerte le gouvernement et les chambres parlementaires pour que les élu-e-s locaux puissent siéger dans les comités de direction hospitaliers afin d'ajouter aux dimensions administratives et médicales, une vision politique locale.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

"L'ordre du jour appelle l'examen du vœu proposé par les élus du Groupe communiste et citoyen relatif aux conditions de travail dans les hôpitaux parisiens. M. Marque, vous avez la parole pour le présenter."

M. Sébastien Marque, **conseiller d'arrondissement, délégué auprès de** la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, madame la maire. En fait, ce n'est pas un vœu sur un cas particulier, mais c'est un cas particulier qui éclaire particulièrement ces derniers temps et qui met en avant la situation qui fait suite à des dizaines d'années d'austérité ou de destruction délibérée du service public.

C'est un vœu qui demande de manière politique à ce que la mairie de Paris saisisse tous les moyens qui sont à sa disposition, et notamment la proximité que l'on peut avoir avec les instances du pouvoir, députés, sénateurs, sénatrices, gouvernement, pour exiger un retour de conditions de travail des agents hospitaliers qui leur permettent de remplir la mission qui leur tient le plus à cœur, c'est-à-dire accueillir tous les publics et servir au mieux la santé pour l'ensemble de la société.

Nous demandons deux grandes lignes. La première, c'est de rétablir le service public. La deuxième, c'est de participer de manière plus prégnante dans les instances de direction des hôpitaux, ce qui était le cas avant l'apparition de l'ARS. Donc là, évidemment, ce n'est pas dans un vœu que je vais décrire exactement le contenu de ce que pourrait décrire un décret d'application d'une loi. En revanche, je pense que le conseil d'arrondissement a tout honneur à pouvoir porter la parole d'un plus grand pouvoir dans la gestion de l'hôpital public. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Marque. J'ai une demande d'intervention de Mme Atlan-Tapiero."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Merci, M. Marque, de votre présentation qui, excusez-moi de vous le dire, ne nous satisfait pas. À chaque ligne, ce vœu est un soutien à un cas particulier. Pour nous, c'est extrêmement dérangeant.

D'abord, si le soutien à apporter aux personnels de l'AP-HP est une évidence, il nous paraît surprenant de le faire à partir de cet exemple. En effet, chacun d'entre nous a déjà été confronté au système hospitalier et a pu constater l'implication sans failles des équipes en appui aux malades. L'implication du conseil d'arrondissement dans une mesure disciplinaire telle qu'elle est décrite dans votre vœu nous semble déplacer le cadre de nos prérogatives d'élus.

En revanche, notre groupe soutient toutes les mesures visant à améliorer le système hospitalier, les dysfonctionnements des urgences, les violences auxquelles sont confrontés les personnels. Il est dommageable à notre sens d'instrumentaliser une situation isolée alors qu'une réflexion globale doit être menée sur l'hôpital, ses missions, son financement, son évolution et l'accompagnement des personnels, que ce soit dans leur sécurité, leur carrière, leur rémunération et la possibilité qui peut leur être donnée à Paris d'accéder au logement social.

Enfin, nous ne pouvons pas nous inscrire dans la demande que vous faites pour les élus de siéger dans telle ou telle commission. Cela relève de l'exécutif parisien, qui doit le gérer au sein du conseil de Paris.

En conséquence de quoi, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote? M. Paris et M. Rouveau."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12 em arrondissement, conseiller d'arrondissement:

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues, cher Sébastien Marque, le groupe Paris en commun, socialiste et citoyen s'abstiendra sur ce vœu pour plusieurs raisons.

D'abord, je veux redire, puisque nous avons souvent eu l'occasion dans ce conseil d'arrondissement de voter des vœux de soutien à l'AP-HP, que nous partageons évidemment le combat que nous menons en commun sur le terrain en faveur de davantage de moyens pour l'hôpital public, pour le rétablissement des postes d'agents hospitaliers qui ont été supprimés, pour une réforme de notre système de santé qui donne de vrais moyens aux hôpitaux, notamment de l'AP-HP.

Néanmoins, dans la rédaction, je suis également gêné, cela fait suite aux conversations que nous avons eues préalablement cette semaine, par l'explication et la présentation du vœu. Néanmoins, tous les considérants, comme la première partie du vœu, portent sur le soutien à l'infirmière



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

qu'individuellement, on peut soutenir. Mais cela me paraît entrer dans une procédure disciplinaire à l'intérieur d'un établissement public qui ne paraît pas être du ressort de l'expression du soutien d'arrondissement sans procédure contradictoire, même si je ne doute pas de mon opinion sur qui a tort et qui a raison. Néanmoins, je crois qu'il ne nous appartient pas de le faire et qu'il appartient d'abord aux syndicats dont c'est le rôle de défendre cette infirmière au sein de cette procédure disciplinaire, quelle que soit sa légitimité.

Sur la deuxième partie, notamment sur le soutien aux personnels hospitaliers, nous sommes évidemment d'accord.

Sur la troisième partie, que les élus locaux puissent être davantage associés... Notamment aujourd'hui, il y a des conseils de surveillance où ne siègent que des conseillers de Paris qui président. Ils sont tout à fait honorables, ce n'est pas cela la question. Mais pour la gestion du quotidien, ce n'est effectivement peut-être pas le meilleur échelon de proximité que ce conseil de surveillance qui se réunit trois ou quatre fois par an. La revendication de pouvoir faire siéger des élus locaux n'est pas totalement illégitime. Simplement, les comités de direction hospitaliers, ce sont des comités, si mes informations sont justes, qui se réunissent une fois par semaine autour du chef d'établissement ou des chefs de service et de l'administration pour gérer les problèmes du quotidien. Je ne suis pas sûr que ce soit la place des élus. Mais pourquoi pas dans une autre instance. Il y a un comité des usagers qui a été au bout de longues années de combat obtenu par les associations d'usagers pour permettre à ceux-ci de siéger au sein des hôpitaux. Ces usagers et beaucoup d'associations réclament également la présence d'élus locaux pour pouvoir partager les combats qui sont souvent communs. Je partage également cet objectif et il faudra les soutenir, comme nous avons soutenu il y a déjà fort longtemps ces associations d'usagers pour que ces comités puissent voir le jour. Mais la présence d'élus locaux au sein des comités de direction ne me paraît pas totalement pertinente. C'est pourquoi nous nous abstiendrons."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Paris. M. Rouveau."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Très rapidement pour le Groupe écologiste. Je ne vais pas redire ce qu'a dit mon collègue juste avant moi. C'est vrai que malgré le fait que vous dites que ce n'est pas un cas particulier, cela l'est quand même. La première demande est très liée à ce cas. Les écologistes ont toujours été du côté de ces personnes qui se battent pour le service public et l'hôpital public, et nous continuerons à le faire. Vous demandez que les élus, à tous les échelons, poussent pour éviter la casse de l'hôpital public, et c'est précisément ce que fait également notre députée de la huitième circonscription, Eva Sas, via son travail à l'Assemblée, notamment en fin d'année dernière, sur les projets de financement. Enfin, sur les conseils, la maire de l'arrondissement et d'autres élus siègent dans les conseils de surveillance. Donc, cela mériterait de réfléchir un peu plus et d'avoir un vœu un peu plus précis sur cette demande, qui peut être fondée et qui peut être intéressante.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mais pour toutes ces raisons, nous allons également nous abstenir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci, M. Rouveau. Compte tenu du cas individuel sur lequel porte ce vœu et de la question de la présence des élus locaux dans les instances et comités de surveillance des hôpitaux qui ne relève pas d'une décision de notre conseil, je vous suggère de retirer votre vœu."

M. Sébastien Marque, **conseiller d'arrondiss**ement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Non, nous conservons notre vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"OK. Je mets donc aux voix ce vœu. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Il est donc adopté. J'aurais pu faire un témoignage, parce que les hôpitaux publics, en ce moment, je les fréquente, et ils sont effectivement d'une efficacité redoutable dans leur accueil et leur prise en charge."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs.	
Pour : 03	Contre: 00
Abstentions: 24	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable	
Le vœu est adopté	

(DELIB 12-2023-037 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

VŒU 12-2023-003: **Vœu relatif** à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics de Paris et du 12^{ème} arrondissement, présenté par le Groupe Paris en commun – Socialistes 12^{ème} – Groupe les écologistes du 12^{ème} et Groupe Communiste et Citoyen.

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et d'offrir à ceux qui ont le moins de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu familial;

Considérant les projets soumis aux Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN) des 13 février et 6 mars 2023, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants soit 178 fermetures de classes et seulement 16 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges;

Considérant que ces suppressions sont justifiées par l'alignement sur des académies qui seraient moins bien pourvues en enseignant.es, mais que cet alignement vers le bas ne va nullement contribuer à améliorer la situation ni dans les académies les plus déficitaires, ni à Paris;

Considérant qu'une même ampleur de suppression de postes est attendue pour les rentrées 2024 et 2025, résultant d'un choix de réduction des dépenses publiques ayant pour conséquence de très fortement dégrader l'école publique à Paris;

Considérant que dans le 12^{ème} arrondissement, ce sont 14 fermetures de classes (hors fermeture de l'école Netter) qui sont envisagées dans le premier degré et 4 fermetures de divisions dans trois collèges pour la rentrée 2023;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une réelle opportunité pédagogique en sanctuarisant les moyens alloués à l'école publique et en permettant de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes à Paris;

Considérant que les choix du gouvernement, guidé par une volonté de réduction des dépenses publiques, expliquent aussi la réforme de la voie professionnelle, accompagnée à Paris par la volonté de Valérie Pécresse de fermer 7 lycées professionnels;

Considérant qu'il n'est pas acceptable de dégrader la qualité du service public d'éducation à Paris, notamment dans les quartiers classés en "éducation prioritaire" ou "priorité éducative" où *les publics sont les plus fragiles socialement et scolairement* – trois groupes scolaires étant sous le label CAPPE (Convention Académique Plurinannuelle de Priorité Éducative) dans le 12ème arrondissement;



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Considérant que ces fermetures vont dégrader encore un peu plus des conditions de travail déjà difficiles pour les enseignants et les enseignantes alors que le métier n'attire plus suffisamment de candidates au concours pour pourvoir tous les postes ouverts et que le rectorat, pour compenser, recrute avec peine de nouveaux personnels contractuels par job-dating;

Considérant qu'il est envisagé de créer des classes d'élémentaire allant jusqu'à 28 élèves et audelà de 30 élèves en collège;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude *Regards sur l'Education* publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membres de l'organisation;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes;

Considérant que la crise sanitaire a laissé des traces profondes chez les élèves parisiens, exacerbant les difficultés scolaires et les décrochages, en rendant plus que jamais indispensable un accompagnement individualisé des élèves par les professeur.es;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, constituant une forme de concurrence déloyale au détriment de l'école publique;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant que dans une ville où la concurrence scolaire fait rage, chaque moyen retiré à l'école publique est un coup brutalement porté à son attractivité, surtout en éducation prioritaire;

Considérant l'engagement de la ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité;

Considérant à cet égard que la fermeture programmée des Jardins d'Enfants constitue déjà un affaiblissement de l'offre éducative à Paris, en conséquence de la loi du 26 juillet 2019 et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans et la non-prise en compte de la spécificité des Jardins d'Enfants qui accueillent des enfants entre 3 et 6 ans, ce malgré de multiples interpellations du Gouvernement par de nombreuses et nombreux conseiller·es d'arrondissement, conseiller·es de Paris ou parlementaires parisien·nes;



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique doit rester l'institution première pour faire levier de lien social et creuset de confiance démocratique avec l'émancipation de toutes et tous comme horizon crédible;

Considérant que cette confiance en l'école publique ne doit pas être érodée par des mesures iniques dictées par le seul souci de réaliser des économies;

Considérant la dangerosité de la seule logique comptable qui est actuellement celle du ministère de l'Éducation nationale qui demande à Paris de "rendre des postes", logique qui reste aveugle au maillage parisien de la grande difficulté scolaire et donc aux besoins éducatifs et projets pédagogiques spécifiques des territoires, école par école, quartier par quartier;

Considérant les conséquences de cette logique comptable par laquelle le gouvernement dégrade très fortement la qualité du service public d'éducation et les conditions d'enseignement, à rebours des discours sur la réduction des inégalités scolaires et sociales entre élèves;

Considérant les alertes unanimes et argumentées portées depuis des semaines à l'attention du Ministère et du Rectorat par les enseignantes, les parents d'élèves et les élues de tout le territoire parisien et de notre arrondissement;

Considérant la campagne *Touchepasamaclasse* rassemblant des associations de parents d'élèves, des organisations syndicales, des associations et élu.es de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, déjà signée par des milliers de professionnel·les, parents et citoyen·nes qui demandent au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale;

Considérant qu'au lieu de considérer l'école publique et l'éducation comme une dépense à réduire, la situation impose d'investir dans un nouveau Pacte éducatif, en particulier à Paris;

Considérant que la ville de Paris se mobilise de son côté très fortement pour favoriser le bien-être et la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves en multipliant les transformations de Cours Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Enfants, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis pour renforcer un service public complémentaire aux missions de l'éducation nationale, en offrant des enseignements avec des professeur es de la ville de Paris spécialement formé es dans 3 disciplines (EPS, Arts plastiques, Musique), en proposant des partenariats éducatifs et des pédagogies nouvelles avec l'Académie du Climat ainsi que de nombreux autres dispositifs contribuant à la qualité de l'offre éducative dans les écoles et les collèges;

Considérant enfin la mobilisation de la ville pour entretenir ses établissements scolaires, améliorer leur accessibilité, pour renforcer leur performance énergétique et les adapter aux effets du dérèglement climatique.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Ainsi, sur proposition des groupes de la majorité municipale du 12^{ème}, le conseil **d'arrondissement émet le vœu** :

- Que le gouvernement se saisisse de la baisse démographique comme d'une opportunité pour diminuer en conséquence le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles, collèges et lycées;
- Que les propositions de dotation ministérielle à l'académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soit revues à la hausse pour permette l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite :
- **Qu'une** attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap;
- **Qu'une** politique de prise en charge de la grande difficulté scolaire dans chaque territoire soit déployée dès la rentrée 2023 avec tous les moyens nécessaires ;
- Que la continuité du **service public d'éducation soit assurée à Paris en 2023**-2024 via la création de postes de remplaçant es dans les premier et second degrés.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen successif de deux vœux relatifs à l'école publique et ses moyens, en commençant par le vœu proposé par l'ensemble des élus de la majorité du 12^{ème} relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics de Paris et du 12^{ème} arrondissement. Mme Rocca, vous avez la parole pour le présenter au nom de la majorité."

Mme Isabelle Rocca adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement rapporteur**e :

"Merci, madame la maire. Nous le savons tous dans cette assemblée, le service public d'éducation est menacé. Alors, il l'est partout en France, en particulier à Paris et singulièrement dans le 12^{ème} arrondissement.

Le ministère de l'Éducation nationale prévoit en effet pour la rentrée prochaine de réduire brutalement et massivement les moyens de l'école publique dans la capitale avec la suppression de 155 postes d'enseignants dans les écoles et de 182 postes dans les collèges et lycées parisiens. Ce qui nous fait quand même, et c'est important de le rappeler ici, 337 postes, soit quand même 20 % des effectifs qui seront supprimés à l'échelle du territoire national. C'est une saignée repoussée par les gouvernements Macron depuis trois ans pour, vous le savez tous ici, vraisemblablement des raisons électorales. Une véritable saignée qui rencontre depuis des semaines, des mois, je dirais même, l'opposition ferme et solidaire des élus parisiens, des



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

enseignants et des parents d'élèves. Car nous savons tous ici le scandale que cela représente, les conséquences terribles pour les conditions d'apprentissage et d'enseignement, pour l'inclusion, pour la continuité du service public.

Oui, la baisse de la démographie scolaire à Paris est réelle, mais elle pouvait être aussi une formidable opportunité pédagogique pour diminuer les effectifs par classe, pour mieux accompagner les élèves, notamment ceux en difficulté, franchir un cap vraiment qualitatif dans la scolarisation des enfants en situation de handicap, pour l'innovation pédagogique, pour créer des postes de remplaçants et d'enseignants spécialisés pour les élèves en grande difficulté.

Mais non, le ministère de l'éducation nationale n'a pas fait ce choix éducatif. Il reste dans les rails du ministère de l'Économie et des Finances et dans une stricte logique de diminution des coûts. Résultat, il faut reprendre des postes à Paris.

Alors, c'est une logique comptable et libérale, délétère, qui est totalement aveugle aux besoins éducatifs des élèves parisiens. Une logique qui démantèle aussi l'école publique au bénéfice du secteur privé. Parce que, rappelons-le, cette carte scolaire 2023 qu'on nous annonce révèle un autre scandale que le ministère comme le rectorat peine à masquer, c'est-à-dire la différence de traitement entre enseignement public et enseignement privé. Rappelons ici que sur les fermetures de classes annoncées, le service public est trois fois plus touché que l'école privée. Par ailleurs, rappelons-le ici aussi, supprimer 337 postes d'enseignants dans notre académie, c'est un nouvel acte de brutalisation du corps enseignant par le ministère, parce que ce choix d'une gestion des agents dans l'urgence et non dans la sérénité et l'anticipation va amener des centaines d'enseignants parisiens à être brutalement et inutilement déplacés, coupés de leur projet d'équipe et d'établissement, fragilisant ainsi les dynamiques pédagogiques de nos écoles et de nos établissements.

Dans le 12^{ème}, vous le savez peut-être, et pour ceux qui ne le savent pas, je vais quand même vous le rappeler brièvement, nous avons appris mi-janvier l'annonce de 20 fermetures de classes dans le premier degré. Immédiatement, la mairie du 12^{ème} a engagé un véritable rapport de force avec la direction de l'académie, en rappelant ses lignes rouges, ses exigences, que l'on pourrait résumer ainsi : pas de fermeture en CAPPE, c'est-à-dire en zone de priorité éducative, et surtout une prise en compte des spécificités locales au-delà de cette seule logique comptable que j'évoquais à l'instant. Nous sommes parvenus, avec madame la maire, à faire reculer le rectorat sur plusieurs écoles, six au total, en apportant des arguments précis sur les besoins éducatifs particuliers, sur les livraisons de logements, sur les écoles isolées, sur la lutte contre la fuite vers le privé à l'échelle de nos quartiers. Et nous avons réussi à faire annuler sept fermetures préfigurées en CAPPE sur le secteur Lamoricière, sur le secteur Bercy, mais aussi Wattignies ou sur cette maternelle isolée qu'est Armand Rousseau. À ce jour, 14 menaces de fermetures restent d'actualité pour le rectorat, et s'est tenu aujourd'hui un CDEN qui confirme les mesures pour le 12ème arrondissement. Alors, nous nous opposons de façon globale à la diminution des moyens dans toutes les écoles du 12ème, mais nous rappelons aussi que pour certaines écoles, sur ces 14 écoles menacées de fermeture, il y a encore de véritables lignes rouges. Soit parce qu'elles sont classées en CAPPE, et c'est le cas sur le secteur La Brèche-aux-Loups, soit parce qu'il y a des



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

livraisons de logements à venir dont le rectorat a pourtant été informé depuis des mois sur Meunier, La Brèche-aux-Loups, Daumesnil, soit parce qu'il y a des dispositifs particuliers d'accueil sur Bouton-Diderot, avec des classes UPE2A, soit parce qu'il y a déjà eu une fermeture l'an dernier, c'est le cas à Baudelaire, soit parce qu'il y a des nécessités de maintenir un climat scolaire serein, et c'est par exemple le cas sur la maternelle d'Artagnan.

Côté ouvertures non plus, la copie n'est pas satisfaisante. L'académie ne nous propose que trois mesures d'ouverture. Jusqu'à ce matin, l'académie refusait également une ouverture pourtant nécessaire que nous avions argumentée avec des chiffres très précis du bureau de la prévision scolaire sur la maternelle Marsoulan. La décision aujourd'hui n'a pas été l'ouverture. C'est repoussé à juin, avec un groupe technique, un comité technique. Donc, la vigilance sera de mise.

Pour le second degré et les collèges parisiens, et spécifiquement dans le 12ème, la copie là non plus n'est pas satisfaisante, révoltante complètement, avec trois collèges qui sont touchés spécifiquement, le collège Tillion et le collège Paul Valéry. Nous perdons quatre divisions. Je ne vous donnerai pas les détails plus avant.

Vous redire qu'aujourd'hui, la seule hypothèse réelle de sortie de crise, c'est que le ministère revienne sur l'enveloppe parisienne en renonçant à cette saignée dans la capitale. C'est d'ailleurs ce qu'a demandé Anne Hidalgo dans un courrier au ministre et ce qu'elle a redemandé encore ces derniers jours dans toutes ses interventions. Raison pour laquelle il est aussi important de mettre urgemment, collectivement et solidairement, une pression sur l'ensemble du territoire parisien, et donc de voter, je l'espère à l'unanimité, ce vœu qui demande très précisément de renoncer aux suppressions de postes, qui demande également une attention particulière pour les moyens affectés aux élèves en situation de handicap, qui demande qu'une politique de prise en charge réelle de la grande difficulté scolaire soit déployée dès la rentrée avec tous les moyens nécessaires et qui demande enfin la continuité du service public avec la création de postes de remplacement dans le premier degré et le second degré. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Nous en venons au vœu relatif à l'attractivité scolaire des écoles et des collèges et au maintien des familles à Paris. Mme Atlan-Tapiero, vous avez la parole pour le présenter."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Excusez-moi, j'ai demandé à intervenir sur le vœu de Mme Rocca."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Oui, après."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Ce n'est pas très logique. Je veux bien présenter mon vœu, mais je trouve cela bizarre. Ce n'est pas un vœu rattaché."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Non, c'est parce qu'ils étaient sur le même sujet."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Si cela ne vous dérange pas."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Non, cela ne me dérange pas. Je pensais faire après les explications de vote sur les deux vœux, mais c'est comme vous le souhaitez."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Si cela ne vous dérange pas, j'interviens. J'ai deux phrases à dire. C'est très rapide. Merci. On a entendu et lu avec intérêt ce que vous avez écrit. Il nous semble qu'un vrai travail d'introspection de votre part serait franchement nécessaire pour appréhender la fuite des familles et la désertion des bancs d'école de l'école publique à Paris. Aussi, nous allons nous abstenir sur ce vœu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci, Mme Atlan-Tapiero. Voulez-vous nous présenter votre vœu, désormais?"

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Considérant que les écoles parisiennes ont vu leurs effectifs diminuer de 20 % en 10 ans, soit 27 500 enfants en moins, Considérant que cette baisse s'est accélérée depuis 2018 avec 15 % d'enfants en moins en cinq ans, tandis que 4 000 élèves manquaient encore à l'appel à la rentrée de 2022, considérant que cette baisse démographique est désormais également constatable dans les collèges et lycées avec 2 000 élèves de moins dans le second degré à la rentrée 2022 par rapport à 2021, considérant que l'académie de Paris est la plus touchée par cette diminution des effectifs scolaires, considérant que cette décrue démographique s'explique par la dégradation du cadre de vie des parisiens qui fuient massivement la capitale, en atteste le départ des 123 000 parisiens depuis 10 ans, considérant que ce sont avant tout les familles qui quittent Paris puisque le taux de fécondité y est inférieur à la moyenne nationale, que le nombre d'enfants de moins de trois ans a baissé de 11 %, et qu'une personne sur deux qui part de Paris a moins de 40 ans, considérant la qualité variable du périscolaire et le manque patent d'animateurs qualifiés qui



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

desservent l'attractivité des écoles parisiennes au même titre que la baisse des investissements dans les établissements de 37 % depuis 2017, considérant que cet exode est à l'origine de la fermeture des 178 classes dans le premier degré à la rentrée 2023 et de 60 classes au collège à Paris, considérant que ce sont 155 et 182 équivalents temps pleins qui seront supprimés respectivement dans le premier et le second degrés à la rentrée 2023, considérant aussi que le 12ème arrondissement est fortement touché par ces fermetures de postes et considérant que la baisse du nombre d'élèves ainsi que la fermeture de classes et d'écoles doivent être une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement, les élus Changer Paris, émettent le vœu que la ville rehausse l'attractivité de ses écoles et collèges afin de retenir les familles à Paris en améliorant la pertinence et l'ambition éducative du périscolaire grâce au recrutement d'animateurs qualifiés, en ramenant au niveau de 2017 les investissements dans les écoles et les collèges en ciblant les écoles qui ne seront pas affectées par la décrue des effectifs, que le rectorat revoie à la baisse la suppression des postes de professeurs à l'académie afin de baisser le nombre d'élèves par classe et de proposer un soutien scolaire de qualité et d'améliorer le résultat scolaire des élèves. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Je vous propose une réponse conjointe à ces deux vœux avant d'entendre d'éventuelles explications de vote.

Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, en complément des éléments apportés par Isabelle Rocca que je remercie, je tiens à dire quelques mots dans le cadre de ce conseil sur les inquiétudes exprimées sur la situation du service public de l'éducation à Paris et le contexte très particulier de la préparation de cette rentrée scolaire. J'en profite aussi pour remercier l'ensemble des élus mobilisés devant le rectorat ce matin.

La responsabilité du gouvernement n'est pas uniquement de préserver le budget purement comptable de l'État. Elle est aussi et avant tout de ne pas constituer une dette envers nos enfants et la qualité de leur éducation, en favorisant par le biais de ces fermetures annoncées une casse du service public de l'éducation en y instaurant un système à deux vitesses qui profiterait uniquement à celles et ceux qui entretiendraient cette concurrence scolaire. L'éducation est le pilier de notre société, ce qui en fait le ciment.

L'attractivité du métier d'enseignant est d'ores et déjà mise à mal depuis de trop nombreuses années et ces annonces de fermetures de classes, qui iront dégrader leurs conditions de travail, risquent d'aggraver cette situation et de renforcer une école privée parisienne qui n'en a aucunement besoin, comme nous le savons.

Ne pas combattre ces inégalités est intrinsèquement contraire au service public. Ces fermetures annoncées par l'académie de Paris vont dans le sens contraire de notre histoire et de notre engagement pour son amélioration constante. Nous voulons que cette situation soit enfin comprise comme étant une occasion de faire mieux pour nos enfants dans un monde dont nous maîtrisons de moins en moins les défis, qu'ils soient climatiques, sanitaires, économiques ou



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

géopolitiques. Garantir une école en capacité d'absorber et de résister à toute nouvelle difficulté, nous l'avons constaté lors de la crise sanitaire, ce doit être une priorité. Anticiper pour mieux se préparer à l'avenir, gagner en qualité de l'enseignement pour l'égalité de toutes les élèves et tous les élèves, qu'ils soient dans les écoles dites CAPPE ou REP, en situation de handicap ou ne parlant pas le français. Comment demander à l'école publique d'être inclusive sans lui en donner les moyens? Comment exiger de l'école qu'elle soit innovante sans lui garantir des conditions de travail adéquates?

Nous poursuivons notre lutte aux côtés d'Anne Hidalgo et de Patrick Bloche ainsi que d'Eva Sas auprès de la communauté éducative pour parvenir à faire entendre notre voix et apporter un réel pacte éducatif et écologique. Cette lutte rejoint notre combat mené en faveur de l'attractivité scolaire des écoles et des collèges, au maintien des familles à Paris, mais je dois souligner que nous ne partageons pas le même regard que le groupe Changer Paris sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Votre vœu concerne essentiellement les établissements scolaires, mais la préservation des familles à Paris et leur protection doit également passer par d'autres engagements, par une protection contre la spéculation immobilière, par exemple. Nous espérons trouver un jour votre soutien dans ce combat. Dans le domaine scolaire et périscolaire, la ville fait tout ce qui est dans sa mesure pour renforcer cette attractivité. Nous l'avons souvent évoqué en ce conseil, les efforts sur la qualité de la restauration scolaire ne sont plus à prouver, en termes de piétonnisation et de végétalisation dans le cadre des "rues aux enfants", de rénovation des bâtiments scolaires, de financement de postes spécifiques tels que les professeurs de la ville de Paris mentionnés dans votre vœu, etc.

Nous portons ces ambitions et nous ne nions pas qu'il existera toujours une marge d'amélioration, mais nous ne pouvons pas vous laisser parler de qualité variable du périscolaire quand on sait l'investissement et l'engagement des équipes pour dispenser un service qualitatif dans un contexte national difficile pour l'attractivité des postes dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance. Ne pas le mentionner revient à ne pas prendre en considération la problématique dans son ensemble et à ne pas identifier la réponse satisfaisante, comme cela apparaît dans votre vœu.

Nous ne partageons donc pas votre vision, y compris sur votre dernière demande que nous avons souhaité porter différemment. Nous voulons que les propositions de dotations ministérielles à l'académie de Paris soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures, et nous nous y tiendrons. Je vous remercie.

Je passe désormais la parole à Anouchka Comushian, qui a demandé une explication de vote pour le Groupe communiste. Merci."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Je voulais juste revenir sur notre vœu et remercier ma collègue, Isabelle Rocca, pour tout ce qu'elle a dit et que je partage, puisque ce vœu que l'on propose aujourd'hui illustre la volonté de notre majorité municipale de combattre la casse de notre éducation publique aux côtés des enseignants, des personnels scolaires, des familles. Une casse qui fragilise l'école commune républicaine et engendre des inégalités insupportables selon les territoires dans lesquels on habite. À ce titre, on se félicite du succès de la pétition unitaire « Touche pas à ma classe » que nous avons initiée et qui a déjà collecté en quelques semaines plus de 2500 signatures dans la capitale.

Par ce vœu, nous souhaitons aussi rappeler à l'État, dont relève la compétence de l'Éducation nationale, qu'il lui incombe d'assurer la qualité de l'enseignement public dans l'ensemble de la France. 1500 suppressions de postes en France cette année, dont 180 à Paris, c'est énorme. Le ministère ne cache pas que ces annonces de suppressions seront encore plus importantes en 2024 et en 2025. Le rectorat avance en effet une baisse démographique à Paris qui balaye, comme l'a dit ma collègue, d'une part l'absence d'enseignants remplaçants à Paris et qui fait aussi fi de toutes les futures livraisons de logements et de constructions de nouveaux quartiers. Cela incarne une politique court-termiste irresponsable, alors que la baisse démographique actuelle pourrait être l'occasion de baisser le nombre d'élèves par classe et de permettre à chaque enfant d'être accompagné selon ses besoins par ces enseignants, comme l'a rappelé madame la maire, quels que soient son origine sociale, son environnement familial et son capital culturel, ce qui aujourd'hui déjà n'est pas possible dans beaucoup de classes. En plus de toutes ces suppressions de postes, notre ministère de l'éducation nationale annonce la création d'un pacte enseignant qui fait miroiter la revalorisation du métier d'enseignant alors qu'il vise à augmenter le salaire des enseignants qui accepteront des missions supplémentaires : travailler plus pour gagner plus, on a déjà entendu cela quelque part.

Pour finir, je suis assez soufflée d'entendre dans le vœu du groupe Changer Paris que c'est la politique de la gauche qui fait fuir les familles parisiennes. Je rejoins tout à fait madame la maire sur votre vœu. C'est bien la spéculation immobilière, le niveau des loyers et le niveau du prix de l'immobilier, ainsi que le coût de la vie à Paris, qui font fuir les familles parisiennes depuis bien longtemps. Aujourd'hui, nombre de travailleurs ne peuvent plus vivre et travailler à Paris. J'en prends pour preuve le nombre d'agents de la mairie qui ne peuvent pas habiter dans notre arrondissement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Comushian. Mme Rocca."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je voudrais rajouter un élément, Mme Atlan-Tapiero. Je crois que vous vous trompez. Si maltraitance éducative il y a aujourd'hui à Paris, c'est vraiment du côté du ministère de l'Éducation nationale qu'il faut regarder. Ce n'est pas du côté de la ville de Paris.

Vous repréciser, si vous ne le savez pas déjà, que si des familles parisiennes font aujourd'hui le choix du privé, elles ne le font pas à cause du périscolaire public. Vous en voulez une preuve? Dans le 12ème, les enfants scolarisés dans le privé s'inscrivent massivement dans nos centres de loisirs. Or, ces centres de loisirs, qui les anime? Ce sont les animateurs de la ville de Paris. Ce sont les mêmes équipes, les mêmes ASEM, les mêmes animateurs. C'est d'ailleurs un sujet d'inquiétude pour les familles qui ont leurs enfants scolarisés dans le public. Régulièrement, ils nous disent : « Les familles du privé viennent très tôt s'inscrire et nous, nous mettons les moyens pour accueillir tous les enfants pendant les vacances scolaires, qu'ils viennent du privé ou du public. » Donc, je ne vous laisserai pas dire qu'aujourd'hui, s'il y a un évitement du public à Paris, c'est lié à la qualité du périscolaire.

Si le privé résiste mieux à Paris en termes d'effectifs, ce n'est pas parce que les familles parisiennes préfèrent dans l'absolu le privé. Pourquoi? Et vous le savez, là aussi. C'est parce que le privé à Paris accueille aussi des enfants qui ne sont pas parisiens. À 14 %, les écoles privées accueillent des familles non parisiennes, que nous subventionnons par ailleurs. Et cela, vous le savez aussi. Donc véritablement aujourd'hui, l'investissement fait par la ville de Paris pour son projet éducatif global est permanent, massif et prioritaire.

Je ne vous donnerai qu'un seul exemple pour terminer, les ASEM. Aujourd'hui, les effectifs de la démographie scolaire baissent. Mais est-ce que la ville de Paris va réduire le nombre des ASEM? Non. On s'approchait d'une ASEM par classe. On arrivera dans les mois ou les années qui viennent à un ou une ASEM par classe. Donc, ne nous trompons pas d'analyse sur ce sujet-là. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci beaucoup. J'aimerais bien qu'il n'y ait pas de commentaires. Chacun s'écoute. Cela serait quand même beaucoup plus respectueux. Vous qui êtes toujours dans la bienséance, merci de vous l'appliquer à vous-mêmes. Il y a un règlement intérieur, merci de le respecter. Vous êtes franchement odieux, ce soir. Vous savez très bien qu'en plus, je vous donne facilement la parole. Là, non seulement vous êtes odieux, mais en plus, menteur. Quel est le rapport avec le vœu actuel? Votre attitude est inqualifiable. Monsieur nous donne toujours des leçons. Là, vous n'êtes même pas capable de respecter la bienséance et le règlement intérieur du conseil d'arrondissement. Merci de laisser parler M. Bouigue sans faire vos commentaires dignes d'un poulailler."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Si vous le voulez bien, je vais revenir sur les deux vœux, notamment sur celui qui a été proposé par Mme Rocca. Beaucoup de choses ont été dites et je voudrais rajouter trois points qui me semblent importants, avant que l'on puisse passer à la séance des votes que la maire présidera.

D'abord, je crois qu'il faut qu'on se dise une chose, c'est que dans la bataille qui est engagée autour des fermetures de classe, la communauté éducative et les élus, notamment la maire, Isabelle Rocca, la maire de Paris et tous les élus d'arrondissement de la majorité, se battent, non pas pour gagner quelque chose, mais pour sauvegarder ce qui existe. C'est quelque chose qui est un peu nouveau dans les mobilisations pour l'école. On s'est toujours battus ou souvent battus pour avoir plus de moyens, plus de postes, plus d'heures dédiées, un meilleur accompagnement éducatif. Là, il faut se battre pour garder l'existant. On sait ce qu'on va perdre, on ne sait pas du tout ce qu'on va gagner. Par contre, on est certains qu'on va affaiblir le service public de l'éducation. Ça, c'est la plus mauvaise nouvelle au bout de cette non-négociation.

Je parle d'une non-négociation parce que c'est la deuxième chose qui est étonnante : les suppressions en bloc sans qu'il y ait à aucun moment de priorité qui soit réellement mise en exergue et qui soit expliquée. Si, dans le 12ème, nos élus ne s'étaient pas battus, il y aurait eu exactement la même attitude dans les fermetures, s'agissant à la fois des écoles qui sont plutôt en réussite et celles qui sont plutôt aujourd'hui classées en difficulté et à soutenir. C'est-à-dire que c'est une approche strictement comptable. Ce n'est pas une approche éducative. C'est l'approche de Bercy. Ce n'est pas celle de la rue de Grenelle. C'est une approche qui vise simplement à appliquer un ratio pour faire des économies. L'éducation ne peut pas être une économie. C'est un investissement. Ce choix de la méthode ne va pas du tout. Il faut le contester. Il faut d'autant plus le contester que, pour une fois, l'éducation nationale pouvait avoir des moyens supplémentaires pour faire tout ce que nous n'arrivons pas à faire d'habitude. C'est-àdire avoir plus de moyens pour faire réussir les enfants. Aujourd'hui, ne pas se permettre ce luxe, je crois que c'est vraiment quelque chose qui doit nous interroger. Est-ce qu'on en est à se dire qu'on est à ce nombre de suppressions de postes au moment où l'éducation, on le sait, va devenir un des enjeux majeurs? La géopolitique éducative est quelque chose qui existe, et on a une bataille à mener pour les enfants, mais aussi à une échelle qui est largement plus grande. Et la non-association des collectivités locales est quand même quelque chose de très dur.

Je finirai en disant que je ne sais pas où est le débat entre le privé et le public. En tout cas, il ne faut pas rejouer la guerre des écoles. C'est évident. Néanmoins, sur le partage de la mixité scolaire et de la mixité sociale, on a vraiment du chemin à faire. Toutes les enquêtes le montrent. Il y a un sujet qui fait qu'aujourd'hui, sur la mixité sociale et scolaire, on n'y est pas, en partie parce que l'école privée ne prend pas totalement sa part dans cette partie-là. Il faut le dire de manière très calme. Cela ne veut pas dire qu'elle ne fait rien. Elle ne prend pas sa part. Vous dites non, Mme Marcin, je vous propose de regarder l'ensemble des études qui ont été faites par le CNESCO et vous verrez ce qui est raconté. C'est exactement ce que je dis. La mixité sociale et la mixité scolaire ne sont pas portées de manière équivalente entre le public et le privé. Il faudra un jour se



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

poser cette question et revenir sur des outils adaptés. Je pense que derrière l'ensemble de cette mobilisation qu'il faut soutenir et saluer de la maire de Paris et des élus, il y a autre chose. C'est vraiment une vision de l'école."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie, M. Bouigue. Je mets donc aux voix d'abord le vœu de la majorité. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Il est donc adopté. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs.	
Pour: 24	Contre: 00
Abstentions : 05	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2023-038 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-004</u>: Vœu relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris, présenté par Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Considérant que les écoles parisiennes ont vu leurs effectifs diminuer de 20 % en 10 ans, soit 27 500 enfants en moins ;

Considérant que cette baisse s'est accélérée depuis 2018, avec 15 % d'enfants en moins en 5 ans, tandis que 4 000 élèves manquaient encore à l'appel à la rentrée 2022;

Considérant que cette baisse démographique est désormais également constatable dans les collèges et lycées, avec 2000 élèves en moins dans le second degré à la rentrée 2022 par rapport à 2021;

Considérant que l'Académie de Paris est la plus touchée par cette diminution des effectifs scolaires ;

Considérant que cette décrue démographique s'explique par la dégradation du cadre de vie des parisiens qui fuient massivement la capitale, en attestent le départ des 123 000 parisiens depuis dix ans;

Considérant que ce sont avant tout les familles qui quittent Paris puisque le taux de fécondité y est inférieur à la moyenne nationale, que le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 11 % et qu'une personne sur deux qui part à moins de 40 ans;

Considérant que la qualité variable du périscolaire et le manque patent d'animateurs qualifiés dessert également l'attractivité des écoles parisiennes, au même titre que la baisse des investissements dans les établissements de 37 % depuis 2017;

Considérant que cet exode est à l'origine de la fermeture de 178 classes dans le premier degré à la rentrée 2023 et de 60 classes au collège ;

Considérant que ce sont 155 et 182 ETP qui seront supprimés respectivement dans le premier et le second degré à la rentrée 2023;

Considérant que le 12^{ème} arrondissement est aussi fortement touché par ces fermetures de postes;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves, ainsi que la fermeture de classes et d'écoles doit être une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Sur proposition de Corinne Atlan Tapiero et les élus du groupe Changer Paris, Le conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris émet le vœu que :

- La ville de Paris rehausse l'attractivité de ses écoles et collèges afin de retenir les familles à Paris, en :
- Améliorant la pertinence et l'ambition éducative du périscolaire grâce au recrutement d'animateurs qualifiés;
- Ramenant au niveau de 2017 les investissements dans les écoles et collèges, en ciblant les écoles qui ne seront pas affectées par la décrue des effectifs;
- Le Rectorat revoie à la baisse la suppression des postes de professeurs dans l'Académie afin de baisser le nombre d'élèves par classe, de proposer un soutien scolaire de qualité et d'améliorer les résultats scolaires des élèves.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

"Enfin, le vœu relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles du groupe Changer Paris. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Il n'est pas adopté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 05	Contre : 24
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable	
Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-039 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-005</u>: **Vœu relatif au** réaménagement de la place Felix Éboué, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Considérant l'engagement de campagne des candidats de un concernant la place Félix Éboué était ainsi rédigé :

"sur le modèle de la place de la Nation, nous la réaménagerons au profit des piétons et des mobilités douces. Nous la végétaliserons afin d'en faire un vrai lieu de vie";

Considérant la forte mobilisation d'habitants contre le projet actuel de réaménagement de la place Félix Eboué au travers d'une pétition qui a recueilli près de 3 000 signataires et les nombreuses sollicitations auprès des élus locaux;

Considérant que la phase de concertation engagée par la mairie du 12^{ème} auprès des habitants ne repose que sur un scenario unique;

Considérant les fortes préoccupations des riverains et usagers de la place quant :

- au partage mieux équilibré entre les différents usages,
- à la sécurité des piétons,
- à la fluidité des transports en commun,
- à la protection du patrimoine,
- au maintien du marché, sa localisation et sa fréquence.

Considérant les erreurs passées réalisées lors des réaménagements des places de la République et de la Bastille et la préférence de la configuration de la place de la Nation relayée par de nombreux habitants, notamment dans des réunions sur le sujet;

Considérant que la configuration de la place de la Nation repose sur :

- un agrandissement de l'îlot central,
- sur un accès facilité à la place grâce à des passages piétons et des feux de circulation adaptés,
- la conservation du sens giratoire,
- la végétalisation.

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}, le conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris émet le **vœu** :

- Que soit lancée une étude du réaménagement de la place Félix Eboué sur le modèle de la configuration de la place de la Nation.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du $12^{\text{ème}}$ arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

"Nous passons à l'examen d'un vœu proposé par Valérie Montandon et le groupe Changer Paris du 12^{ème} relatif au réaménagement de la place Félix Éboué. Mme Montandon, vous avez la parole pour le présenter."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Je voulais revenir sur le réaménagement de la place Félix Éboué, revenir aussi sur un engagement de campagne qui était sur le prospectus du candidat Emmanuel Grégoire à la mairie du 12ème cosigné par vous au deuxième tour, madame la maire. Sur ce document de campagne, il était noté, concernant la place Félix Éboué, je cite : « Sur le modèle de la place de la Nation, nous la réaménagerons au profit des piétons et des mobilités douces, nous la végétaliserons afin d'en faire un vrai lieu de vie. » Lorsque l'on voit cette phrase et que l'on compare la phase de concertation qui a été engagée par la mairie du 12ème, et notamment la proposition dès le départ d'un seul scénario qui ne repose pas sur la configuration de la place de la Nation, mais sur la place de la Bastille, on peut s'interroger sur ce qu'il s'est passé entre la promesse de campagne, pourtant cosignée par vous deux, et la réalisation du premier scénario, seul et unique scénario d'aménagement de la place Félix Éboué.

Il se trouve, et vous le savez, que tous les élus de tous bords confondus sont vraiment sollicités concernant cette place. Il y a de très fortes préoccupations des riverains et des usagers de la place quant au partage mieux équilibré entre les différents usages, quant à la sécurité des piétons, à la fluidité des transports en commun, à la protection du patrimoine ou encore au maintien du marché, sa localisation ainsi que sa fréquence. Les erreurs passées qui ont été réalisées sur le réaménagement de la place de la République et de la Bastille doivent nous alerter et être dans tous les esprits. Il se trouve, pour avoir échangé avec mes collègues et de nombreux riverains ou usagers ces derniers mois, que la configuration de la place de la Nation est une des configurations préférées par tous les interlocuteurs avec qui nous avons pu échanger, du moins une grande majorité. Cela rejoint d'ailleurs votre engagement de campagne. Sur les différents éléments que nous avons pu échanger, pourquoi la place de la Nation est une configuration plus admise? Parce qu'il y a un agrandissement de l'îlot central, un accès facilité à la place grâce à des passages piétons et des feux de circulation adaptés, la conservation du sens giratoire ainsi que la végétalisation. Parce que nous savons que nous avons le temps – vous savez très bien que les travaux ne commenceront pas tout de suite – et parce qu'il y a vraiment une forte demande, nous vous demandons sans esprit de polémique, dans un souci de concertation, parce qu'une fois que les choses sont faites comme la place de la République ou de la Bastille, les choses sont irrémédiables, que soit lancée une étude de réaménagement de la place Félix Éboué sur le modèle de la configuration de la place de la Nation, tout simplement. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie. M. Grégoire, puisque nous avons été sollicités tous les deux. Ensuite, je répondrai."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Merci beaucoup, madame la maire. D'abord, Mme Montandon, je vous sais très attentive aux documents de campagne que nous avions produits à l'époque. C'est bien normal d'y revenir.

Deuxièmement, c'est dommage que vous ne soyez pas venue à nos réunions publiques de campagne, puisque cela aurait pu permettre de lever ce doute dans votre esprit. Il a toujours été clair que l'inspiration de la place de la Nation n'était pas sur le giratoire, mais sur l'aménagement paysager. Pour une raison d'ailleurs dont nous avions débattu à l'époque lors des réunions publiques et que nous avons réabordée au sein de la majorité, ce pourquoi il n'est pas possible de faire un réaménagement sur la base d'un giratoire, c'est pour une raison possible que chacun comprend : il faudrait déplacer la fontaine, tout simplement parce qu'entre l'extrémité du bord extérieur de l'implantation de la fontaine et les arbres d'alignement situés sur le côté qui fait face aux commerces, il n'y a pas la place pour maintenir un giratoire. Hypothèse de base qui a été confirmée par toutes les analyses techniques que nous avons faites ultérieurement.

Je retrouve dans votre vœu des débats que j'ai avec des collectifs de riverains pas totalement favorables au réaménagement de la place Félix Éboué, pour le dire très clairement. Et je les comprends, ils ont le droit. Nous, on a dit qu'on ferait cet aménagement. Il a toujours été clair que l'inspiration de la place de la Nation, c'était l'aménagement paysager et que, sur le raccordement en îlot, nous avons étudié différentes hypothèses et si l'exécutif, 12ème et mairie centrale, a retenu cette hypothèse de raccordement, qui avait ma préférence, c'est parce que c'était reconnecté. On a déjà eu l'occasion de parler de tout cela. Mais vous pouvez le confirmer aux interlocuteurs qui sont les vôtres, pour ceux qui n'ont pas l'occasion de nous parler directement, l'inspiration est celle de l'aménagement paysager. On ne va pas déplacer la Fontaine aux lions. La prochaine fois, vous viendrez à nos réunions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci, M. Grégoire. Il aurait été élégant de nous prévenir de vos propres réunions et de nous inviter. Mais cela, c'est un autre monde. Je vous remercie une nouvelle fois d'évoquer le sujet du projet de réaménagement de la place Félix Éboué. Cela va me permettre de partager ici plusieurs éléments. C'est bien de m'écouter aussi, quand je vous donne mes éléments de réponse. Mais cela, c'est aussi une autre attitude.

Tout d'abord, je souhaite vous informer que les résultats de la concertation sont en ligne sur le site Internet de la mairie du 12^{ème} arrondissement. Je souhaite aussi remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette concertation. Cela nous a permis de faire avancer le débat de manière constructive et d'orienter le service des aménagements des grands projets de la ville de Paris, qui conduit ce projet de réaménagement de la place. Quand il y a eu aussi concertation, et je remercie mon premier adjoint Richard Bouigue, nous avons associé les commerçants et commerçantes, aussi bien du marché que celles et ceux qui sont sur les voies avoisinantes, pour prendre attache avec eux.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Dans votre vœu, vous souhaitez qu'une étude soit lancée pour que la future place Félix Éboué soit aménagée selon le même modèle et la même configuration que la place de la Nation. C'està-dire comme le prévoient les grandes orientations du projet en cours d'élaboration, avec un agrandissement de l'îlot central, un accès facilité à la place grâce à des passages piétons et des feux de circulation adaptés, mais également un développement massif de la végétalisation. Je dois vous rassurer tout de suite, Mme Montandon, cela est déjà pris en compte par le service des aménagements des grands projets. Je vais même ajouter que cette division du service des aménagements des grands projets, qui conduit le réaménagement de la place Félix Éboué, est la même que celle qui a conduit le réaménagement de la place de la Nation. Vous pouvez donc être rassurée quant au professionnalisme des équipes qui travaillent sur ce projet. La seule différence entre nos grandes orientations et ce que vous suggérez concerne la conservation du sens giratoire. Nous envisageons bien une voie au Sud de la place, mais pour la réserver à certains véhicules d'urgence et de livraison, pas pour la circulation générale. Même pour les bus, les études de circulation déjà réalisées semblent montrer qu'une solution avec des couloirs réservés en entrée et sortie de place offre une meilleure fluidité qu'une possibilité de passer par la voie Sud. Nous faisons confiance à toutes ces études qui nous montrent, puisque c'est une de nos priorités, que les transports en commun sont facilités. Vous pouvez être rassurée.

J'ajoute que comparaison n'est pas raison. Si nous reconnaissons toutes les qualités du réaménagement de la place de la Nation, la place Félix Éboué n'a ni les mêmes dimensions, ni le même trafic, ni les mêmes caractéristiques des voies que la place de la Nation. La place Félix Éboué a une proportion réservée au trafic automobile surdimensionnée par rapport à sa fréquentation. L'objectif de ce projet est donc de rééquilibrer les usages. Ce rééquilibrage permettra de donner plus de place aux piétons et aux piétonnes, plus de place aussi aux mobilités douces et alternatives. Là, on peut se rejoindre puisqu'une des priorités était de déplacer les pistes cyclables du trottoir sur la chaussée.

Je ne manquerai pas de vous informer dès que nous aurons avancé sur le futur projet de la place : et j'ai envie avant d'ajouter : faites-nous confiance. Nous en ferons véritablement un espace de vie. Je vous en remercie.

Je vais peut-être passer la parole à celles et ceux qui voudraient faire une explication de vote sur le vœu. Personne? Oui, Mme Montandon?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je voulais répondre à M. Grégoire. Sur son programme, il y avait beaucoup de choses qui n'étaient pas très claires, comme l'aménagement de la place Félix Éboué ou le fait que vous alliez laisser votre place à Mme Emmanuelle Pierre – Marie. Ce n'était pas très clair."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Je suis très fier que la majorité ait proposé au 12^{ème} arrondissement l'exécutif qui est présent aujourd'hui. Et je ne regrette rien. Je le soutiens. Nous travaillons très bien, avec Emmanuelle Pierre-Marie. Je crois que les habitants du 12^{ème} ne s'en plaignent pas."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Ce soir, vous vous illustrez par des propos assez incroyables. L'exécutif émet un avis défavorable sur ce vœu. Je le mets aux voix. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Ce vœu est rejeté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 05	Contre : 23
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-040 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-006</u>: Vœu relatif à l'installation de VMC dans le parc social, présenté par Corinne Atlan-Tapiero, Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Considérant la pose quasi systématique de nouvelles VMC lors des opérations de réhabilitation des immeubles du parc social de la ville de Paris dans le cadre du Plan Climat, dont les HBM qui bénéficient déjà d'une ventilation naturelle grâce à une aération avec des grilles d'air hautes et basses intégrées aux façades qui permettent à l'air de circuler;

Considérant le manque de concertation et de prise en compte de l'avis des locataires sur les travaux de réhabilitation du parc social, notamment sur la pose de VMC;

Considérant que la pose de ces VMC ne donne pas satisfaction à de nombreux locataires du parc social notamment à cause de l'aspiration insuffisante;

Considérant que certaines de ces VMC sont régulièrement à l'arrêt pour une remise en service tardive par les opérateurs de la ville de Paris ou de ses bailleurs sociaux;

Considérant, par exemple, que sur l'un des bâtiments de la résidence Erard Charenton (12^{ème}), de nombreux locataires ont signalé à Paris habitat et à son opérateur DALKIA, l'arrêt de nombreuses VMC et qu'à ce jour aucuns travaux n'ont été engagés;

Considérant aussi que la pose de VMC vient changer la morphologie des appartements et y rogner de la place comme ont pu le dénoncer les locataires de la cité HLM Contenot-Decaen (12^{ème}) et l'Amicale des locataires Lefébure Soult & Picpus Renard Poniatowski (ALL'S&PRP) (12^{ème});

Considérant que le suivi et la pose des VMC posent alors de nombreux problèmes pour les locataires du parc social;

Considérant la dégradation de la situation en termes d'isolation, d'humidité et de cadre de vie dans certains logements après les travaux de rénovation.

Sur proposition de Corinne Atlan-Tapiero, Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}, le co**nseil de Paris émet le vœu** que :

- La ville de Paris adopte une approche personnalisée lors des travaux de rénovation du parc social, notamment lors de la pose de VMC, en consultant les locataires;
- La ville de Paris dresse un bilan des VMC installées dans le parc social; enquête de satisfaction, retours des locataires; dans l'objectif d'améliorer les futurs travaux de rénovations.

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement rapporteure :



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen du vœu proposé par les élus du groupe Changer Paris relatif à l'installation de VMC dans le parc social. Mme Atlan-Tapiero ou Mme Montandon, j'ai deux inscriptions."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Nous allons revenir sur un sujet que nous avons déjà abordé : la pose quasi systématique de nouvelles VMC lors des opérations de réhabilitation des immeubles du parc social de la ville de Paris dans le cadre du Plan climat, dont les HBM, Habitations bon marché, qui bénéficient déjà d'une ventilation naturelle grâce à une aération avec des grilles d'air hautes et basses intégrées aux façades qui permettent à l'air de circuler.

Considérant le manque de concertation et de prise en compte de l'avis des locataires sur les travaux de réhabilitation du parc social, notamment sur la pose de VMC, considérant que la pose de ces VMC ne donne pas satisfaction à de nombreux locataires du parc social, notamment à cause d'une aspiration insuffisante, d'un débit trop faible, considérant que certaines de ces VMC sont régulièrement à l'arrêt pour une remise en service tardive par les opérateurs de la ville de Paris ou les bailleurs sociaux, considérant par exemple que, sur l'un des bâtiments de la résidence Érard-Charenton, de nombreux locataires ont signalé à Paris Habitat et son opérateur Dalkia l'arrêt de nombreuses VMC et qu'à ce jour, aucun travaux n'a été engagé, considérant aussi que la pose de VMC vient changer la morphologie des appartements et y rogner de la place, comme ont pu le dénoncer les locataires de la cité HLM Contenot-Decaen et l'Amicale des locataires Lefébure, Soult & Picpus, Renard Poniatowski, considérant que le suivi et la pose des VMC posent de nombreux problèmes pour les locataires du parc social, considérant la dégradation de la situation en termes d'isolation, d'humidité et de cadre de vie de certains logements après ces travaux de rénovation, sur ma proposition et celle de Valérie Montandon, et des élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu que la ville de Paris adopte une approche personnalisée lors des travaux de rénovation du parc social, notamment lors de la pose des VMC, en consultant les locataires et que la ville de Paris dresse un bilan des VMC installées dans le parc social (enquêtes de satisfaction, retours des locataires), dans l'objectif d'améliorer les futurs travaux de rénovation qui ne manqueront pas d'intervenir sur d'autres logements. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Je vais donner la parole à Mme Slama pour vous répondre."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement:

"Merci, madame la maire. Merci, Mme Atlan-Tapiero. Paris est une ville leader dans la lutte contre le changement climatique, leader en avance, à la pointe. Nous nous engageons au quotidien avec une politique active de soutien aux bailleurs sociaux quand certains l'abandonnent, afin qu'ils



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

puissent réhabiliter notre parc social, ce patrimoine commun dont on a envie de prendre soin qui, comme vous le savez, est très hétéroclite. Grâce à cette politique, c'est 5000 logements sociaux par an qui peuvent bénéficier de rénovations énergétiques, permettant d'améliorer le confort des locataires, mais également de leur faire faire des économies non-négligeables puisqu'en moyenne, les locataires gagnent 400 euros par an grâce à leur diminution de consommation d'énergie. C'est du gagnant-gagnant. Oui, vive la VMC. J'en ai d'ailleurs chez moi, c'est génial. La VMC fait partie des solutions techniques incontournables pour atteindre les objectifs thermiques et énergétiques ambitieux que nous nous sommes fixés.

Lors des opérations de rénovation thermique, nous venons améliorer l'enveloppe du bâti en changeant par exemple les menuiseries, en traitant les ponts thermiques, en posant des isolants, en corrigeant cette mauvaise étanchéité, ce qui rend hermétique, c'est l'objectif, les logements. Donc, l'installation de la VMC, par un système de ventilation mécanique contrôlée, permet d'éviter l'humidification et les pathologies du bâtiment, ce qu'on appelle communément les moisissures. Quand vous prenez votre douche et que vous n'aérez pas suffisamment votre salle de bains, il peut s'y mettre des moisissures.

Les travaux de réhabilitation proposés aux locataires du parc social, Mme Atlan-Tapiero, je vous le répète, vous le savez pourtant, sont à chaque fois concertés et votés par les habitants. Nous étudions pour chaque projet, avec les équipes de maîtrise d'œuvre, architectes et bureaux d'études spécialisées, je ne suis pas spécialiste, eux si, les solutions techniques les plus adéquates pour garantir la qualité de l'air et la pérennité du bâti, tout en ayant pour objectif la réduction des consommations énergétiques, comme je vous le disais un peu plus tôt. Nous suivons pour tous les travaux les recommandations des équipes d'ouvrage, parce qu'ils s'y connaissent. De plus, tout au long des chantiers, des réunions régulières sont organisées par les bailleurs et les maîtres d'œuvre avec à chaque fois les représentants des locataires pour partager les avancées et les difficultés, car il y en a et je ne le nie pas, des chantiers en cours.

Concernant l'insatisfaction de certains locataires sur l'insuffisante aspiration de la VMC, il est à noter que les débits d'extraction sont normés en fonction de la typologie des logements et des pièces concernées. Les caissons sont donc dimensionnés en conséquence.

Concernant la mise à l'arrêt ou la remise en service tardive des VMC, nous invitons les locataires qui le souhaitent à nous faire part des difficultés rencontrées, afin que nous puissions agir rapidement, comme on le fait à chaque fois, sur les potentiels dysfonctionnements en interpellant les bailleurs sociaux. Je rappelle mon adresse e-mail: eleonore.slama@paris.fr.

Sur la situation spécifique de la résidence Érard-Charenton sur les six derniers mois, il n'y a pas eu de panne de la VMC à notre connaissance. C'est selon le bailleur qui a été interrogé pour préparer la réponse à ce vœu.

Les problèmes de bruit dus à des courroies d'entraînement ont été signalés, et des travaux ont été réalisés et ont permis de remplacer ou resserrer ces courroies. En l'occurrence, trois



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

interventions ont été faites, selon le bailleur. Chaque année, les bailleurs sociaux font des enquêtes de satisfaction générale auprès de leurs locataires et nous transmettent les résultats.

Nous sommes et nous continuerons à être particulièrement vigilants quant à ceux-ci. Bien évidemment, si une alerte nous est faite, nous y répondrons. Je vous remercie. C'est pourquoi nous émettons un avis défavorable sur ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12 em arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Y a-t-il des explications de vote? Non. Je mets aux voix ce vœu. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre? Il n'est pas adopté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs.	
Contre: 22	
NPPV:00	
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-041 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-008</u>: **Vœu relatif aux JOP** 2024 dans le quartier Bercy, présenté par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 se dérouleront à Paris de juillet à septembre 2024 ;

Considérant que l'AccorArena Bercy dans le 12^{ème} arrondissement de Paris est l'un des sites des JOP Paris 2024, qui programme le plus de sports olympiques, que ce lieu culturel et sportif peut accueillir plus de 20 000 spectateurs, ce qui fera du quartier Bercy un des lieux les plus fréquentés lors des JOP et par conséquent un quartier hautement sensible;

Considérant qu'il existe déjà un flux constant de personnes dans le quartier Bercy, entre les riverains et les touristes du fait de la présence d'hôtels, de la gare SNCF de Bercy et de la gare routière;

Considérant le constat fait par le conseil du quartier Bercy de la présence de plus en plus importante de cars de tourisme stationnant partout, sur les arrêts de bus bloquant leur utilisation par les PMR, sur les emplacements de livraison ou sur les passages piétons, car ils n'ont aucun emplacement réservé, ce qui crée des conflits d'usage de l'espace public;

Considérant que le dispositif de voies réservées, au regard du décret n° 2022-786 du 4 mai 2022 fixant la liste des voies et portions de voie réservées à certains véhicules pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, perturbera la circulation dans le 12^{ème} arrondissement, et risque d'engendrer de fortes restrictions de circulation pour les riverains du quartier Bercy.

Sur proposition de Françoise Marcin et des élus du groupe Changer Paris 12, le conseil du 12èmearrondissement émet le **vœu** :

- que soit réalisée et **publiée une étude d'impact des J**eux Olympiques et Paralympiques 2024 sur la circulation des habitants, du 12^{ème} arrondissement, quartier par quartier;
- que soit établi un plan de circulation cohérent concerté dans le 12ème arrondissement pour limiter les conflits d'usage de l'espace public, pour faciliter les déplacements, particulièrement ceux des riverains, pour faciliter l'approvisionnement de toutes les entreprises du quartier, afin qu'elles poursuivent leurs activités, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques;
- que soit mis en place un plan de sécurisation renforcé du quartier avec une augmentation de la vidéo protection de voie urbaine dans le 12^{ème} arrondissement;
- que le 12^{ème} **arrondissement soit doté d'un plan précis de propreté et gestion des déchets,** pour éviter que le quartier Bercy ne soit une poubelle géante à ciel ouvert après chaque manifestation olympique.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen du vœu proposé par les élus du groupe Changer Paris relatif aux JOP 2024. Mme Marcin, vous avez la parole pour le représenter."

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement:

"Merci, madame la maire. Les Jeux Olympiques et Paralympiques se dérouleront à Paris de juillet à septembre 2024 et l'AccorArena Bercy dans le 12ème arrondissement est le site qui recevra le plus de sports olympiques. Ce lieu culturel et sportif peut accueillir plus de 20 000 spectateurs, ce qui fera du quartier de Bercy un des lieux les plus fréquentés lors de ces JOP. Par conséquent, le quartier deviendra encore plus sensible.

Considérant qu'il existe déjà un flux constant de personnes dans le quartier Bercy entre les riverains et les touristes, du fait de la présence d'hôtels, de la gare routière et de la gare SNCF de Bercy, considérant le constat fait par le conseil du quartier Bercy de la présence de plus en plus importante de cars de tourisme stationnant partout, même sur les emplacements de livraison, passages pour piétons, arrêts de bus, ce qui bloque l'utilisation de ces arrêts pour les personnes à mobilité réduite... Ces cars n'ont pas d'emplacements réservés, ce qui crée des conflits d'usages dans l'espace public. Considérant le dispositif des voies réservées au regard du décret du 4 mai 2022, qui prévoit la liste des voies et portions de voies réservées à certains véhicules pour les JOP de 2024, ce dispositif perturbera la circulation dans le 12^{ème} arrondissement, ce qui risque d'engendrer de fortes restrictions de circulation pour les riverains du quartier de Bercy, nous vous proposons que soit réalisée une étude d'impact des JOP quartier par quartier du 12ème arrondissement, qu'il y ait un plan de circulation cohérent et concerté dans le 12^{ème} pour limiter tout conflit d'usages de l'espace public et faciliter les déplacements des riverains, l'approvisionnement de toutes les entreprises du quartier afin qu'elles poursuivent leurs activités, que soit mis en place un plan de sécurisation renforcé du quartier avec une augmentation de la vidéoprotection de voies urbaines dans le 12^{ème}, et que le 12^{ème} arrondissement soit doté d'un plan précis de propreté et de gestion des déchets pour éviter que le quartier de Bercy ne soit une poubelle géante à ciel ouvert après chaque manifestation olympique."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Marcin, pour ce vœu. Nous souscrivons à son esprit, et je suis en tant que maire du 12ème très vigilante et attentive, comme l'est la ville de Paris dans ses relations avec l'État et la préfecture de police, aux enjeux de sécurisation des sites olympiques et à la fluidité de la circulation dans nos quartiers, comme au confort pour les riveraines et riverains.

Néanmoins, la ville n'est pas la seule aux manettes, avec évidemment des responsabilités de l'État, de la préfecture de police, des organisateurs de Paris 2024 et du COJO auprès desquels nous sommes encore en attente d'éléments. Une communication conjointe avec la préfecture de police et le COJO va s'orchestrer vers la fin juin, date de la Journée olympique, sur les



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

périmètres de sécurité et les impacts en termes de circulation. D'ici là, le travail est toujours en cours avec la préfecture de police et le COJO. Cette temporalité n'est pas du fait de la ville, dès lors que les impacts quartier par quartier seront évalués, en particulier dans le 12^{ème}. Nous en sommes particulièrement demandeurs également.

Par ailleurs, et naturellement, l'ensemble des directions de la ville concernées par la gestion de l'espace public seront mobilisées à l'occasion des JOP. C'est le cas notamment de notre police municipale comme des équipes de la propreté. Les zones de sécurité pour les grands événements sont définies et arrêtées par l'État et la préfecture de police, et cela peut évoluer de façon unilatérale, vous le savez. Je rappelle que pour l'Euro 2016, les zones et règles de sécurité avaient été modifiées 15 jours avant l'événement. Les mairies d'arrondissement sont informées par Pierre Rabadan et Emmanuel Grégoire, que je remercie puisqu'il a lancé aussi des réunions en ce sens pour nous aider à anticiper ce genre de souci, de façon ponctuelle avec une réunion trimestrielle, dédiée aux JOP et à leur impact sur la sécurité et les circulations notamment.

Je vous propose de retirer votre vœu dans l'attente de ces communications d'ici à cet été ou de le retirer au profit d'un dépôt en troisième commission du conseil de Paris à laquelle la préfecture de police assiste. Dans la négative, il fera l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif parce que nous ne sommes pas en mesure de pouvoir y répondre correctement.

Mme Marcin, maintenez-vous votre vœu? Oui. Je mets donc le vœu aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Il est donc rejeté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 25 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 05	Contre : 20
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-042 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-009</u>: **Vœu relatif à l'installation de bornes de** services pour cyclistes, présenté par Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Considérant le nombre de cyclistes en forte hausse dans Paris;

Considérant la faible offre de service d'outils de réparation pour cycles dans Paris, comme cela d'ailleurs été démontré par des associations de cyclistes;

Considérant que les stations de gonflage mises en place par la municipalité n'offrent pas un service complet aux cyclistes;

Considérant que de nombreuses villes en France et en Europe ont équipé leurs pistes cyclables de bornes de services aux cyclistes, à l'instar des « tours de service » telle qu'illustrées en photo cidessous.

Sur proposition de Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil du 12ème arrondissement de Paris émet le vœu :

- que la ville de Paris expérimente, dans le 12ème arrondissement, les "tours de service" susévoquées avant, le cas échéant, de les étendre sur l'ensemble des pistes de la ville.

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement, rapporte**ur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen du vœu proposé par M. Margain et les élus du groupe Changer Paris relatif à l'installation de bornes de services pour cyclistes. M. Margain, vous avez la parole. Et merci pour la photo, d'ailleurs."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"Merci, madame la maire. Oui, j'ai trouvé que c'était illustrant. Surtout que conformément à ce que nous pouvons voir aujourd'hui dans les rues de Paris, c'est une augmentation très régulière du nombre de cyclistes. On a des stations de gonflage qui ont été mises en place par la municipalité. Or, ces stations de gonflage n'offrent pas de service complet en matière de réparation, et notamment en matière d'outils permettant de resserrer les roues. Je ne fais pas de dessin. Ici, tout le monde est plus ou moins cycliste.

Je proposais que vous puissiez étudier en expérimentation dans le 12ème ces bornes qu'on rencontre aujourd'hui dans des villes européennes et qui nous paraissent avoir un intérêt relativement important pour offrir aux cyclistes des aides supplémentaires. Je crois que les associations de cyclistes ont répertorié uniquement trois bornes dans tout Paris en ce moment. Donc, ce serait bien que le 12ème puisse être leader sur ce sujet. Je vous remercie."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. Je donne la parole à M. Delmestre pour vous répondre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller **d'arrondissement**:

"Merci, madame la maire. M. Margain, j'avais commencé à regarder cela il y a quelques années, quand j'ai pris mon mandat. Je trouvais que c'était plutôt aussi une bonne idée. C'est vrai qu'on avait la première au niveau de l'ancienne mairie du 4ème. Et un peu cette interrogation : pourquoi n'y en a-t-il qu'une dans Paris aujourd'hui et très peu de déployées? En fait, la raison, c'est que c'est souvent en panne et que cela demande beaucoup d'entretien. C'est pour cela que c'est très peu développé dans Paris. On l'a vu dans de nombreuses villes. Je ne sais pas d'où vient la photo. Je l'ai vu dans d'autres villes. Mais en l'occurrence, le problème, c'est qu'à l'entretien, ce n'est pas efficace et cela demande à être sans cesse réparé. C'est une très bonne idée en tant que tel, et j'étais plutôt emballé sur l'idée de développer cela dans tout Paris, comme dans toute collectivité, sauf qu'aujourd'hui, le système n'est pas adéquat pour les grandes villes. On voit d'ailleurs rapidement que ces systèmes, cela a été très déployé ces dernières années, mais à l'usage, ce n'est pas toujours efficace.

En attendant qu'on trouve une solution pérenne qui puisse fonctionner, puisque ce qui existe aujourd'hui ne semble pas pour un usage développé comme une grande ville comme Paris, c'est un peu ce qu'on a voté sur certaines délibérations par le passé, on propose de continuer à s'appuyer sur les réseaux et les associations de cyclistes. C'est notamment ce qui se fait, vous le savez déjà car on en a déjà parlé lors d'une précédente délibération, avec Le Petit Biclou qui intervient du côté de la MVAC, ce qui se passe du côté de la commune d'Aligre avec tout ce qui est autoréparation et du côté de Maurice Ravel. Tant qu'aujourd'hui, il n'y a pas de vrais systèmes qui permettent que cela fonctionne et que ce ne soit pas détérioré rapidement, pour l'instant, le plus simple reste l'activité humaine autour de personnes en libre-service, comme cela fonctionne aujourd'hui. C'est beaucoup déployé, mais ce n'est pas pour autant que cela fonctionne.

Malheureusement, ce n'est pas que je ne veux pas qu'on le développe dans le 12^{ème}, mais j'ai vu que cela s'était développé dans le 9^{ème} très récemment. On verra les premiers retours. En tout cas, partout où cela a été déployé, la plupart du temps, les retours ne sont pas très bons. Je nous invite à ne pas forcément le faire dans le 12^{ème}."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Delmestre. Y a-t-il des explications de vote? Je mets donc aux voix le vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote contre? Il n'est donc pas adopté."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs.	
Pour : 05	Contre : 22
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable.	
Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2023-043 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>VŒU 12-2023-010</u>: Vœu relatif à la végétalisation de la place Henri Frenay, présenté par Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Considérant le projet de coursive ombragée envisagé puis reporté;

Considérant le projet de forêt urbaine impossible techniquement sur la place ;

Considérant les besoins des riverains pour une place rafraîchie;

Considérant la nécessité d'embellissement de la place;

Considérant les innovations technologiques importantes en matière d'ombrières végétales et la qualité de confort amenée par des ombrières végétales ;

Considérant que celles-ci ont été expérimentées sur la canopée de la bibliothèque Nationale à Paris 13.

Sur proposition de Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil du 12ème **arrondissement de Paris émet le vœu** :

- Que soit lancé une étude de faisabilité et **d'appel à projet pour la création d'ombrières** végétales de type illustrées en photo ci-joint.

M Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen du vœu proposé par M. Margain et les élus du groupe Changer Paris relatif à la végétalisation de la place Henri Frenay. M. Margain, vous avez la parole pour le présenter."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie, madame la maire. Concernant la place Henri Frenay, comme tout le monde le sait, elle est très minérale. Son sous-sol très technique ne permet pas des plantations extrêmement complexes, ne permet même pas du tout de plantations d'arbres.

Considérant que les besoins d'une place rafraîchie sont particulièrement importants sur la place Henri Frenay, particulièrement puisqu'elle est aujourd'hui très bitumée, nous avons constaté que la mairie du 13ème arrondissement avait expérimenté des ombrières végétales sur la canopée de la Bibliothèque nationale à Paris 13, nous souhaiterions que vous lanciez la faisabilité d'ombrières végétales de ce type, ou d'un autre type, sur cette place Henri Frenay. Cela permettrait un



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

embellissement, un point rafraîchi et de pallier le sentiment d'abandon que peuvent avoir quelques fois les riverains autour de cette place. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Margain. M. Teisseire pour vous répondre."

M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères d'arrondissement, M. Margain. Je vous remercie pour votre vœu dans lequel vous souhaitez qu'une étude technique soit lancée sur la place Henri Frenay pour permettre la création d'ombrières végétales.

Comme vous le savez sans doute, nous n'avons pas attendu votre proposition pour nous préoccuper de la place Henri Frenay et du quotidien de ses habitants et habitantes. C'est même une des préoccupations principales de la municipalité du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Comme l'a annoncé madame la maire lors de la réunion publique de présentation de la démarche « embellir votre quartier » Aligre-Gare de Lyon du 22 septembre 2022, un budget de 300 000 euros a été débloqué pour permettre la réalisation d'études pour préparer le réaménagement de la place Henri Frenay. Actuellement, le service des aménagements et des grands projets de la ville de Paris, que je remercie vivement pour son travail, mène des études d'usages sur la place. C'est un préalable au lancement d'études plus générales sur l'avenir de la place. SAGP aura ensuite la charge du projet de réaménagement de la place Henri Frenay.

Si les études montrent que cela est possible, nous pourrons effectivement installer des ombrières sur la place, pas nécessairement sur le modèle que vous proposez, et nous ne pouvons nous prononcer sur celles-ci en particulier, même si elles semblent peu intéressantes car la superstructure de l'objet pèse tout de même près de 2,5 tonnes à vide, c'est-à-dire sans matière végétale.

Mais dans l'attente de cette étude globale, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons, pour cette année, signalé cette place comme site potentiel d'installation des ombrières saisonnières déployées par la Direction de la transition écologique et du climat, comme celles qui ont bien fonctionné l'été dernier sur la place du Bataillon du Pacifique. Aussi, cette implantation pourra être expérimentale dès cet été, selon que la DTEC et SAGP évaluent la faisabilité technique de celle-ci. Je fais confiance à nos services, et nous ne manquerons pas d'échanger avec vous comme avec les riverains et les riveraines de la place concernant le résultat de ces études.

Donc, M. Margain, au regard de ma réponse, je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, celui-ci sera rejeté par l'exécutif. Merci de votre attention."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Je vous remercie, M. Teisseire. Y a-t-il des explications de vote? Maintenez-vous votre vœu? Oui. Vous avez compris l'annonce. D'une, on a une étude de végétalisation, avec prudence, sur la place très minérale parce que les sous-sols vont nous contraindre. Et de deux, la pose d'une nouvelle ombrière pour cet été."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"C'est très long, la consultation. On vous propose d'amender notre vœu en direct, puisque vous faites une étude et qu'on vous demande de faire une étude. Donc, on devrait trouver un moyen de s'entendre."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris:

"L'étude est en cours. En fait, il y a deux choses. Il y a l'étude qui est en cours dans le cadre d'EVQ 2 pour vraiment avoir une proposition d'aménagement avant la fin de cette mandature. Et il y a une proposition d'expérimentation comme l'année dernière sur plusieurs sites. Et comme nous privilégions les places très minérales, puisque celle qui a le mieux fonctionné est celle de la place du Bataillon du Pacifique, nous allons réitérer sur plusieurs places, dont Henri Frenay, pour cet été. C'est une expérimentation pour voir s'il est judicieux d'implanter des ombrières à cet endroit, si les sous-sols le permettent, et si de manière pérenne on peut ensuite les installer et les végétaliser."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"Vous nous interpellez, donc excusez-nous."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"J'essaie de vous donner tous les éléments."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"C'est pour cela qu'on se permet de dialoguer."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"On ne va pas le voter en l'état, car des études sont déjà en cours et il y aura l'expérimentation estivale."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"On a un souci, parce qu'on a pas mal de remontées de riverains qui ont l'impression qu'il n'y aura rien de fait avant la fin de votre mandature."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Non, on s'y est engagés dans une réunion publique."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"Oui, c'est ce qu'il m'avait semblé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Les services des grands projets, qui n'est pas la même équipe que celle de la place Félix Éboué, sont actuellement en cours d'études pour nous faire plusieurs scénarii d'aménagement sur cette place."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"Mme Montandon a une question à vous poser."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Cela me permettra de vous parler directement plutôt que par personne interposée. Je me souviens avoir déposé une question orale sur la place Henri Frenay, qui vous demandait un point d'étape sur les études. À l'époque, c'étaient des études de forêt urbaine. J'avais demandé un point d'étape et le coût, car ce n'est pas anodin. Et je n'avais pas eu de réponse à la question orale sur le coût, et encore moins sur le point d'étape.

On veut bien éventuellement retirer le vœu, mais avoir la certitude qu'on sera associés et qu'on aura les informations en temps réel. Même quand on les demande de façon précise, on ne les a pas. Ne serait-ce que le coût. Cela a toujours été connu, et je crois que Mme Havet m'avait répondu que ce n'était pas le problème du 12^{ème} et qu'il fallait que je voie M. Najdovski. C'était centralisé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"C'était sur les forêts urbaines. Sur le coût, je me tourne vers Mathieu Delmestre car je vais peutêtre dire des bêtises. 300 000 euros pour les études. Cela, c'est déjà budgété. Ce n'est pas négligeable. De toute façon, désormais, dès qu'il y a un réaménagement sur l'espace public, il y a de toute façon une présentation des études et une concertation. Vous serez de toute façon



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

associés aux différentes étapes. De toute façon, on s'y est engagés avant la fin de la mandature pour avoir a minima des études consolidées pour lancer les premières réhabilitations de la place."

M. Franck Margain, conseiller de Paris:

"Il faut prendre une décision. Il a été déposé par l'organisation des systèmes de conseils de Paris et conseils d'arrondissement déjà au conseil de Paris, donc je le maintiens. Mais j'ai bien écouté et entendu, apprécié la qualité du débat, la réponse et votre souci. Mais techniquement, je vais le maintenir. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Vous comprendrez donc que j'émets un avis défavorable. Et dissociez bien l'expérimentation qui va avoir lieu cet été pour voir in situ s'il est pertinent de placer des ombrières, et où, si nécessaire, et si possibilité de végétaliser des études qui sont intégrées dans la démarche EVQ 2 et qui feront l'objet d'un réaménagement, comme la place Félix Éboué. Cela ne rentrera pas dans le budget d'EVQ 2.

Donc, je mets aux voix votre vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre? Il n'est pas adopté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 23 dont 3 pouvoirs.	
Pour : 05	Contre : 18
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2023-044 VOEU)



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

<u>Q 12-2023-001</u>: Question orale relative au coût de la restauration scolaire pour les familles des écoles publiques, présenté par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Madame la maire,

La montée en flèche des prix des denrées alimentaires entraîne des conséquences sur la restauration collective et particulièrement sur le coût du repas pour les familles.

Pour la rentrée 2022, le syndicat national de la restauration collective a demandé en moyenne 7 % d'augmentation aux mairies.

Face à cette dynamique inflationniste, qui risque d'avoir encore un impact sur la prochaine année scolaire, une réelle anticipation des coûts s'impose car ceux-ci devront être absorbés d'une manière ou d'une autre

Envisagez-vous de communiquer de manière transparente sur la hausse des prix dèsle mois de mai 2023?

Quelles mesures entendez-vous prendre, pour que cette augmentation ne se fasse pas au détriment de la qualité et de la quantité dans les assiettes des enfants?

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs, nous terminons cette séance par trois questions orales. La première de Corinne Atlan-Tapiero et du groupe Changer Paris relative au coût de la restauration scolaire pour les familles des écoles publiques. Mme Atlan-Tapiero, vous avez la parole."

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

"Moi, je veux bien prendre la parole. C'est Françoise Marcin qui va poser la question. Merci de me donner la parole. La montée en flèche des prix des denrées alimentaires entraîne des conséquences sur la restauration collective, particulièrement sur le coût du repas pour les familles. Pour la rentrée 2022, le syndicat national de la restauration avait déjà demandé en moyenne une augmentation de 7 % aux mairies. Face à cette dynamique inflationniste qui risque d'avoir un impact sur la prochaîne année scolaîre, une réelle anticipation des coûts s'impose. Ceux-ci devront être absorbés d'une manière ou d'une autre.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Envisagez-vous de communiquer de manière transparente sur la hausse des prix dès le mois de mai 2023? Quelles mesures entendez-vous prendre pour que cette augmentation ne se fasse pas au détriment de la qualité et de la quantité dans les assiettes des enfants? Je vous remercie pour votre réponse."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Marcin. Mme Rocca pour vous répondre."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Les prix des denrées alimentaires ont progressé en moyenne de 12 % entre octobre 2021 et octobre 2022. Chacun sait aussi l'envolée des coûts de l'énergie. Si l'inflation avait été mécaniquement répercutée au tarif de cantine, cela aurait conduit à une augmentation de plus de 40 % pour l'ensemble des tranches tarifaires. Néanmoins, vous le savez, la ville de Paris et la mairie du 12ème ont fait le choix de ne pas répercuter ces hausses qui s'imposent à elles pourtant et de ne pas solliciter les familles, à l'inverse d'autres communes françaises.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le prix du repas reste inchangé, toujours avec une tarification calculée en fonction du revenu du foyer, l'ensemble des tranches tarifaires étant subventionné. Ce maintien des tarifs traduit la volonté résolue d'Anne Hidalgo et de notre majorité municipale de défendre le pouvoir d'achat des Parisiennes et des parisiens. Cette décision n'entraînera ni baisse de la qualité des repas ni réduction des portions servies aux enfants. Au contraire, nous poursuivrons nos efforts vers une alimentation toujours plus biologique, durable et labellisée, qui est déjà dans notre arrondissement à plus de 72 % cette année. D'ailleurs, si nous pouvons offrir à chaque repas dans le 12^{ème} des produits laitiers, bio, labellisés et fruits bio, c'est parce que nous sommes allés chercher dans le 12ème des financements pour abonder notre budget. Des financements européens tels que FranceAgriMer, ce qui n'est pas le cas dans toutes les caisses des écoles parisiennes. Soyez rassurés, nos objectifs issus du Plan alimentation durable pour la restauration collective municipale demeurent : 100 % durable, 75 % de denrées labellisées bio, 100 % de produits de saison et 50 % produits à moins de 250 km de Paris. Si la qualité de la restauration scolaire est une priorité forte pour notre équipe municipale, ne nous cachons pas pourtant que la situation reste extrêmement tendue et que les conséquences financières sont importantes pour notre collectivité. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris:

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Mme Marcin, souhaitez-vous réagir?"

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

"Vous n'avez pas répondu à ma question."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Si, on ne va pas relever les coûts de la restauration scolaire. Vous êtes bien au comité de gestion de la caisse des écoles? Vous voyez bien que nous maintenons les prix selon les marchés que nous passons."

<u>Q 12-2023-002</u> : Question oral**e relative à l'aire de jeux du b**oulevard Carnot, présenté par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Madame la maire,

Il y a un an, j'attirais votre attention sur l'état dégradé et l'absence d'entretien de l'aire de jeux du Boulevard Carnot dans le quartier Lamoricière Carnot.

Un an plus tard, un toboggan pour les plus petits a été installé, les clôtures défoncées ont été récemment remplacées. Mais les cadenas sur les portes d'accès au jardin sont toujours en place et la "prairie fleurie" promise n'existe pas.

Cette aire de jeux, en bordure de périphérique, est riche en arbres matures. Il est important de les entretenir, de maintenir leur existence, car ils contribuent à la dépollution et au rafraîchissement. Ils maximisent la couverture végétale urbaine du quartier Lamoricière Carnot.

De plus, cet espace de jeux est aussi à proximité de l'école maternelle et primaire Lamoricière. Elle aurait pu l'utiliser comme un espace éducatif, voire participatif, accessible aux élèves, notamment à ceux qui sont en situation de handicap, comme l'a proposé le conseil de quartier de Bel Air Nord dans le cadre du budget participatif 2022.

Pourtant, rien n'est fait en ce sens.

Aussi, Madame la maire, quels moyens concrets et pérennes entendez-vous déployer pour remettre définitivement en état ce poumon vert du quartier Lamoricière Carnot et en faire un lieu attractif au bénéfice des habitants et leurs enfants?

Je vous remercie de votre réponse.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous en venons à la question de Mme Françoise Marcin relative à l'aire de jeux du boulevard Carnot."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

"J'attirais votre attention sur l'état dégradé et l'absence d'entretien de l'aire de jeux du boulevard Carnot dans le quartier Lamoricière-Carnot. Un an plus tard, il y a certes un toboggan qui a été installé, des clôtures qui étaient défoncées et qui ont été remplacées, mais les cadenas subsistent toujours et la prairie fleurie qui était promise dans le projet n'existe pas.

Cette aire de jeux en bordure du périphérique est riche en arbres matures. Il serait important de les entretenir et d'en maintenir l'existence car ils contribuent à la dépollution et au rafraîchissement du quartier Lamoricière-Carnot, puisqu'ils maximisent sa couverture végétale urbaine. De plus, cet espace de jeux du boulevard Carnot est à proximité d'une école, l'école maternelle Lamoricière, qui aurait pu l'utiliser comme un espace éducatif en le rendant accessible aux élèves, notamment à ceux qui sont en situation de handicap comme proposé par le conseil de quartier de Bel Air-Nord dans le cadre du budget participatif.

Pourtant, rien n'est fait en ce sens. Aussi, quels moyens concrets et pérennes entendez-vous déployer pour remettre définitivement en état ce poumon vert du quartier Lamoricière-Carnot et en faire un lieu attractif au bénéfice des habitants et de leurs enfants? Je vous remercie pour votre réponse."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie, Mme Marcin. Mme Havet, pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mme Marcin, le square Marguerite Huré, aussi appelé square Carnot, a fait partie de la première phase d'aménagement dans le cadre de la ZAC Carnot, et il fait l'objet d'une attention soutenue de la part de l'équipe municipale et des services depuis sa livraison en mars 2020, tout juste avant le confinement. De nombreuses réparations ont eu lieu, certaines très récemment, pour faire suite à des actes de vandalisme qui, il est vrai, ont été nombreux depuis cette livraison. Certaines de ces réparations ont pu prendre un peu de retard dû à certains prestataires. L'équipe municipale s'est pleinement mobilisée pour, malgré cela, faire avancer la réouverture, et j'ai la joie de vous annoncer que le square a pu rouvrir aujourd'hui après les derniers travaux de mise en sécurité.

Le parc rouvre donc avec les portillons, les clôtures et les jeux intégralement réparés. Le système d'arrosage a également été revu afin d'être plus performant. Certains jeux ont été modifiés pour pouvoir s'adapter mieux aux usages. Il y a eu une suppression des balançoires, notamment, qui entraînaient certains conflits d'usages. Également pour pouvoir mieux s'adapter aux différentes tranches d'âge avec des jeux pour les plus petits, conformément aux besoins qui nous ont été exprimés par de nombreux riverains et riveraines. L'éventail des âges s'est ainsi élargi pour laisser pleinement leur place aux tout petits. La balançoire a été remplacée par un jeu inclusif.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

En ce qui concerne les prairies fleuries que vous mentionnez, elles supportent mal le piétinement qui avait lieu. Et sans protection, elles n'ont pas donné le fleurissement qui était attendu. Toutefois, cela pourra être étudié à nouveau dans un format un peu différent, même si ce n'est plus à l'ordre du jour à ce stade.

Quant aux arbres que vous mentionnez, ils font l'objet d'une surveillance phytosanitaire régulière, comme tous les arbres de Paris, qui n'a jamais été interrompue, même dans les moments de fermeture temporaire du jardin. Bien sûr, ils sont maintenus. Cela n'a pas été un sujet.

Les moyens sont là et la volonté politique est réelle pour l'amélioration de ce square, et plus largement de ce quartier, avec la mise en place de la « rue aux enfants », de la Ludomouv pour l'animer et des premiers travaux du boulevard Carnot dans l'optique d'en faire une « rue-jardin ». Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet, pour toutes ces explications. Oui, les deux écoles rue Lamoricière, Mme Marcin, sont deux élémentaires. Et la « rue aux enfants » ainsi que les cours, où il y a eu le savoir rouler, sont bien évidemment dédiées à l'épanouissement de nos enfants. Comme l'a rappelé Mme Havet, nous nous sommes beaucoup battues pour cela avec Jeanne Dallot et Isabelle Rocca, il y a une Ludomouv tenue par Accessijeux. Avez-vous eu les réponses à votre question? Bien."

<u>Q 12-2023-003</u> : Question orale relative à la paternité de "**l'arbre de Noë**l" du 12^{ème}, présentée par Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème}.

Madame la maire,

Lors d'un précédent conseil, notre groupe a été mis en cause dans sa critique de ce qui préfigure un arbre de Noël – arbre en contreplaqué, au motif qu'il était le résultat du travail des enfants...

Si l'on se fie à la carte de vœux de la mairie du 12^{ème}, il est indiqué : "*Ce sapin est une création des artisan.es du Viaduc des Arts.*"

Pouvez-vous nous dire qui en est l'auteur?

En vous remerciant.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous terminons par la question de Mme Corinne Atlan-Tapiero et du groupe Changer Paris relative à la paternité de l'arbre de Noël du 12^{ème} présentée par Corinne Atlan-Tapiero."



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci. Nous revenons sur ce sujet parce que, lors d'un précédent conseil, notre groupe a été mis en cause dans sa critique de ce qui préfigure un arbre de Noël, soit un arbre en contreplaqué, au motif qu'il était le résultat du travail des enfants. Si l'on se fie à la carte de vœux de la mairie du $12^{\text{ème}}$, il est indiqué au dos de cette carte que ce sapin est une création des artisans du Viaduc des Arts. Pouvez-vous nous dire qui est l'auteur de ce sapin? Dans l'hypothèse où les enfants seraient bien coauteurs de ce sapin, pourquoi la classe n'est-elle pas citée au dos de cette carte de vœux? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie vraiment de votre question et je salue votre intérêt qui ne faiblit pas sur le sapin de Noël du parvis de la mairie. L'arbre de Noël du 12ème est une création des artisans et artisanes du Viaduc des Arts. La mairie avait lancé à l'automne 2020 un appel à candidatures pour la création d'une scénographie de Noël présentant le cahier des charges suivant, je cite: « La présente consultation a pour objet la réalisation d'une scénographie de Noël réalisée sur le parvis de la mairie du 12ème arrondissement de Paris situé 130 avenue Daumesnil principalement à partir de matériaux de récupération ou de réemploi, voire de matériaux recyclés. Cette réalisation devra être réutilisable et démontable, et aura vocation à être réutilisée annuellement. » Je m'y suis engagée sur les six ans de la mandature.

Ce sont trois ateliers du Viaduc des Arts qui ont mis en commun leur savoir-faire pour répondre à cet appel à candidatures qu'ils ont remporté: Premices and co, agence de design spécialisée en économie circulaire, Estampille 52, menuisier ébéniste, et les ateliers Chutes Libres, ateliers publics de fabrication et de sensibilisation au réemploi.

Leur projet comportait le grand sapin, notre fameuse œuvre d'art, celui que vous avez pu retrouver au dos de la carte de vœux, ainsi que plusieurs petits sapins, fruits d'une démarche participative. Ce sont ces petits sapins qui ont été dessinés par les artisanes et artisans du Viaduc avec les élèves de l'école Bignon à l'automne 2020. Après avoir étudié les différentes essences de sapins existantes, les élèves ont été invités à choisir leurs propres essences et à dessiner ces sapins, qui ont ensuite été produits par les ateliers Chutes Libres. En 2020, ces petits sapins en bois recyclé brut avaient été disposés avec le nom de l'essence du sapin et le nom de l'enfant à l'origine du dessin. En 2021, en revanche, ces sapins ont été repositionnés après avoir été décorés par deux illustratrices qui leur ont donné des couleurs. Le grand sapin, quant à lui, n'a pas été soumis à cette démarche participative et est simplement le fruit du travail de Premices and co, pour être remplacé par une scénographie plus végétale et lumineuse, comme on s'y était engagés, pensée par nos agents de la Direction des espaces verts et de l'environnement que je remercie, il ne vous aura pas échappé que ces petits sapins ont été remplacés par des sapins plantés, puisque l'objectif de cette démarche est de remplacer dès que possible un sapin coupé par un sapin planté.



Séance du lundi 6 mars 2023 - 19H

Pour les chiffres, il y avait 46 sapins coupés en 2020. Il y en a maintenant 23, puisque 23 ont été plantés, grâce à l'objectif de replantation des sapins coupés et de recherche d'alternatives aux sapins en pots. Grâce à leur travail cette année, nous avions devant et derrière la mairie des sapins plantés en pleine terre. Donc, vous avez désormais six sapins devant et deux sapins derrière. C'est la preuve que les alternatives durables aux sapins coupés n'enlèvent rien à la magie des fêtes de fin d'année. D'ailleurs, notre décoration de Noël derrière la mairie était en adéquation avec la « rue aux enfants ». Et la deuxième édition de « Noël en vert et solidaire » le 3 décembre en a été une belle démonstration, et nous continuerons l'année prochaine à faire la même chose. Et notre sapin emblématique du parvis restera comme cette œuvre d'art de la féerie de Noël. Je vous remercie. Et c'est bien une œuvre d'art qui a été réalisée par les Artisans du Viaduc.

Mesdames et messieurs, nous en avons terminé avec notre ordre du jour et notre séance. Je vous remercie pour votre présence ce soir et pour le presque bon déroulement de nos échanges pour faire vivre ici notre assemblée et la démocratie de proximité.

Notre prochain conseil est prévu le mardi 23 mai 2023 à 19h. Je remercie tout particulièrement les services et les agents de la Direction générale des services et l'ensemble des membres de mon cabinet. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée, et au plaisir de vous retrouver."

La séance est levée à 22 h 45.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle	Mme Anouchka Comushian
Maire du 12 ^{ème} arrondissement de Paris.	Conseillère d'arrondissement,
	Secrétaire de séance.